

N° 17 | janvier 2022

Les **Cahiers**  
de la **SFSiC**

Société Française des Sciences  
de l'Information et de la Communication

[www.sfsic.org](http://www.sfsic.org)



**N° 17 | janvier 2022**

Les **Cahiers**  
de la **SFSiC**

Société Française des Sciences  
de l'Information et de la Communication

[www.sfsic.org](http://www.sfsic.org)

**Directeur de la publication :** Patrice DE LA BROISE  
**Rédacteur en chef :** Brigitte CHAPELAIN et Aurélia LAMY  
**Secrétaire de rédaction :** Gino GRAMACCIA  
**Conseil d'administration de la SFSIC**  
**Président :** Patrice DE LA BROISE  
**Secrétaire générale :** Emilie BOUILLAGUET  
**Trésorier :** Quentin MAZEL

**Administratrices et administrateurs :**

Dominique BESSIERES, Fabien BONNET, Emilie BOUILLAGUET, Mélanie BOURDAA, Sarah CORDONNIER, Jessica DE BIDERAN, Laurence CORROY-LABARDENS, Patrice DE LA BROISE, Jean-Claude DOMENGET, Pauline ESCANDE-GAUQUIE, Sidonie GALLOT, Benoit LAFON, Axelle MARTIN, Quentin MAZEL, Sylvie PARRINI-ALEMANNNO, Marcela PATRASCU, Julien PEQUIGNOT, Virginie SONET, Marion TROMMENSCHLAGER, Carsten WILHELM.

Réalisation couverture et intérieur : Atelier Congard ([www.atelier-congard.fr](http://www.atelier-congard.fr))  
Impression : Imprimerie PAC Talence, Université de Bordeaux.

Dépôt légal : janvier 2022 - ISSN : 1959-6227

## CHERS ET CHÈRES LECTEUR-TRICES,

Après de si longs mois de « distanciation » et de gestes « barrière », voici venue la 17<sup>e</sup> édition des *Cahiers de la SFSIC*. Preuve que notre communauté scientifique, même assignée à résidence, sait tenir ses promesses éditoriales comme elle a tenu le Congrès à Grenoble en juin dernier.

« À distance » titre opportunément la mise à l'épreuve d'une communication sociale dont nous sommes acteurs et dont nous pouvons tirer quelques analyses et enseignements. Qu'il s'agisse d'accéder aux terrains de la recherche, de débattre ou d'enseigner, la crise sanitaire nous conduit en effet à un travail réflexif et prospectif sur les alternatives ponctuelles ou durables à la contrainte ou l'empêchement. Dans l'urgence d'une situation inédite, des « solutions » techniques ont été trouvées et développées à grande échelle. Ce processus accéléré d'innovation interroge non seulement sur les dispositifs numériques dans leurs fonctionnalités mais, plus sûrement encore, sur les espaces de leur déploiement et les usages qu'ils servent ou obligent.

Dans ce contexte, il est heureux que l'humour soit également au sommaire de ce numéro. Et l'on sait gré aux contributeurs de nous éclairer, par leur expertise, sur la dimension contractuelle de l'humour, comme aussi sur les controverses qu'il suscite. Il y a là un sujet sérieux qu'une approche interdisciplinaire permet de mieux comprendre, à l'instar d'un dialogue entre l'anthropologie et les SIC.

Une fois encore, nos *Cahiers* donnent à lire une recherche riche et inspirée dont les formations en SIC constituent tout à la fois l'amont et l'aval. C'est pourquoi il importe tant de nous enquérir des doctorant.e.s en SIC. Merci à Laurence Corroy et Elise Maas de leur consacrer un dossier dans lequel les conventions CIFRE et le livret de compétences des docteur.e.s livrent de précieux repères.

Surtout, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux à Brigitte Chapelain qui, quinze années durant, nous a réunis autour des *Cahiers de la SFSIC*, véritable totem éditorial de notre communauté. Gino Grammacia, Cyril Masselot et Aurélia Lamy, ses fidèles compagnons de route, lui rendent ici un hommage auquel je m'associe bien volontiers.

À Brigitte, comme à toutes et tous, je souhaite une excellente lecture !

**Patrice de La broise**



## ÉDITORIAL

Le voici enfin ! Le numéro 17 des *Cahiers de la SFSIC* aura pris du temps à être finalisé... entre l'engagement des chercheurs pour la défense de notre statut, les contraintes sanitaires liées à une pandémie et la difficulté aussi peut-être à terminer le dernier numéro dont Brigitte Chapelain est rédactrice en chef, il a été difficile d'y mettre un point final.

Et pourtant ils sont prometteurs et nous remercions tous les auteurs pour leur patience et leurs articles qui, une fois encore, démontrent la richesse des travaux en Sciences de l'Information et de la Communication.

« Dans l'actualité » pose cette fois-ci la question du « à distance » à l'université. Xavier Inghilterra et Laurent Heiser questionnent les impacts de ces pratiques pédagogiques – innovantes ou pas – sur les processus d'apprentissage et la redéfinition des fonctions de l'enseignant enjoint à enseigner à distance selon des modalités variées, complexes et parfois fécondes. Un collectif de chercheurs ensuite, constitué de Christine Barats, Carsten Wilhelm, Dimitry Epstein, Nicholas John et Andra Siibak induit une approche interculturelle et nous propose les premiers résultats d'une enquête comparative en Estonie, en France et en Israël.

La rubrique « Questions de recherche » met en lumière une thématique que nous avons longtemps voulu traiter dans les Cahiers et qui prend aujourd'hui tout son sens en cette période de crise sanitaire marquée par une incertitude latente concernant l'avenir : l'humour, le rire et la communication. 4 auteurs nous proposent ici un retour sur les travaux et/ou réflexions à ce sujet : Patrick Charaudeau, David Le Breton, Brigitte Munier, Nelly Quemener.

Nous remercions également Laurence Corroy et Elise Le Moing-Maas pour leur dossier « Formation » qui rend compte d'une journée organisée par la SFSIC sur le thème : « L'insertion des docteurs et des docteuses en France, le CIFRE en question ». Elles laissent la parole aux intervenants de cette journée – enseignants-chercheurs mais également doctorants, docteurs, directeurs de recherche – qui s'expriment sous forme d'articles, de témoignages ou d'entretiens croisés et nous aident à mieux comprendre les enjeux du dispositif CIFRE pour les doctorants, les organisations et le monde universitaire.

Vous retrouverez enfin dans ce numéro un hommage consacré à Enrique Bustamante par Bernard Miège ainsi que nos rubriques

« Enquêtes, expériences » dans laquelle Nathalie Issenman interroge un support pédagogique ludique, l'escape game, et la rubrique « Carte blanche aux doctorants » où vous retrouverez une présentation des recherches de Bilal Aroufoune et Stéphanie Lukasik.

Une rubrique est toutefois venue subrepticement se glisser dans ce numéro de manière exceptionnelle... des remerciements adressés à Brigitte Chapelain qui a œuvré, avec Gino Gramaccia à ses débuts, à la naissance des *Cahiers de la SFSIC* et les a fait vivre durant de nombreuses années en en assumant la rédaction en chef jusqu'au numéro 17. La vie la mène aujourd'hui vers de nouvelles aventures mais nous tenions à lui adresser nos remerciements pour ces années consacrées à vous permettre de découvrir au fil des numéros de nombreux travaux de recherches, expériences scientifiques et projets pédagogiques menés en SIC. Merci Brigitte...

**Aurelia Lamy**

Je laisse les *Cahiers de la SFSIC* en de bonnes mains. Je remercie les auteurs qui ont toujours répondu présents lorsque je les ai sollicités pour un texte. Je garde de cette longue expérience des souvenirs enrichissants et amicaux. Bon vent aux *Cahiers de la SFSIC*.

**Brigitte Chapelain**

## REMERCIEMENTS A BRIGITTE CHAPELAIN

Fidèle à ses engagements premiers (juin 2007), l'aventure des *Cahiers de la SFSIC* se poursuit aujourd'hui avec la publication du numéro 17. Ce projet de revue, Brigitte et moi, nous l'avons porté, en 2007, avec le souci de toujours contribuer au développement éditorial de nos sciences. Nous devons à Brigitte d'avoir maintenu, diversifié et consolidé, en bientôt quinze ans, une ligne politique, institutionnelle et scientifique toujours consacrée à notre capital mémoire et à notre avenir, aux plans national et international. Merci Aurélia d'assurer le passage de témoin : il sera toujours porteur des couleurs de la SFSIC. Entre regard sur l'histoire et missions nouvelles pour l'horizon, les 17 sommaires témoignent d'un engagement toujours soucieux de fonder et de garantir la légitimité scientifique et politique de nos sciences. Les *Cahiers de la SFSIC*, un bulletin de liaison ? C'est bien plus : une revue fédératrice qui tient son succès des riches contributions d'un réseau solidaire d'auteurs et d'autrices. Nous tenons à leur témoigner toute notre reconnaissance.

Gino Gramaccia

\*\*\*

Chère Brigitte,

La coordination et l'édition des publications de la Sfsic demandent une vraie patience, afin d'atteindre la rigueur et la précision dont tu fais preuve. Et nous l'avons tous mis à l'épreuve, ta patience ! C'est pourtant toujours avec calme et gentillesse que tu arrives à nous remobiliser, et tes relances (mesurées) pour les articles en retard et les relectures à venir nous mettent tous à l'aise, sans nous faire sentir coupables. J'ai toujours apprécié cette relation apaisée : sans stress, on travaille plus efficacement, et l'objectif, comme tu me l'as souvent expliqué, c'est de publier dans les temps !

Il nous a aussi fallu articuler papier et numérique, penser à comment rendre disponibles les publications en ligne, comment les mettre en scène, comment faire connaître la collection des interviews en DVD, les actes des congrès, peaufiner les annonces pour les lettres d'info...

Le tout dans une constante ambiance amicale et efficace, entre deux pétitions pour sauver la planète et réclamer la libération de journalistes emprisonnés pas si loin que ça !

Travailler avec toi m'a permis de m'intégrer en douceur dans le CA de la Sfsic dès 2008, en œuvrant concrètement à la diffusion des connaissances. Et de manière encore plus personnelle, j'ai été très touché de l'hommage que tu as rendu à ma mère dans le numéro 8 des Cahiers de la Sfsic lors du son décès. Tu l'avais connue également pour avoir travaillé avec elle auparavant au sein du GRREM, si mes souvenirs sont bons.

C'est une autre de tes qualités que je voulais saluer ici : cette constante attention à organiser le devoir de mémoire au sein de la communauté des SIC. Raconter le parcours intellectuel, les rencontres, les divers chemins empruntés, amenant à diverses postures et à de nouveaux questionnements épistémologiques, voilà qui permet une transmission structurée des évolutions des SIC, afin de garder le fil entre les courants de pensées et les diverses générations de chercheuses et chercheurs.

Enfin, tu as su également t'entourer de dynamiques collègues, et les former aux contraintes de l'édition scientifique, dans la patience et la bienveillance : les Cahiers sont entre de bonnes mains...

**Cyril Masselot**

\*\*\*

Il est des rencontres auxquelles on ne s'attend pas... et encore moins dans un milieu professionnel – notre milieu professionnel. Faire sa place en tant que doctorant, jeune docteur, jeune maître de conférences n'est jamais aisé tant le réseau des enseignants chercheurs en SIC est vaste et le chemin pour y accéder long. J'ai eu la chance d'être accompagnée sur ce chemin par Brigitte Chapelain, elle m'a accueillie, m'a laissé une chance de lui prouver que je pouvais l'aider dans ses missions de Vice-présidente communication et, au gré des réunions pour les Cahiers de la SFSIC ou pour des projets associés à la communication de notre société savante, nous avons tissé des liens professionnels et personnels. Des liens de confiance d'abord, des liens d'estime réciproque, des liens amicaux forts enfin. Il est difficile aujourd'hui de trouver les mots pour te remercier Brigitte tant ton passage dans ma vie professionnelle et personnelle a été précieux, merci d'avoir été là, merci pour ton soutien, merci pour ta bienveillance, ton écoute sans

faille, merci pour tes coups de gueule toujours à propos qui nous ont aidé à avancer et à pousser plus loin nos réflexions.

J'ai du mal à imaginer les Cahiers de la SFSIC sans toi, même si je sais que tu n'en resteras jamais bien loin... et je vais tout faire pour remplir la mission que tu m'as transmise, certainement pas comme toi, certainement pas aussi bien que toi, mais à ma manière et j'espère que je ne te décevrai pas... A très bientôt, peut être autour d'une table mais sûrement pas pour formaliser le sommaire du prochain numéro !

**Aurélia Lamy**



## SOMMAIRE

<b>La lettre du président</b>	5
Patrice de La broise	
<b>Éditorial</b>	7
Aurelia Lamy et Brigitte Chapelain	
<b>Remerciements à Brigitte Chapelain</b>	
Gino Gramaccia	9
Cyril Masselot	10
Aurélia Lamy	11
<b>HOMMAGE</b>	
Enrique Bustamante (1949-2021)	17
Bernard Miège	
<b>DANS L'ACTUALITÉ   « À distance »</b>	
Le « tout à distance » à l'heure du confinement total de la population	23
Xavier Inghilterr	
Enseignement en ligne et vie privée : premiers résultats d'une enquête comparative en Estonie, en France et en Israël	33
Christine Barats, Carsten Wilhelm, Dimitry Epstein, Nicholas John et Andra Siiba	
Des pistes fertiles pour développer un cours d'anglais en lien avec l'acculturation numérique : retour d'expérience du projet #anglIA	43
Laurent Heiser	
<b>QUESTIONS DE RECHERCHE   Humour, rire et communication</b>	
Humour et SIC. Le contrat de communication humoristique	57
Patrick Charaudeau	
Rires et communication	65
David Le Breton	
La morosité de la culbute	73
Brigitte Munier	
Les controverses de l'humour : enjeux et perspectives	79
Quemener Nelly	
<b>FORMATION   L'insertion professionnelle des docteurs et des docteurs en France, la CIFRE en question</b>	
Penser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs et docteurs, une nécessité	89
Laurence Corroy et Elise Le Moing-Maas	
Le livret de compétences des docteur.es en SIC	93
Laurence Corroy et Elise Le Moing-Maas	

Des directrices et des directeurs de recherche évoquent leurs expériences d'encadrement de doctorants en CIFRE. Une thèse en CIFRE : un challenge et un apport fertile	99
Michel Durampart	
De l'utilité d'une CIFRE : quelques mobiles de conventionnement	105
Patrice de La Broise	
Les contrats CIFRE : une opportunité raisonnée et raisonnable pour les SIC	109
Olivier Galibert et Jocelyne Arquembourg	
Jeunes docteurs et doctorants témoignent de leur expérience de recherche doctorale avec une CIFRE. Interview n° 1	113
Delphine de Swardt	
Jeunes docteurs et doctorants témoignent de leur expérience de recherche doctorale avec une CIFRE. Interview n° 2	115
Cécile Mercier	
Jeunes docteurs et doctorants témoignent de leur expérience de recherche doctorale avec une CIFRE. Interview n° 3	117
Victor Combes	
Jeunes docteurs et doctorants témoignent de leur expérience de recherche doctorale avec une CIFRE. Interview n° 4	121
Clément Gravereaux	
<b>EXPERIENCES, ENQUÊTES</b>	
Un <i>escape-game</i> comme espace de réflexion sur la pédagogie par le jeu. L'exemple de l'approche développée par le SU2IP	127
Nathalie Issenmann	
<b>CARTE BLANCHE AUX DOCTORANTS</b>	
Réflexion sur la radicalité	137
Billel Aroufoune	
L'influenceur sur les réseaux sociaux numériques : le substitut naturel du leader d'opinion ?	145
Stéphanie Lukasik	

# HOMMAGE

---

Enrique Bustamante (1949-2021)



## ENRIQUE BUSTAMANTE (1949-2021)

La vie d'Enrique Bustamante, éminent spécialiste espagnol de la communication médiatique, tant sociale-politique que culturelle, s'est arrêtée le 20 juin dernier dans sa 72<sup>e</sup> année, laissant dans une profonde tristesse ses amis comme ses collègues, et plus largement encore, car sa réputation comme son influence avaient débordé le monde universitaire. Et cette notice que publie la SFSIC n'entend pas seulement, comme il se doit, lui rendre hommage, mais également porter à la connaissance de ceux d'entre nous qui le connaissaient peu ou pas du tout, notamment les plus jeunes, ce que fut pendant 40 ans son activité universitaire, sa production scientifique et plus largement son influence dans la société espagnole. Universitaire et chercheur reconnu, Enrique Bustamante n'a cessé en effet d'être concerné de près par la *res publica*.

Ses études engagées dans les dernières années fort troublées du fascisme, il achève en 1981 son Doctorat de sociologie, préparé à l'Université Complutense de Madrid sous la direction du Professeur Jose Vidal Beneyto, une figure alors connue en Europe, tant dans la sphère politique que dans le monde universitaire. Et c'est dans la même université qu'il devient Professeur *catedrático* en Communication audiovisuelle et publicité où il ne ménage pas ses efforts pour former des générations d'étudiants, et en particulier des Docteurs, qui deviendront ses collègues un peu partout en Espagne et ailleurs. Comme en France, les études de communication sont alors naissantes ; leur élaboration et leur construction supposent beaucoup d'efforts et de créativité, et Enrique fait preuve de beaucoup de détermination tout au long de ces années fondatrices. Dans son Université et bien au-delà, l'organisation des enseignements universitaires de communication doit ainsi beaucoup à ses initiatives. Et il convient de rappeler qu'il ne limite pas ses activités à la seule Complutense : c'est ainsi que de 1993 à 1997, il a été Secrétaire Général et Vice-Recteur de l'Université Internationale Menendez Pelayo, dispensant des cours d'été à Santander ; et qu'en 1997 il devient le premier titulaire de la Chaire UNESCO en Communication internationale à Grenoble (Université Stendhal) et en Rhône-Alpes, inaugurant une longue liste de professeurs invités chaque année dans cette Université, aujourd'hui au nombre de 25.

Parallèlement à ses activités d'enseignement universitaire, Enrique Bustamante poursuit ses travaux de recherche, et ce dans deux

directions principales, et une perspective critique : d'une part les changements affectant les médias audiovisuels, notamment sous l'effet des mutations techniques d'autre part les développements des industries culturelles. Il me suffit de faire référence à quelques titres parmi d'autres de ses ouvrages ou publications : *Los amos de la informacion en Espana* (Akal, 1982), *Las industriales culturales en Espana* (avec Ramon Zallo, Akal, 1988) ; *La television economica. Financiacion, estrategias y mercado* (Akal, 1999) ; *Comunicacion y cultura en la era digital. Industrias, mercados y diversidad en Espana* (Gedisa, 2002) ; *Hacia un nuevo sistema mundial de comunicacion- Las industrias culturales en la era digital* (Gedisa, 2003 puis 2004) ; *Radio y television en Espana. Historia de una asignatura pendiente de la democracia espanola* (Gedisa, 2006) ; *Industrias creativas. Amenazas sobre la cultura digital* (Gedisa, 2011). Au final, une production scientifique, exprimant bien ses préoccupations, régulière (complétée d'ailleurs par de nombreux articles), conçue pour être diffusée au-delà des milieux universitaires et connue en dehors de son pays d'appartenance (beaucoup plus en tout cas en Amérique latine ou en Italie qu'en France ou en Grande-Bretagne).

Ceci me conduit à souligner trois autres aspects essentiels de ce que fut son activité, durant quatre décennies. D'abord les multiples contacts et échanges internationaux qu'il avait su nouer ou développer. Enrique Bustamante n'a cessé de circuler pour faire des cours, participer à des colloques ou organiser des partenariats universitaires. Et de ce fait, il a acquis une compétence étendue des questions info-communicationnelles ainsi qu'une reconnaissance élargie. Si on a beaucoup fait appel à lui en Argentine, au Mexique, en Colombie et au Brésil, il avait aussi des contacts suivis avec des universités et organisations, italiennes, etc. mais également françaises : c'est ainsi qu'il est venu à Grenoble en plusieurs occasions et que la mission de présider le comité international d'évaluation du laboratoire Gresec lui avait été confiée, responsabilité qu'il assumait à la satisfaction générale. À signaler d'ailleurs que la *Revue française des sciences de l'information et de la communication (RFSIC)* avait publié un article de lui dans sa première livraison (2012, N° 1) : « En Espagne et en Amérique Latine : l'économie créative du divertissement ».

Ensuite, Enrique Bustamante ne s'est jamais satisfait de publications qui se limitaient au monde universitaire et se réduisaient à la satisfaction interne des enseignants-chercheurs. Pour lui, populariser (ou vulgariser), faire connaître et mettre en discussions ont toujours été des objectifs qu'il s'assignait. C'est ainsi que de longues années durant, précisément les années 1985-1997, il fonda puis fut le directeur de publication-animateur de la revue *Telos*, publiée avec le soutien de la FUNDESCO, activité qui se prolongea sous d'autres formes avec le concours de la *Fundacion Telefonica*. L'intérêt de cette revue,

assez exceptionnelle par elle-même, était d'être ouverte, plurielle et d'un intérêt esthétique appréciable (elle reproduisait dans des cahiers centraux des reproductions d'œuvres plastiques ou de photographies d'art). Ce fut beaucoup plus qu'une expérimentation ; et celle-ci est entièrement redevable à celui qui en fut le principal animateur.

Enfin, ainsi que déjà évoqué précédemment, il s'est toujours intéressé de près aux évolutions portant sur le système de radiotélévision ainsi qu'à la participation citoyenne à la sphère de la communication culturelle ; en dépit des mutations techniques et des changements provenant du régime de la propriété des différents médias, ces questions, pour lui, n'étaient pas devenues secondaires, elles restaient d'une grande actualité politique et culturelle. C'est ce qui l'a conduit en février 2005 à accepter de participer à un groupe très restreint d'experts, chargé d'élaborer en quelques mois, un projet détaillé de réforme de la radiotélévision espagnole ; il y joua un rôle de premier plan, reconnu dans la presse, et si les retombées ne furent pas à la hauteur de ses espérances, ses mérites propres furent mis en valeur et une décoration officielle lui fut même décernée. Et l'avancée continue des techniques numériques ne le conduisit pas à laisser de côté les questionnements mis en évidence à cette occasion. Il prenait encore part récemment à des échanges sur ces questions, avec des collègues italiens par exemple.

On aura compris qu'Enrique Bustamante était pour moi un collègue proche qui était devenu un ami cher, que je n'avais malheureusement guère revu depuis qu'il était retourné s'installer dans sa région natale de Malaga, une région qui lui tenait beaucoup à cœur. L'annonce de son décès a provoqué chez moi une profonde tristesse qui ne m'a pas quitté depuis. Malgré mon « implication », je pense avoir gardé la distance nécessaire pour le présenter aux chercheurs en information – communication de France qui ne le connaissaient pas, et ainsi lui rendre hommage. Car effectivement, sur un nombre important de thématiques, son activité a été essentielle, parfois décisive, et jamais contrainte au strict cadre universitaire. C'est un grand universitaire européen, spécialiste de la communication médiatique (au sens large), qui nous a quittés.

P.-S. Je me dois d'ajouter à l'attention des adhérents de la SFSIC, qu'Enrique Bustamante avait régulièrement joué dans son pays un rôle certain dans les « regroupements » académiques de chercheurs en communication, quand il n'en était pas à l'initiative. Il prenait part depuis sa fondation à Séville en 2006 aux activités de AE-IC (*Asociacion Espanola de Investigacion de la Comunicacion*), dont il fut d'abord pendant deux mandats le Vice-Président, puis le Président à partir de 2016. La SFSIC, à mon sens, aurait tout intérêt à engager des contacts avec AE-IC.

Bernard Miège (Eté 2021)



**DANS L'ACTUALITÉ**

---

**« À distance »**



## LE « TOUT À DISTANCE » À L'HEURE DU CONFINEMENT TOTAL DE LA POPULATION

XAVIER INGHILTERRA\*

### Introduction

#### *Entre transmission et innovation*

Institution séculaire s'il en est une, l'université française est souvent tiraillée entre transmission et innovation. Pour son huitième centenaire, la faculté de médecine de Montpellier célèbre l'enseignement de la médecine occidentale au Moyen Âge quand, dans le même temps, l'Université Paul Valéry se voit dotée de 7 millions d'euros pour mener à bien son projet Nexus<sup>1</sup> relatif aux humanités numériques. Pour l'enseignement à distance (EAD), force est de constater que les orientations stratégiques qui ont été prises ces dernières années sont plus manichéennes. Si nos homologues nord-américains ont été les premiers à expérimenter le « e-Learning » à l'échelle du G20, leurs caractéristiques géo démographiques ne leur laissaient aucune alternative (Inghilterra, 2016). Pour nous, européens, ce sont l'industrialisation de la formation et ses économies d'échelle qui ont ouvert la voie de l'EAD dans les structures privées et, dans un second temps, dans l'enseignement public.

En mars 2020, des mesures sanitaires sans précédent sont mises en place pour freiner la pandémie du SARS CoV-2 ou plus communément du Covid-19. Du 17 mars au 11 mai 2020, c'est le système éducatif dans son ensemble qui bascule « à distance » pendant plusieurs mois, avant de réintégrer progressivement le présentiel en effectifs restreints<sup>2</sup>. Si certaines universités - qui avaient déjà misé sur l'EAD - ont bien géré les restrictions drastiques dues à la pandémie, mettre à distance étudiants et enseignants relève pour d'autres de la gageure. Cette crise sanitaire n'a pas tardé à révéler un clivage fort au sein de

---

\* Université Paul Valéry – Montpellier 3 – LERASS CERIC (EA 827). Courriel : xavier.inghilterra@gmail.com

1. L'enjeu de ce projet consiste notamment à digitaliser les filières pour anticiper l'émergence de nouveaux métiers dits d'humanités numériques.  
2. Après le confinement, les cours reprennent avec une jauge à 50 %, soit la moitié de la capacité des lieux (salle de cours, amphithéâtres, restaurants et bibliothèques universitaires), mais le dispositif ministériel s'organise difficilement sur le terrain.

l'université française ; d'un côté une institution innovante, déjà positionnée sur la formation à distance et l'ingénierie pédagogique et, de l'autre, une institution plus encline au traditionalisme et à la pédagogie transmissive, ayant singulièrement manqué de réactivité aux premiers jours du confinement de la population. Un an après, des décrochages en masse et des situations de « détresse numérique » nous montrent combien les dispositifs de formation à distance devraient être mis en œuvre de façon réfléchie (Peraya, 2020), bien en amont de toute situation de crise.

Cet état des lieux – non exhaustif – des usages universitaires en France et à l'étranger examine quelques pratiques pédagogiques qui, à brûle-pourpoint, se sont distinguées par leur efficacité sur le terrain. Il met en perspective les freins et opportunités observés lors de la mise à distance des protagonistes de la formation universitaire, en termes de pédagogie et d'évaluation, en contexte situé de crise sanitaire.

### **L'EAD au centre des débats**

Au lendemain du confinement, tous les regards se portent vers les potentialités de l'enseignement à distance. L'heure n'est plus à la circonspection car il s'agit concrètement de faire cours en ligne depuis chez soi à une classe entière. Ainsi, l'EAD jouit soudainement d'un regain d'intérêt à partir du mois de mars 2020. Les publications scientifiques référencées « enseignement à distance », « *distance education* » et « covid-19 » connaissent une hausse significative aux États-Unis et en France de février à novembre 2020<sup>3</sup>. C'est le constat de Martine Vidal qui a analysé la littérature relatant les initiatives institutionnelles en faveur des pratiques d'EAD, le ressenti d'enseignants et étudiants dans ces conditions exceptionnelles (Vidal, 2020). Des institutions internationales telles que l'Unesco, l'OCDE, l'*European University Association* (EUA), le *Commonwealth of Learning* (COL) ne tardent pas à mettre en ligne des ressources à destination des enseignants. Par exemple, l'EUA édite un site « *Resources for digital learning and teaching during the coronavirus pandemic* ». Autre fait marquant, des ouvrages de référence ont été réédités : c'est le cas par exemple de Cleveland-Innes, M. & Garrison, R. (2010). An introduction to Distance Education et de Sewart, D., Keegan, D., Holmberg, B (1988). Distance Education, international perspectives.

Dans « Disrupted classes, undisrupted learning during COVID-19 outbreak in China : application of open educational practices and

---

3. La littérature scientifique provient de 47 pays et des 5 continents, de février à novembre 2020.

ressources », les chercheurs examinent la possibilité d'utiliser des ressources éducatives libres (OER) et des pratiques éducatives libres (OEP) comme solution opportune en situation de crise sanitaire où le manque de temps, l'isolement des enseignants et des étudiants constituent un défi majeur (Huang et al., 2020). L'article propose des stratégies urgentes à mettre en place dans le cadre de la réforme de l'éducation en Chine (*open education*) qui promeut le développement de l'apprentissage en ligne, lequel a été drastiquement accéléré par la pandémie.

Par ailleurs, des chercheurs spécialisés en EAD mettent en garde contre l'usage qui en est fait en situation d'urgence. C'est le cas de « Confinement et pratiques évaluatives : une MOOCification urgente et forcée ? » (Charroud, Dessus, et Osete, 2020) où les praticiens comparent l'utilisation pédagogique du numérique à une situation proche de celle qui consisterait à inscrire, du jour au lendemain, tous les étudiants à un MOOC administré par des enseignants novices. Ils montrent que la situation urgente et forcée du confinement conduit à une MOOCification de l'enseignement c'est-à-dire à un appauvrissement des contenus et des évaluations, à une surcharge cognitive, à des systèmes réactifs sans personnalisation, à des enseignants et étudiants perdus dans les méandres du web.

Au Québec, administrateurs et enseignants se sont mobilisés pour une migration rapide des cours et des évaluations à distance. Géraldine Heilporn et Constance Denis, de la Faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke, ont examiné des dispositifs d'évaluation en ligne que les universités québécoises utilisent (Heilporn et Denis, 2020). Pour les examens écrits, les classes virtuelles ou un logiciel spécialisé (utilisant la webcam des étudiants) permettent de surveiller l'épreuve à distance (Hearn Moore, Head, et Griffin, 2017). En mode asynchrone, les plateformes pédagogiques sont paramétrées pour l'ouverture et la fermeture de l'épreuve, les rétroactions automatiques, la répartition aléatoire des questions pour réduire la possibilité de collaboration des étudiants. Pour les examens oraux, un enregistrement de l'épreuve est réalisé avec le consentement de l'étudiant et permet à l'enseignant de finaliser l'évaluation par la suite. Un autre procédé, moins chronophage, est un enregistrement audiovisuel asynchrone de type PechaKucha<sup>4</sup>, une alternative aux diaporamas traditionnels qui se montre très judicieuse en contexte éducatif (Gaze, Beyer, et Lazicki, 2013). Les étudiants produisent une synthèse de connaissance personnalisée selon les critères de l'enseignant. L'évaluation est facilitée

---

4. PechaKucha est une plateforme de storytelling utilisée par les étudiants québécois pour réaliser une présentation orale de 20 slides d'une durée de 6 minutes 40 secondes.

par une durée de contenu imposée (6mn 40s) ; les potentialités de storytelling de la plateforme permettent toutefois aux étudiants de laisser libre cours à leur créativité. Selon une étude réalisée auprès des étudiants en lettres de l'USM (Universiti Sains Malaysia), ces modalités d'examen favorisent les compétences communicationnelles et la confiance en soi (Murugaiah, 2016). Compte tenu du stress engendré par la pandémie, les enseignants québécois ont fait preuve d'une grande souplesse vis-à-vis de l'évaluation, modifiant la pondération pour minimiser les évaluations finales, certaines ayant même été supprimées. De leur côté, certains étudiants ont fait preuve d'une capacité d'adaptation exemplaire lorsque d'autres n'ont pas respecté les directives des enseignants par crainte de ne pas obtenir la moyenne ou les crédits escomptés.

### **Basculer dans le « tout à distance »**

Ce virage vers la formation à distance (Savard, 2020) s'impose en raison d'une pandémie dont les conséquences sont désastreuses à plus d'un titre. D'aucuns estiment que cette crise aura à tout le moins permis de « basculer dans le tout à distance » en surmontant l'aversion au numérique de certains enseignants. Ceux-ci craignent une standardisation de la formation par le recours massif à Moodle<sup>5</sup>, souvent considéré comme le « McDo de la formation » (*ibid.* p. 2).

D'autres réticences proviennent d'outils développés outre-Atlantique, souvent à la solde des GAFAM<sup>6</sup>. Dans l'urgence, les enseignants ont commencé à faire cours avec Teams de Microsoft ou encore *Discord*<sup>7</sup>. Ces outils étant rapidement opérationnels, doutes et craintes ont finalement fait place à ce qui pourrait s'apparenter à un renouvellement des pratiques. Aussi la crise est-elle une chance d'une certaine manière (Giraudon et al., 2020), pour dépasser la résistance au changement dans un contexte où enseigner à distance constitue la seule alternative. Outre la sidération qui caractérise la première quinzaine du confinement (Bonfils, 2020), les enseignants s'organisent pour fournir des contenus de cours adaptés aux modalités distancielles. Michel Deneken, président de l'université de Strasbourg, reconnaît que la plupart des structures universitaires n'étaient absolument pas prêtes à ces changements radicaux. De fait, pour pallier le manque de temps, de préparation ou de compétences, les acteurs sur le terrain

---

5. Plateforme d'apprentissage (ou LMS, Learning Management System) sous Licence publique GNU apparue en 2002 et qui s'est rapidement développée en contexte pédagogique en ligne sur les apports du constructivisme.

6. Acronyme de Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

7. Logiciel propriétaire de messagerie instantanée qui s'est illustré initialement auprès des communautés de *gamers*.

ont dû « bricoler » ou « faire avec », ce que déplorent les experts de l'ingénierie pédagogique (Peraya, 2020).

### **Retours d'expériences**

Suite à la période de confinement, une analyse du vécu des étudiants a été réalisée à l'université de Lorraine auprès de 7000 répondants (Granjon, 2021). L'objectif de cette recherche, avec une telle densité de population, est d'obtenir une image précise et généralisable de la perception de modalités d'apprentissage imposées sur une longue période. Un questionnaire *Limesurvey* a été diffusé dans les 46 composantes de l'établissement auprès de 60 000 étudiants et 9715 réponses ont été enregistrées dont 7234 exploitables. Il apparaît que pour une majorité de répondants, l'EAD mis en place dès le premier confinement et résultant de la simple transposition de l'enseignement classique constitue une forme d'interaction pédagogique dégradée, par les modalités de substitution soumises. La vision globale de leur expérience d'enseignement est pour 29 % des répondants positive et pour 32 % d'entre-eux négative. Sur le plan de l'évaluation, un tiers des étudiants considèrent une évaluation à distance plus facile ; 49 % d'entre-eux estiment en outre qu'un examen à distance est plus injuste qu'en présentiel (et pour 8 % plus juste). L'étude conclut que seules les modalités d'apprentissage en présentiel sont judicieuses à l'université ou à partir de ressources conçues exclusivement pour l'EAD.

Dans l'article intitulé « Le numérique pour enseigner à distance en période COVID-19. Et si c'était à refaire en tenant compte de l'avis des étudiants ? », Suzanne Kieffer de l'Université Catholique de Louvain s'intéresse aux retours d'expérience des usagers (Kieffer, 2020). 22 étudiants de master ont testé un dispositif pédagogique de base Moodle, exploitant conjointement *H5P*<sup>8</sup> et *Wooclap*<sup>9</sup>, dans le cadre du cours de 2<sup>ème</sup> cycle au 2<sup>ème</sup> semestre « Visualisation de l'information et présentation multimodale ». Les avis ont été récoltés le 22 avril 2020 par sondage *Moodle* après 4 séances de cours réalisées sur *Teams* et, le 13 mai 2020, lors de la dernière séance pédagogique sur *Teams*. Le dispositif pédagogique initial comprend enseignements par projet, classes inversées et cours magistraux. L'évaluation continue inclut travaux individuels, réalisations collectives et tests de connaissance. *Moodle* permet de créer les groupes, la remise des devoirs, la remise de travaux avec évaluation par les pairs et les tests en ligne par QCM. *Wooclap* est un télévoteur en ligne qui permet également d'interroger la communauté de façon anonyme et de recueillir les réponses

---

8. Logiciel libre permettant de créer des contenus interactifs et compatibles avec les principaux LMS, dont Moodle.

9. Le mur de messages est une fonctionnalité de *Wooclap* permettant d'interagir pendant un cours à distance.

en temps réel. Le dernier module, *H5P*, permet de créer des contenus multimédias interactifs dans *Moodle*. Son format HTML5 garantit une compatibilité sur smartphones et tablettes, remportant une large adhésion de la part de la communauté estudiantine (Inghilterra, 2013). Kieffer indique que ce dispositif n'a subi que des adaptations mineures compte tenu des exigences COVID-19 et du passage au tout à distance. Celles-ci concernent essentiellement des séances en demi-cohorte, une limitation d'une heure par étudiant pour les séances de *feedback*, un enrichissement des contenus *H5P*, une utilisation du mode aléatoire et du compte à rebours pour configurer les tests à distance sur *Moodle*. À l'issue de quatre séances sur *Teams*, les étudiants ont plébiscité le support technologique à l'enseignement (partage d'écran, contenus *H5P*...), la prise de parole plus spontanée sur *Teams* qu'en auditoire et l'adaptation organisationnelle des séances (demi-cohorte, durée raccourcie des séances, création de questions pour les tests). Le rythme du cours magistral sur *Teams* peut être jugé trop soutenu par certains étudiants qui rapportent des problèmes de concentration (30 %) ou des problèmes techniques (25 %) liés à la vidéo, l'audio ou la connexion internet. Le taux de participation lors des discussions de groupes, démonstrations, questions et réponses est de 80 %. Les retours positifs concernant spécifiquement le distanciel mettent en avant la réduction des déplacements domicile / université, la facilité à participer et poser des questions. L'inconvénient majeur est le manque d'interactions sociales entre membres de la communauté estudiantine. À la question « Le distanciel peut-il devenir la norme », 55 % des interrogés répondent que c'est envisageable car il y a des avantages ; 35 % ne sont pas d'accord et préfèrent le cours en présentiel.

### ***Le distanciel quoi qu'il en coûte***

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) a investi plus de 750 000 euros pour la captation de cours en vidéo et la formation de ses enseignants. Des établissements ont recruté des ingénieurs pédagogiques pour prêter mains fortes au corps enseignant pour une plus grande scénarisation des cours et capter ainsi l'attention des étudiants. Les décrochages massifs qui se sont produits lors du premier confinement doivent être évités à tout prix. Or, dans un contexte de crise sanitaire à laquelle personne ne s'attendait, les structures qui vont investir lourdement dans une solution de e-Learning – sans l'approche prospective consistant à réaliser un *benchmark* des solutions existant sur le marché et à choisir celle qui correspond exactement aux besoins identifiés – peuvent sous-estimer la médiation pédagogique qui doit accompagner un changement de pratiques. L'investissement technique, *a fortiori* s'il est conséquent, est souvent accompagné d'une rhétorique discursive visant à réifier les

biens matériels et notamment les *Learning Management System* qui permettent de réaliser des économies d'échelle en contexte d'industrialisation de la formation. Le secteur universitaire n'était que peu impacté par cette phénoménologie jusqu'à ce que la pandémie ne mette soudainement ses protagonistes à distance. C'est l'idéologisation dans l'acception de Mœglin qui traduit le fait que l'on prête des vertus « magiques » à la technologie en oubliant combien la médiation humaine est indispensable (Mœglin, 2010). Ailleurs, dans les structures de moindres moyens financiers, les enseignants ont dû « faire avec » ce qui fonctionnait, sans prendre le temps de tester les solutions et leur viabilité. C'est le cas de beaucoup d'enseignants qui ont opté pour *Zoom* dès les premiers jours du confinement pour assurer la continuité pédagogique devenue rhétorique au sein du ministère. La solution s'est montrée opérationnelle, y compris avec les enseignants les plus néophytes, et son usage s'est rapidement développé en entreprise également auprès des salariés en télétravail pour organiser des réunions à distance. Mais la notoriété soudaine de *Zoom* – et des applications de visioconférences en général – n'a pas tardé à intéresser les communautés de *hackers*. C'est le cas de *Microsoft Teams*, *Skype* et *Google Meet* qui ont fait l'objet de graves failles de sécurité contraignant les firmes à fournir rapidement des correctifs (ou *patches* de sécurité) à leurs usagers. Ces solutions auront à tout le moins permis de travailler en assurant la transition distancielle mais ne constituent en aucun cas des outils pédagogiques pérennes.

## Conclusion

La communauté enseignante, dans une large proportion, reconnaît que cette crise sanitaire est opportune pour renouveler nos pratiques éducatives. Dans ce contexte de pandémie, où l'on ne met plus en opposition le présentiel et le distanciel, l'enjeu consiste à repenser l'ingénierie pédagogique et l'ergonomie de nos plateformes. D'aucuns estiment qu'il fallait connaître une telle situation pour dépasser les freins qui empêchaient les enseignants les plus réfractaires à s'intéresser aux applications distantes. Dans nombre d'établissements, les solutions ont été mises en place dans la hâte sans aucune rationalisation, en faisant souvent preuve de « braconnage<sup>10</sup> » au sein de la communauté éducative en ligne. Un an après le confinement total de la population, l'heure est au bilan. Le basculement des cours à distance n'aura pas été un exercice aisé même si, dans leur grande majorité, les enseignants reconnaissent qu'il était nécessaire d'être polyvalent pour répondre à tout scénario pédagogique, y compris en sortie de crise sanitaire. Ceux qui avaient « bricolé » durant les premières

---

10. Dans l'acception de Ricoeur, le terme désigne un détournement d'usage.

semaines de confinement ont aujourd'hui adopté une solution fiable, généralement une base *Moodle* à laquelle est implémenté une autre application GNU de type *Big Blue Button* ou *Jitsi*. Depuis mai 2020, la Direction Interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État recommande cette application pour les administrations publiques et celle-ci est intégrée au socle interministériel de logiciels libres. Les statistiques dont on dispose aujourd'hui sont toutefois préoccupantes pour la population. Une commission d'enquête parlementaire s'est penchée sur les effets de la crise sanitaire auprès des étudiants en situation d'« isolement numérique ». L'effort consenti par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est jugé comme étant modeste par les parlementaires<sup>11</sup>. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, 16,8 % des étudiants ont éprouvé des difficultés dans l'usage des dispositifs numériques et 38,9 % d'entre-eux des problèmes d'accès internet. Soit une perte d'efficacité de 30 à 80 % par rapport aux modalités en présentiel. Les conséquences de ce confinement se traduisent sur le plan pédagogique par un appauvrissement des contenus et des évaluations et une surcharge cognitive que les chercheurs qualifient de MOOCification de l'enseignement. L'enseignement à distance a donc renforcé les inégalités selon le syndicat des personnels titulaires et contractuels (SNPTES) mais aussi entre enseignants. Aussi cette fracture numérique rend-elle la continuité pédagogique inéquitable et par là-même l'évaluation. Sur le plan des ressources humaines, on peut déplorer les nombreux emplois d'ingénieurs pédagogiques auxquels ont recours les universités pour intervenir dans l'urgence sur la médiatisation de cours à distance. S'agissant d'emplois précaires (contrats à durée déterminée de 6 à 12 mois), les personnes recrutées seront amenées à travailler dans la hâte, sur des programmes ne s'inscrivant pas dans le temps long. Cette crise pourrait bien être salutaire sur le plan écologique en ayant démontré aux plus réfractaires qu'organiser une réunion à distance est maintenant opérationnel, peu fastidieux sur le plan logistique et peu onéreux en comparaison à des déplacements professionnels multiples. Des statistiques sur l'année 2021 nous indiqueront si ces pratiques se généralisent effectivement.

Bien avant l'émergence des risques de pandémie mondiale, les universités qui avaient misé sur l'EAD sont celles qui ont le mieux géré cette période inédite en faisant preuve de réactivité et assurant pleinement la continuité pédagogique.

---

11. Le MESRI a alloué 1 800 ordinateurs aux étudiants, (4 800 prêtés par les établissements), 5 000 cartes SIM et clés 4G distribuées pour l'ensemble des universités.

## Bibliographie

- Bonfils Philippe, « Repenser les dispositifs de formation à l'aune de la pandémie ? » *Dms Distances et médiations des savoirs*, n° 31, 2020.
- Charroud Christophe, Dessus Philippe et Osete Laurence, « Confinement et pratiques évaluatives : une MOOCification urgente et forcée ? » *Evaluer. Journal international de recherche en éducation et formation*, 1, Hors-série, mai 2020, p. 53-58.
- Gaze Catherine, Beyer Alisa A. et Lazicki Julia, « Comparing students' evaluations and recall for Student Pecha Kucha and PowerPoint Presentations ». *Journal of Teaching and Learning with Technology* 1 (2), 2013, p. 26-42.
- Giraudon Gilles, Guitton Pascal, Romero Margarida, Roy Didier et Thierry Viéville, Éducation et numérique. Défis et enjeux. INRIA. vol. 1. *Livres blancs d'INRIA 4*, 2020, Le Chesnay, France.
- Granjon Yves, « La perception de l'enseignement à distance par les étudiants en situation de confinement : premières données ». *Dms Distances et médiations des savoirs*, n° 33, 2021.
- Hearn Moore Paula, Head J. Derrick, et Richard B. Griffin, « Impeding Students' Efforts to Cheat in Online Classes ». *Journal of Learning in Higher Education* 13 (1), 2017, p. 9-23.
- Heilporn Géraldine et Constance Denis, « Dispositifs d'évaluation en ligne : des recommandations de la littérature scientifique à des décisions précipitées en pratique ». *E-JREF*, n° 1, mai 2020, p. 165-72.
- Huang Ronghuai, Tlili Ahmed, Chang Ting-Wen, Zhang Xiangling, Nascimbeni Fabio et Burgos Daniel, « Disrupted classes, undisrupted learning during COVID-19 outbreak in China : application of open educational practices and resources ». *Smart Learning Environments* 7 (1), 2020, p. 19.
- Inghilterra Xavier. 2013. « Médiation sociotechnique au sein de communautés d'apprentissage ». Dans *Twitter : Un monde en tout petit ?*, 2013, p. 209-230. Communication et civilisation. Paris, France : L'Harmattan.
- Inghilterra Xavier, « L'apprenance collective entre pairs à l'aune du modèle transmissif : Impact des dispositifs de partage social sur les communautés d'apprentissage en ligne », 2016, Thèse de doctorat, France : Université de Toulon.
- Kieffer Suzanne, « Le numérique pour enseigner à distance en période COVID-19. Et si c'était à refaire en tenant compte de l'avis des étudiants ? » nov. 2020. Disponible à l'adresse : <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:235600>.
- Mœglin Pierre, *Outils et médias éducatifs : une approche communicationnelle*. Communication, médias et sociétés, 2004, 296 p.
- Moeglin, Pierre, *Les industries éducatives*. Que sais-je ? P.U.F., 2010, 128 p.
- Murugaiah Puvanewary, « Pecha Kucha Style Powerpoint

Presentation : An Innovative Call Approach to Developing Oral Presentation Skills of Tertiary Students ». *Teaching english with technology*, 2016, IATEFL édition.

Peraya Daniel, « Le confinement passé, vive la rentrée ! Et l'ingénierie dans tout ça ? » *Dms Distances et médiations des savoirs*, n° 31, 2020.

Savard Isabelle, « Évolution des pratiques en technologie éducative et en formation à distance ». *Dms Distances et médiations des savoirs*, n° 31, 2020.

Vidal Martine, « L'enseignement à distance, trait d'union en temps de pandémie. Un regard sur les publications scientifiques sur l'EAD, de février à novembre 2020 ». *Dms Distances et médiations des savoirs*, n° 32, 2020.

## ENSEIGNEMENT EN LIGNE ET VIE PRIVÉE : PREMIERS RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE COMPARATIVE EN ESTONIE, EN FRANCE ET EN ISRAËL

CHRISTINE BARATS\*, CARSTEN WILHELM\*\*, DIMITRY EPSTEIN\*\*\*, NICHOLAS JOHN\*\*\*\* ET ANDRA SIIBAK\*\*\*\*\*

La protection et la préservation de la vie privée sont des enjeux majeurs dans nos sociétés contemporaines. Elles sont en effet régulièrement questionnées au regard des dispositifs technologiques d'information et de communication qui irriguent nos pratiques et affectent les frontières de la vie privée, comme l'illustrent par exemple la collecte, le stockage et le traitement de toutes sortes de données. De nombreux auteurs considèrent que la *privacy* contribue à préserver à la fois la capacité d'agir (*agency*) et l'autonomie des individus (Rey 2012, Rochelandet 2010), et qu'elle sous-tend la cohésion sociale car les infrastructures informationnelles se fondent dans les structures sociales (Braman, 2009). La crise du COVID-19 peut être appréhendée comme un moment potentiellement charnière pour la vie privée<sup>1</sup>. Cette crise a en effet conduit à adopter de nouvelles pratiques et de nouveaux outils qui, sur le long terme, peuvent façonner l'organisation et les pratiques du travail, de l'éducation et de l'engagement civique, mettant au jour la plasticité de la *privacy*.

Une étude comparative, menée conjointement en Estonie, France et Israël, s'est attachée à examiner la renégociation des frontières personnelles et sa plasticité lors d'interactions médiatisées en période de confinement et de distanciation sociale. En effet, des changements rapides et profonds ont été imposés à travers le monde dans de multiples sphères de la vie, citons le télétravail, l'apprentissage et la socialisation à distance, les achats, les services médicaux, financiers, juridiques et autres, en ligne. Ces pratiques numériques étaient auparavant effectuées dans des espaces tiers, ce qui a pu déclencher des

\* Université de Paris, Cerlis, christine.barats@parisdescartes.fr

\*\* Université de Haute-Alsace, Cresat, carsten.wilhelm@uha.fr

\*\*\* The Hebrew University of Jerusalem, Department of Communication, dima.e@mail.huji.ac.il

\*\*\*\* The Hebrew University of Jerusalem, Department of Communication, n.john@mail.huji.ac.il

\*\*\*\*\* University of Tartu, Institute of Social Studies, andra.siibak@ut.ee

---

1. Dans cet article, nous emploierons à la fois l'expression "vie privée" et le terme de "*privacy*", étant entendu que notre enquête vise à mettre au jour les distinctions et spécificités de ces notions selon les disciplines et les pays.

formes de protestations et de résistances au regard des enjeux de vie privée, et dans le même temps, s'accompagner d'une appropriation généralisée selon les contextes. Ce n'est pas la première fois que les technologies de la communication soulèvent des questions sur l'intégrité spatiale et temporelle des espaces privés et domestiques. Cependant, la rapidité et l'étendue de l'adoption de ces technologies, ainsi que l'absence de choix liée à la situation d'urgence, ont créé une situation sociale inédite dont l'impact sur les expériences et les perceptions de la vie privée peut être considérable. De plus, ces changements, initiés par la crise sanitaire, se sont imposés à l'échelle nationale et internationale, impliquant également des processus globaux et, à certains égards, similaires, qui engagent, et potentiellement heurtent, les normes et pratiques locales établies. C'est pourquoi, l'équipe de chercheurs a privilégié une approche comparatiste afin d'observer et d'analyser ces changements dans le cas de l'enseignement en ligne.

### **Contexte et objectifs de l'enquête**

Pour examiner, dans une perspective qualitative, les re-définitions auxquelles la vie privée a été confrontée pendant la pandémie du COVID-19, il est important de rappeler que le concept de *privacy* demeure lui-même fluide, tant dans le monde de la recherche que dans celui des politiques publiques. Un état des lieux des travaux sur ces questions montre la diversité des approches, tant en termes de disciplines (droit, marketing, communication...), que de perspectives d'analyse (droits individuels, régulation et contrôle étatique...) (Smith et al., 2011). D'autres travaux la décrivent en termes de gestion des frontières du privé (Petronio, 2002 ; Stanton, 2003) ou d'intégrité contextuelle (Nissenbaum, 2010), tout en soulignant la tension entre les perceptions de la vie privée et les comportements de protection de la vie privée (Acquisti et al., 2015 ; Quinn et al., 2019). Par ailleurs, il existe un corpus croissant de publications soulignant des tensions entre les plateformes d'information intrinsèquement mondiales et transnationales et l'appropriation contextualisée (Wilhelm, 2021), voire les expériences hyperlocalisées et hautement subjectives des utilisateurs de ces plateformes (Wu et al., 2019). Notre projet de recherche vise ainsi à examiner la situation actuelle afin de prêter attention à ces tensions, aux points de vue divergents sur la vie privée, en particulier au regard des relations entre les acteurs et les outils qu'ils utilisent.

Nos objectifs pour ce projet sont triples. Premièrement, d'un point de vue pratique, en saisissant et en analysant ce moment inédit, nous aspirons à la fois à comprendre les processus en cours et à établir une

base de référence pour d'autres études sur la vie privée après COVID-19. Deuxièmement, sur le plan conceptuel, en nous engageant dans une étude comparative et inductive de la dynamique de la vie privée dans trois contextes nationaux distincts, nous espérons contribuer aux travaux sur la multidimensionnalité de la vie privée et du concept de la *privacy* en contexte. Enfin, d'un point de vue méthodologique, par le biais d'un protocole de recherche commun aux trois pays, cette enquête contribuera à établir un cadre pour une étude qualitative comparative de la vie privée. En répondant à ces objectifs, nous contribuerons à la compréhension pratique des changements induits par la pandémie et participerons aux contributions conceptuelles et méthodologiques du domaine.

### **Méthode : une perspective qualitative et inductive adossée à des entretiens**

Nous avons mené, à partir d'un guide commun de questions, des entretiens approfondis semi-structurés avec 83 enseignant.e.s du supérieur en Estonie, en France et en Israël au cours de l'année universitaire 2020-2021. Ces trois pays présentent des similitudes structurelles en tant que démocraties économiquement développées, dotées de systèmes d'enseignement supérieur robustes qui fonctionnent essentiellement à distance depuis le printemps 2020<sup>2</sup>. Cependant, les réponses des États à la pandémie de COVID-19 et leurs ressentis ont été très différents, les vagues de confinement ou de restrictions affectant l'enseignement universitaire ayant en effet varié selon les pays. Si l'Estonie a vécu une courte période sur site, comparable à celle de la France, à la rentrée 2020, en Israël, le retour à l'enseignement sur site n'a commencé qu'en avril 2021.

Les participant.e.s ont été interrogé.e.s sur les changements intervenus dans leur utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins personnelles et professionnelles, la pratique de l'enseignement à distance servant d'expérience commune pour la discussion d'éventuels changements dans leurs points de vue et pratiques en matière de vie privée. Les entretiens de 45 minutes à plus d'une heure ont été enregistrés, transcrits et traduits en anglais. L'analyse est basée sur des lectures itératives et inductives des transcriptions des entretiens, dans le but de faire émerger des

---

2. En France, le gouvernement a fait le choix d'une reprise de l'enseignement intégralement en présence à la rentrée de septembre 2020 pour 2 mois et a ouvert la possibilité du présentiel pour 1 jour/semaine avec une jauge de 20 % des effectifs dès janvier 2021, les rentrées de septembre 2020 ont été partiellement sur site Estonie ou complètement sur site en France avant les confinements respectifs de novembre.

thèmes propres à chaque contexte national-culturel et des thèmes transversaux à ces contextes. Dans cette recherche, nous privilégions une approche inductive, ce qui permet de découvrir des tendances ou traits saillants dans cette situation sans précédent.

## Résultats préliminaires

### *La protection des données personnelles*

Les premières analyses des données font ressortir un certain nombre de thèmes émergents. Nous en mentionnerons brièvement deux. Premièrement, conformément aux travaux antérieurs sur la résignation numérique et l'apathie à l'égard de la protection de la vie privée (Draper & Turow, 2019 ; Hargittai & Marwick, 2016), la plupart des personnes interrogées n'ont exprimé que très peu d'inquiétude quant aux éventuelles invasions de la vie privée liée aux données. Elles ont souligné le fait qu'elles n'avaient pas vraiment eu leur mot à dire en la matière, en particulier face à la nécessité d'utiliser des systèmes de visioconférence pour l'enseignement. Certain.e.s enquêté.e.s ont fait preuve de résistance, en refusant par exemple d'enregistrer les cours, mais la plupart des personnes interrogées a fait état d'une utilisation accrue des TIC existantes et de l'adoption de nouveaux outils numériques, principalement l'outil Zoom dans le cas des trois pays, sans pouvoir prendre en compte les enjeux quant à la vie privée et faire face aux implications négatives quant à la confidentialité de leurs données. L'outil Zoom, pourtant jugé peu fiable au regard de la vie privée par les instances du CNRS en France, a ainsi été préconisé par de nombreux établissements d'enseignement supérieur français comme l'indiquent nos entretiens. Ceci atteste de la tension entre la situation d'urgence et la nécessité de poursuivre les enseignements et le choix des outils au regard des enjeux de *privacy*.

Extrait d'entretien, France, enseignant, sciences de la nature :  
*Zoom s'est imposé par l'usage*

Extrait d'entretien, France, enseignante, SIC : *Alors, on n'avait pas le choix, c'était Zoom en septembre, enfin au moment du deuxième confinement, [...] ça a été présenté comme la solution la plus simple pour tout le monde, y compris pour le secrétariat pédagogique qui pouvait gérer les liens Zoom. Chaque enseignant, chacun avait son lien Zoom et gérait son enseignement grâce à ça. Il y a eu une facilité qui s'est faite à ce moment-là. Il n'y a pas eu de discussions collectives.*

Il faut également noter dans le cas de la France, que des outils issus du monde des gamers, en particulier Discord, ont également été cités par plusieurs enquêté.e.s. Des outils qui relevaient de la sphère

privée, en l'occurrence celle du jeu, ont été déployés dans la sphère académique, professionnelle, indiquant une porosité des usages en situation de pandémie et une force de proposition de la part des étudiant.e.s et enseignant.e.s de moins de 40 ans.

Extrait d'entretien, France, enseignante, informatique : *On a eu des débats au sein de l'équipe sur quel outil utiliser, les membres les plus âgés n'étaient pas agiles, ils avaient du mal à comprendre comment Discord marche, il y a eu des explications entre nous, on est resté sur Discord. On a eu le débat une fois.*

La situation d'urgence a ainsi été évoquée par de nombreux enquêté.e.s pour expliquer la rareté des débats internes quant au choix des outils.

La pandémie a alors facilité l'adoption d'outils de visioconférence extérieurs au monde académique et sans garantie quant à la protection des données, confirmant une résignation face à l'urgence de la situation, nonobstant les réserves émises par certain.e.s enquêté.e.s et une certaine lassitude et fatigue liée à la place occupée par les dispositifs de visioconférence.

Extrait d'entretien, France, enseignante, SIC : *Le plus difficile c'est le maintien de l'attention des étudiants et une lassitude, je souffre d'aller sur Zoom pour faire un cours. Ce qui se joue c'est une non envie d'aller sur zoom, faire le cours et à la fin d'un cours on est fatigué, ce n'est pas la même saveur qu'en présentiel où il y a une euphorie que l'on ressent après un cours. Je ne ressens plus cette satisfaction.*

### **La protection de la sphère privée visible : voir et être vu.e.s**

Deuxièmement, lorsqu'on leur a demandé ce que les enquêté.e.s pensaient du fait de voir potentiellement le domicile des étudiant.e.s, certaines personnes interrogées, par exemple en Israël, ont dit qu'elles essayaient de ne pas le remarquer. Cela implique bien sûr qu'elles l'ont remarqué et qu'elles ont estimé que cela posait problème. D'autres, par exemple en France, ont suggéré que l'exposition accidentelle à la vie privée des étudiant.e.s était un compromis nécessaire pour permettre un enseignement de qualité mais que cette visibilité restait optionnelle, parce que les étudiant.e.s avaient la possibilité de ne pas allumer leur caméra. En France, la majorité des enquêté.e.s a ainsi souligné le fait que la plupart du temps les étudiant.e.s n'allumaient pas leur caméra. S'ils évoquent des raisons techniques, les écrans noirs sont également de la prise en compte de questions relevant de la vie privée.

Extrait d'entretien, France, enseignant, sciences de la nature : *Ils n'ont pas de supers connexions et n'ont pas envie qu'on les voit [...] j'ai fait cours à 100 étudiants avec des carrés noirs.*

Les enquêt.e.s ont par ailleurs noté l'embarras de voir la chambre à coucher d'un.e étudiant.e ou d'un.e collègue de travail lors de réunions. Tous ces éléments suggèrent une nouvelle forme d'(in)attention civile, pratiquée au sein du foyer, ou entre les foyers.

Certaines personnes interrogées ont également évoqué l'expérience d'avoir vu des étudiant.e.s interagir avec des personnes proches (parents, partenaires, colocataires, animaux domestiques), ou bien ont souligné des interactions avec d'autres personnes (partenaires, enfants) comme ayant été particulièrement inattendues, voire troublantes, car impossible en situation d'enseignement en présentiel.

Extrait d'entretien, France, enseignante, SIC : *J'ai entendu plein d'histoires. Un cours en psycho, c'est l'étudiante qui me raconte, en cours de psycho ils sont 200, une étudiante se frite avec son mec « pourquoi tu as été dire qu'on a couché ensemble avec ma meilleure amie », l'enseignante ne savait pas comment couper le micro, l'enseignante a coupé zoom pour relancer un autre zoom, moment de grande gênance. C'était très privé, sa vie intime. Des trucs marrants, la mère qui passe en pyjama dans un état pas possible, les parents qui disent range ta chambre.[...] c'est aussi les groupes sur zoom et quand vous débarquez dans un groupe ils ont tous la caméra ouverte, on débarque sans prévenir et l'étudiant était affalé sur son lit, en débarqueur, limite il sortait de son lit, il fait oups... c'est une entrée dans l'intimité gênante.*

Alors que la littérature sur la vie privée traite principalement de l'individu et des informations qui peuvent être accessibles à son sujet, dans ce cas, c'est l'intimité même de l'interaction qui est exposée, indiquant un spectre large de situations, des plus intimes à celles moins impliquantes, même s'il ne s'agit de rien de plus que de caresser son chat ou de se faire apporter une tasse de thé.

L'audio joue également un rôle important. Le hors champ se manifeste ainsi lorsque les micros sont ouverts en situation de cours en visioconférence : l'intimité familiale ou domestique est audible (bruit de cuisine, conversations etc.) et peut conduire à des situations délicates.

Extrait d'entretien, France, enseignant en mathématiques : *Les étudiants coupent leur micro, on voit bien quand ils ne coupent pas*

*ce n'est pas évident pour eux. Le petit frère qui vient et dit j'ai envie de faire caca. Il peut y avoir des nuisances sonores.*

Les situations de cours en visioconférence sont celles qui rendent compte du fait que le public est désormais élargi : d'autres personnes peuvent être témoin des échanges qui se déroulent en cours, comme les parents, les frères et sœurs, les partenaires ou les colocataires. Par ailleurs, les enseignant.e.s, tout autant que les étudiant.e.s peuvent voir les conditions de vie de leur camarade, ce qui peut briser la présupposition d'égalité qui prévaut ou du moins qui est recherchée dans l'enceinte de l'université. Enfin, certain.e.s enseignant.e.s ayant des enfants en bas âge ont évoqué la difficulté de concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

Ces premiers résultats attestent de la plasticité de la *privacy* ainsi que de la complexité des situations auxquelles les enquêté.e.s ont été confronté.e.s : le maintien de l'enseignement a primé, nonobstant les enjeux de vie privée. Les enquêté.e.s ont ainsi fait preuve d'adaptation face au poids des contraintes et aux situations inattendues qu'ils et elles ont pris en charge.

Ces résultats soulignent la primauté des considérations horizontales de la vie privée sur les considérations verticales (Bazarova & Masur, 2020 ; Quinn et al., 2019). En d'autres termes, les personnes interrogées avaient très peu à dire sur les formes plus larges de collectes de données par leurs employeurs, l'État ou les sociétés commerciales, rendues possibles par l'adoption de nouveaux outils numériques. En revanche, elles avaient beaucoup à dire sur leurs relations médiatisées avec les étudiants et les collègues, et étaient très préoccupées par la présentation de soi et d'autrui et la gestion des interactions (Goffman, 1974), ainsi que par le maintien de situations d'enseignement, même atypiques par rapport au présentiel (peu ou pas de retour des étudiant.e.s, interactions modifiées...). Plus globalement, prêter attention à la vie privée contribue à mettre au jour les dimensions sociales peu visibles de l'enseignement et de l'interaction en ligne.

## Conclusion générale

Ces premiers éléments nous conduisent à privilégier de nouvelles hypothèses qui visent à examiner les incidences des systèmes universitaires des trois pays étudiés et qui feront l'objet de futures analyses. Nous allons approfondir l'étude des différences dans les modalités d'adoption des outils en tenant compte des trois systèmes d'enseignement supérieur observés. Il s'agit de mettre au jour les spécificités en termes de carrière et d'autonomie des enseignants ainsi

qu'en termes de relations de pouvoir entre les départements d'enseignement, les établissements et l'autorité de tutelle au regard de la prise en compte et de la définition de la *privacy*. Il s'agit également de mettre en perspective les discours contemporains en termes de *privacy* et les discours en termes de modernisation de l'enseignement supérieur qui invitent et incitent à une forte intégration des TIC (Barats, 2005 ; Wilhelm, 2016, Collet et Wilhelm 2015).

Une autre perspective visera à prêter attention aux types de formation, et en particulier aux niveaux de formation (licence et master) dans l'appréhension de la *privacy*. Les enquêt.e.s ont en effet évoqué des différences dans les modalités d'interaction avec les étudiant.e.s : en Master, les enjeux par rapport à la vie privée semblent moins prégnants. Nous examinerons aussi ce que les enquêt.e.s évoquent comme bilan post-Covid. Si l'expérience de la visioconférence a conduit à des situations inédites en termes de *privacy*, elle a facilité d'un point de vue pragmatique le maintien des enseignements et les réunions, en particulier à l'échelle internationale. Or, il s'agit d'interroger les deux dimensions du métier d'enseignant.e et de chercheur.e, dont les finalités et les outils n'impliquent pas le même bilan post-Covid.

### Bibliographie

Acquisti Alessandro, Brandimarte Laura et Loewenstein George, « Privacy and human behavior in the age of information », *Science*, 347(6221), 2015, p. 509–514.

Barats Christine, « Les TIC dans l'enseignement supérieur français : Discours institutionnels et monographies - Promesse, menace et visibilité », Paris, 2005, <https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00001391/document>

Bazarova Natalya et Masur Philipp K, « Towards an integration of individualistic, networked, and institutional approaches to online disclosure and privacy in a networked ecology », *Current Opinion in Psychology*, 36, 2020, p. 118–123.

Braman Sandra, *Change of state : Information, policy, and power*, Boston, MIT Press, 2009, 576 p.

Collet Laurent et Wilhelm Carsten, dirs., *Numérique, éducation et apprentissage : Enjeux communicationnels*, Paris, L'Harmattan, 2015, 158 p.

Draper Nora A. et Turow Joseph, « The corporate cultivation of digital resignation », *New media & society*, 21(8), 2019, p. 1824-1839.

Goffman Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974 (1967), 240 p.

Nissenbaum Helen F. *Privacy in context : Technology, policy, and the integrity of social life*, Stanford Law Books, 2010, 304 p.

Petronio Sandra, *Boundaries of privacy : Dialectics of disclosure*, SUNY Press, 2002, 288 p.

Rey Bénédicte, « La privacy à l'ère du numérique », *Terminal*, 110, 2012, p. 91-103.

Rochelandet Fabrice, *Économie des données personnelles et de la vie privée*. Découverte, 2010, 128 p.

Quinn Kelly, Epstein Dmitry et Moon Brenda, « We care about different things : Non-elite conceptualizations of social media privacy », *Social Media + Society*, 5(3), 2019, <https://doi.org/10.1177/2056305119866008>

Smith H. Jeff, Dinev Tamara et Xu Heng, « Information privacy research : An interdisciplinary review », *MIS Quarterly*, 35(4), 2011, p. 989–1016.

Stanton Jeffrey, « Information technology and privacy : A boundary management perspective », in Clarke S., Coakes E., Hunter G.M. et Wenn A. (dirs.), *Socio-technical and human cognition elements of information systems*, London, IGI Global, 2003, p. 79–104.

Wu Philip Fei, Vitak Jessica et Zimmer Michael T, « A contextual approach to information privacy research », *Journal of the Association for Information Science and Technology*, 2019, *Published online*

Wilhelm Carsten, « Approche socio-culturelle et comparative des représentations du numérique : Vie privée et 'hygiène de vie numérique' en Allemagne », *Interfaces numériques*, 10 (1,2), 2021, publication en cours.

Wilhelm Carsten, « Dans le halo des MOOC, la rationalité communicationnelle de la formation 2.0 », *Communication et Organisations* 49, 2016, p. 87-100.



## DES PISTES FERTILES POUR DÉVELOPPER UN COURS D'ANGLAIS EN LIEN AVEC L'ACCULTURATION NUMÉRIQUE : RETOUR D'EXPÉRIENCE DU PROJET #ANGLIA

LAURENT HEISER\*

### Objectifs de l'article

Notre contribution à la thématique « à distance » à l'Université » est une réflexion qui repose sur un retour d'expérience relatif à un volume de soixante-dix d'heures de cours d'anglais en langue seconde destinées aux étudiant(e)s de l'UFR Ingémédia à Toulon pendant la période du second confinement. Le profil des étudiant(e)s d'Ingémédia a donné lieu à plusieurs publications (consulter Peraya & Bonfils, 2012 ou Peraya & Bonfils, 2015) sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour mener la conception pédagogique des séances en anglais dans le contexte du distanciel forcé. Les étudiant(e)s de cette UFR ont tendance à transporter, pour résumer la pensée des auteurs, leurs pratiques médiatiques personnelles au sein de l'UFR. Dans une pédagogie prônant l'acculturation au numérique des étudiants, adossée aux travaux sur l'acculturation numérique du laboratoire IMSIC, cette percolation des usages offre un cadre fécond et favorable à une pédagogie volontairement constructiviste. Celui-ci nous a permis, en particulier, de concevoir des séquences pédagogiques, dans la discipline de la langue anglaise (et donc, seconde) pour développer la réflexivité des étudiants sur le numérique et l'intelligence artificielle.

Dans la droite lignée de la réflexion longitudinale des chercheurs du laboratoire IMSIC, mais aussi nos propres travaux de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication en contexte éducatif et notre expérience dans l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, l'objectif de notre article est de décrire la conception d'un environnement d'apprentissage créatif en cours de langue anglaise, à distance, et de chercher à en évaluer la réception des étudiants. Nous finaliserons par une courte réflexion sur le potentiel de ces activités en cours de langues vivantes dans la pédagogie universitaire.

\* Docteur en  
SIC, Associé aux  
Laboratoires IMSIC  
Université de Toulon  
et LINE Université  
Côte d'Azur. Courriel :  
laurent.HEISER@  
univ-cotedazur.fr

## Contexte

Les étudiants d'Ingémédia ont un profil favorable permettant de concevoir d'introduire des usages du numérique en contexte universitaire. Les séances d'anglais se sont toutes déroulées à distance, mais précisons que le distanciel forcé, même si cela ne présume pas de la qualité de leur réception, n'a pas connu de difficultés majeures dans leur mise en œuvre, comme cela a été le cas dans d'autres cours nécessitant du matériel spécifique. De plus, nous avons créé un environnement d'apprentissage créatif, servant à l'objectif de l'acculturation numérique, à partir de ressources accessibles en ligne comme Scratch, la plateforme MicroBits.org ou encore par l'accès à des contenus vidéo en ligne, les sites de Google permettant d'expérimenter l'intelligence artificielle. Notre défi était donc moins de prévoir l'accès à nos ressources que de concevoir un environnement créatif en ligne permettant d'engager les étudiants et prévoir les activités linguistiques leur permettant de prendre du recul sur les enjeux du numérique.

Pour le lecteur, ces deux points sont à retenir :

- 1) Préparation des ressources, en anglais, reposant sur des environnements d'apprentissage créatifs
- 2) Préparation d'activités langagières (en lien avec le CECRL) visant à enrichir la culture du numérique

## Problématique et plan

Ces deux points nous renvoient à notre objectif consistant à créer des séquences universitaires en langue seconde (dans notre cas en langue vivante anglaise), visant à renforcer le niveau linguistique des étudiants et les compétences numériques pour le 21<sup>e</sup> siècle.

La conception et l'articulation des séquences pédagogiques de ce parcours de formation, exclusivement mené à distance pour les raisons épidémiques bien connues, ont-elles été facilitées par notre position tant de chercheur associé au sein du laboratoire de l'IMSIC Toulon, et donc formé à la question de l'acculturation numérique, que notre travail de professeur d'anglais certifié dans le secondaire.

Nous avons donc cherché à répondre à la question suivante : dans quelle mesure un environnement créatif d'apprentissage, en langue anglaise, peut-il contribuer à l'acculturation numérique des étudiants d'Ingémédia ?

Dans cet article, nous proposons d'abord de décrire certaines activités pédagogiques en cherchant à rendre compte de notre activité de conception, en particulier l'activité de création de Mikrodystopies et d'un tutoriel rédigé en anglais destiné à initier un public d'adolescents à la pensée informatique. Ceci nous conduira à une réflexion courte sur l'intérêt des activités technocréatives en nous attardant sur quelques données concernant leur réception dans le contexte particulier d'Ingémédia.

## Design du cours d'anglais à distance

### *Exemple 1 : Les Mikrodystopies*

Les Mikrodystopies sont des fictions écrites en 280 caractères maximum et publiées en français sur un compte Twitter. Nous préférons laisser parler directement deux exemples :



Figure 1. Exemples de mikrodystopies sur Twitter

Ces fictions ont fait l'objet d'un recueil (consulter Houste & Taffin, 2020) dans lequel elles décrivent les dérives d'un monde numérique où robots, implants cérébraux, objets connectés, des drones ont provoqué des changements culturels qui doivent nous faire réfléchir sur l'éthique du progrès technologique. Elles décrivent, souvent avec ironie, un monde où les individus sont au service des technologies.

Notre projet pédagogique consiste à proposer un défi, celui de contribuer au recueil de François HOUSTE, ce qui se traduit par la mise en œuvre d'ateliers d'écritures cocréatives. Les documents préparatoires à la séance étaient tous disponibles sur un mur collaboratif, un *Padlet*, permettant de bénéficier des fonctionnalités courantes d'une plateforme d'échanges de documents tels que le téléchargement des ressources ou le téléversement, par les étudiants, de leurs productions

écrites. De plus, le mur collaboratif permettait de mettre en ligne un document collaboratif servant aux traces écrites, ou aux étudiants de poser des questions pendant le cours. Ainsi, le *padlet* crée-t-il un effet de scénarisation et de cohérence pédagogique, comme nous le présentons ci-dessous :

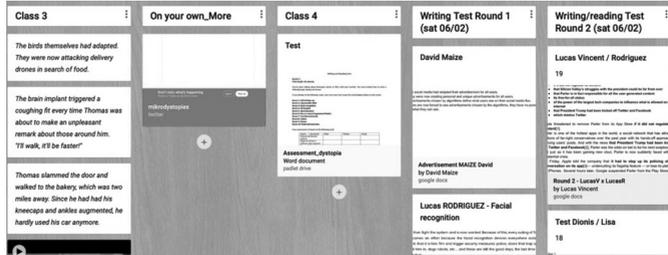


Figure 2. Extrait d'un mur collaboratif du cours d'anglais à distance à destination de Licence 3

Les ressources sont présentées dans un ordre qui permet à la fois aux étudiants de suivre, voire de se déconnecter à certains moments, de comprendre la logique du cours et surtout de s'approprier un espace pour collaborer.

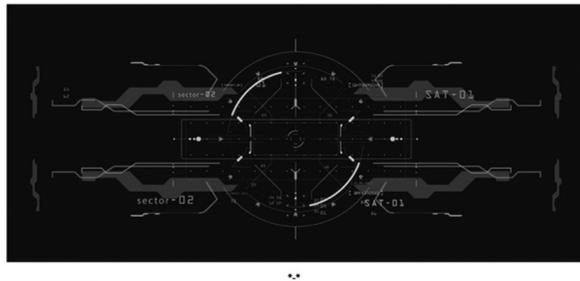
Les étudiants pouvaient donc s'approprier nos objectifs tout en ayant l'opportunité de travailler en autonomie, choisir de se déconnecter avant la fin du cours ou de trouver des points communs entre certaines ressources, comme dans le cas des mikrodystopies mises en parallèle avec la série TV intitulée Black Mirror. Ceci pouvant donner lieu à une activité d'identification de points communs ou de différences à travers un document d'écriture collaborative, mais également d'élaborer des grilles de réussite, en commun, afin de permettre d'engager les étudiants dans une démarche d'auto-évaluation.

Criteria Assessment	<i>Weak</i>	<i>Medium</i>	<i>Strong</i>
Fictional and futuristic universe			
People do not have a sufficient critical approach.			
The use of IoTs can be oppressive			
Use of the past			
Direct or indirect speech			
Some literary effects			
Limited number of characters (280)			

Après avoir pré-identifié les critères, les étudiants sont répartis dans des ateliers grâce aux fonctionnalités de la plateforme Zoom. Les étudiants peuvent demander de l'aide pour arriver à valider les critères de réussite. Les étudiant(e)s ayant un niveau élevé en anglais, venant d'un cursus en LLCER anglais, ou vivant à l'étranger, peuvent jouer le rôle de correcteurs.

L'articulation du dispositif technopédagogique avait donc bien pour objectif, en cette période de confinement et de continuité pédagogique, de créer du lien socio-affectif. Selon nous, cela a permis d'aboutir à des productions, notamment en binôme d'étudiants, parfois de très bonne qualité :

### DRONES



#### Main Idea :

Our main idea is a drone with awareness.

**Dronis** was living a normal life. He enjoyed travelling around the world. He always had a little leitmotiv (routine) in each country he landed on : he used to give presents to the population. He never knew why they were running away from him. Maybe he/it was too loud, or too big. Maybe he was too frightening when he was flying above them.

But today, he saw the harm of his presents. Making people fleeing from an explosion wasn't what he was thinking.

Figure 3. Exemple de mikrodystopie rédigée en anglais sur le thème des drones et déposée sur le mur collaboratif pendant le temps du cours à distance sur Zoom

#### Autres exemples : la pensée informatique

La thématique suivante concerne l'Intelligence artificielle. Il s'agit de demander aux étudiants de tester des expérimentations à base de *Machine Learning* (par exemple le site internet QuickDraw ou Teachable Machine), de créer un contexte d'utilisation et les inviter à en rendre compte. Cette triade doit sa paternité au courant du *LivXD* (lived experience design ou design de l'expérience à vivre), ce qui signifie viser à se rapprocher de la pensée des concepteurs.

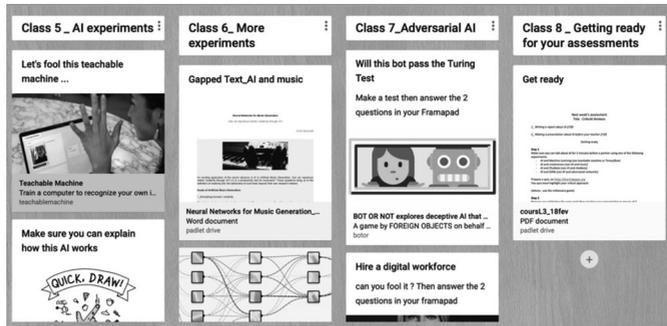


Figure 4. Activité suivante sur l'intelligence artificielle devant conduire à exprimer une pensée critique en langue anglaise

Le contexte d'usage (faire reconnaître à Google un maximum de dessins, créer un dispositif de reconnaissance d'images pouvant générer des biais, etc.) vise à stimuler la réflexivité. Pour cela, nous demandons aux étudiants de raconter ce qu'ils font, généralement après leur expérience vécue. Certains étudiants, peu habitués à s'exprimer sur des sujets comme l'intelligence artificielle, en anglais, doivent vulgariser leurs propos. Or, cela nous permet d'introduire des définitions simples sur l'intelligence artificielle et ensuite d'inviter les autres étudiants à les enrichir.

C'est avec, mutatis mutandis, la même stratégie pédagogique que nous faisons éditer des tutoriels en anglais d'utilisation de la plateforme *MicroBit* (une plateforme destinée à initier à la programmation à destination des élèves du primaire au secondaire). Nous partageons, ci-dessous, un extrait d'un tutoriel d'utilisation réalisé pendant notre cours par un groupe de deux masterants :

### 8 - Personalize the leds

To personalize the led, just click on each square to give the desired shape, we will give the shape of the letters representing "Rock" (R), "Paper" (P), "Scissors" (S).

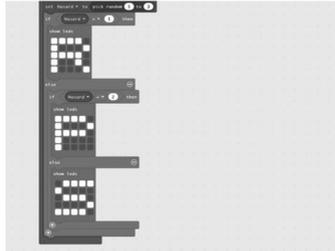


Figure 5. Extrait d'un tutoriel proposé par un groupe d'étudiants

Dans ce tutoriel, relevons que les étudiants introduisent des captures d'écran qui proviennent de leur propre expérience de la plateforme de codage. Ces dernières constituent des traces qu'ils enrichissent d'une explication en anglais (les consignes données à des enfants) ce qui témoigne de leur propre acculturation numérique. Ils passent donc du statut de récepteur à celui de concepteur, un travail particulièrement riche en productions chez les étudiants inscrits dans le parcours *Design d'Expérience et Design d'Interfaces (DEDI)*.

### De l'expérimentation au retour réflexif, développé en anglais, sur les représentations

Le volume horaire pour chaque groupe se situe entre 12H et 18H de cours principalement en TD et quelques heures de cours magistraux (6H). A la fin de la formation, les étudiants ayant participé aux TD, sur la base du volontariat, sont invités à répondre à un questionnaire : un groupe de Licence 3 (N = 22), un groupe de Master 2 DEDI (N = 12) et un autre de Master 1 Infocom (N = 24). Nos questions étaient réparties dans ces deux catégories, des questions à choix multiples (N = 8) et des réponses longues (N = 5).

Questions à choix multiples	Questions suscitant des réponses longues
Par rapport aux objectifs annoncés lors du premier cours, les ressources proposées ont été en lien avec des sujets en sciences de l'information et de la communication	Pouvez-vous donner un (ou plusieurs exemples) d'expérience(s) vécue(s) positive(s) pendant ce cours ?
Les supports, ressources et activités pédagogiques de ce cours vous ont intéressé	Selon vous, quels seraient les aspects qui pourraient être améliorés afin de renforcer l'expérience positive des étudiant(e)s ?
Parmi les activités, cochez celle(s) qui vous a/ont données le sentiment de renforcer des compétences langagières en anglais (lexicales, grammaticales, culturelles, pragmatiques, etc.) <i>Les Gapped Texts</i> <i>Les Compréhensions orales collaboratives</i> <i>Les présentations orales</i> <i>L'atelier d'écriture consacré aux Mikr</i> <i>Aucune</i>	Quel est votre niveau de confiance en anglais aujourd'hui ? 0 1 2 3
Concernant les deux gapped texts et l'écriture des Dystopies votre progression à l'écrit se situe à ce niveau :	Ce niveau de confiance en votre capacité à écrire, parler et échanger en anglais a-t-il augmenté avec ces quelques heures de cours ?
Concernant les activités de productions orales (notamment sur l'Intelligence artificielle), votre progression à l'oral se situe à ce niveau :	Lors de la présentation du cours, je vous avais dit qu'il s'agissait d' "un cours pour vous et surtout par vous". Ce sentiment est-il partagé ? Pourquoi ?
Concernant les compréhensions orales collaboratives, votre progression en compréhension se situe à ce niveau :	Selon vous, l'approche pédagogique utilisée ici, pendant la crise sanitaire (cours à distance), a-t-elle permis de créer de l'engagement ?
	Pouvez-vous décrire cet engagement par rapport à un cours d'anglais en présentiel ?

Nous nous attardons ici aux réponses du groupe de Licence 3 pour qui le volume de cours à distance est le plus élevé (N = 18H de TD). Notre choix se justifie aussi par le niveau linguistique de ces étudiant(e), inscrits en classe européenne ayant, en grande majorité, des attentes

plus précises en termes de consolidation ou de renforcement de leur niveau linguistique. Des étudiants autonomes en langue anglaise qui en contexte distanciel, risquent de se lasser d'un cours qui ne répond pas à leurs attentes.

Nous rappelons que notre question de recherche nous amène à vérifier si les activités technocréatives proposées dans le contexte particulier de cours d'anglais à distance permettent de renforcer à la fois des activités langagières et l'acculturation numérique.

Dans la suite de cet article, nous tentons de répondre à cette question.

### L'intérêt des étudiants pour les supports du cours

Nous avons d'abord vérifié si le parcours de formation a suscité l'intérêt des étudiant(e)s (N =9 sur 18) au regard de la thématique qui le traverse, l'acculturation numérique :

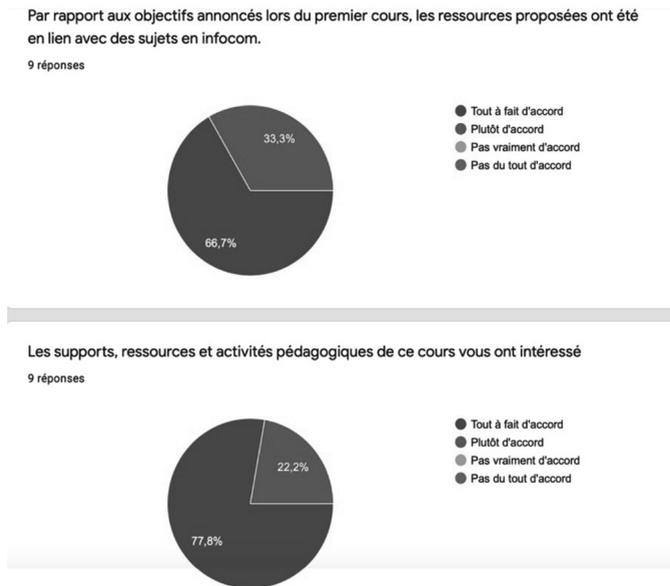


Figure 6. Intérêt pour les supports du cours

Les figures précédentes indiquent une adhésion des étudiant(e)s par rapport aux choix pédagogiques du formateur. Les réponses montrent que le cours est en lien avec leurs intérêts professionnels, mais également qu'ils reconnaissent bien que les choix des

dispositifs technopédagogiques sont en lien propres habitudes du web participatif.

Ceci nous a conduit à vérifier si l'exploitation des ressources et la scénarisation des activités, par le *padlet*, ont permis de renforcer les activités langagières des étudiants :

Parmi les activités, cochez celle(s) qui vous a/ont données le sentiment de renforcer des compétences langagières en anglais (lexicales, grammaticales, culturelles, pragmatiques, etc.) :

9 réponses

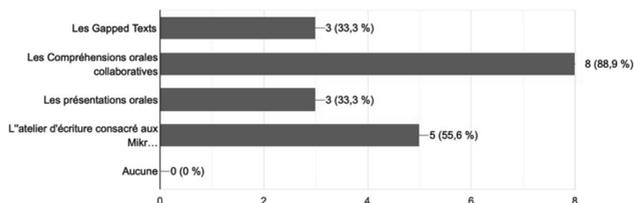


Figure 7. Renforcement des activités langagières

Comme l'indiquent les réponses à la question de la figure précédente, les étudiants apprécient les modalités collaboratives des activités linguistiques de ce cours de langue vivante, comme la compréhension orale.

Le sentiment de progression en langue anglaise est partiellement imputable à l'environnement créatif, comme le montre la figure suivante :

Concernant les activités de productions orales (notamment sur l'Intelligence Artificielle), votre progression à l'oral se situe à ce niveau :

9 réponses

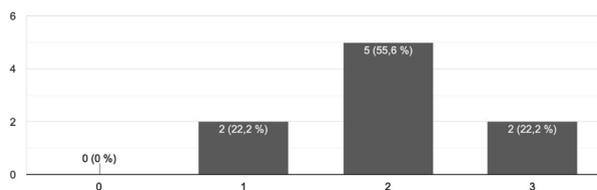


Figure 8. Corrélation du sentiment de progresser avec l'environnement d'apprentissage créatif

Même si les étudiants déclarent, dans la majorité, avoir bénéficié des activités d'apprentissage créatives, les résultats des réponses longues indiquent une certaine ambiguïté. Nous présentons les réponses ci-dessous :

Pouvez vous donner un (ou plusieurs exemples) d'expérience(s) vécue(s) positive(s) pendant ce cours ?

9 réponses

Les travaux collaboratifs
interesting subjects in an english class, for once
Les débuts de cours en musique évidemment
Personnellement, j'ai trouvé l'utilisation de la padlet extrêmement intéressante. C'est plus facile, plus simple et plus ludique de travailler de cette façon (les autres professeurs devraient prendre exemple). Cet espace de travail et les feuilles communes et datées permettent de plus facilement suivre l'évolution des cours et de s'y retrouver. De plus, les sujets choisis m'ont beaucoup intéresser.
Un vocabulaire nouveau et compliqué, donc un élargissement positive
J'ai beaucoup apprécié les cours. Il y avait une ambiance conviviale pendant qui était très agréable. La musique du début de cours permet de nous détendre un peu et de le commencer dans de bonnes conditions. Les activités collaboratives et les "ateliers" sont vraiment bien. Merci
J'ai beaucoup aimé parler de sujets qu'on ne maîtrise pas forcément à l'origine. Ça force à chercher un

Figure 9. Réponses longues

Dans la figure ci-dessus, certaines réponses nous montrent que les étudiants n'indiquent jamais la corrélation qui existe entre l'environnement d'apprentissage créatif et les modalités collaboratives des activités. Il s'agit d'une limite de nos résultats, que nous imputons au contexte distanciel. Nous pensons que les effets de notre conception sur la réception ont été réduits par le contexte distanciel. Ceci nous permet de dire qu', #AnglA, en 2021-2022, avec un retour en présentiel, sera mieux compris par la réception dans son double objectif.

## Discussion

Cet article a décrit les modalités des cours d'anglais dispensés à l'occasion de ce travail dont la démarche était de renforcer l'acculturation numérique. Les étudiants ont déclaré avoir apprécié les modalités collaboratives de l'environnement d'apprentissage créatif. Cependant, le distanciel semble avoir rompu le lien de corrélation entre ses deux aspects, alors qu'ils sont indissociables des usages co-créatifs du numérique.

Notre « bricolage » pédagogique a donc répondu au défi du distanciel mais a parfois difficilement visé l'acculturation numérique. Des séances en présentiel permettront de vérifier si la complexité de la démarche sera mieux partagée par les étudiants.

Raconter et expliquer, dans la langue cible, ses stratégies de résolution d'un programme informatique, réaliser une production littéraire dans le cadre d'un défi, seul ou en écriture collaborative, collaborer

autour d'une compréhension orale traitant de la désinformation, utiliser une IA pour résoudre des problèmes (etc.) et en exprimer les limites, nous apparaissent être des pistes fertiles pour enseigner l'anglais dans cette UFR. Malgré l'hétérogénéité des étudiants, il s'agit bien de se rapprocher le plus près possible de la pensée des concepteurs, c'est-à-dire des industriels américains du numérique. L'anglais, comme langue et culture, est le vecteur de la pensée néolibérale. Il s'agit de l'enseigner pour faire percevoir les limites et les contradictions de celle-ci.

Un environnement créatif d'apprentissage, en cours d'anglais, permet de penser des stratégies pédagogiques en lien avec une approche critique. L'apprentissage des langues, en AngIIA, en ChinIA, sont autant de moyens de développer une pédagogie immersive du numérique en langues vivantes pour mieux appréhender les enjeux du numérique par les étudiants.

### Références

Houste F. & Taffin N., *Mikrodystopies*, 2020.

Peraya D. & Bonfils, P., "L'usage des nouveaux dispositifs médiatiques" | Archive ouverte UNIGE, *Flash informatique*, 8, 2012, 16-17.

Peraya D. & Bonfils P., *Détournements d'usages et nouvelles pratiques numériques : L'expérience des étudiants d'Ingémédia à l'Université de Toulon*. 21. 2015. Disponible sur : [http://sticef.univ-lemans.fr/num/vol2014/19-peraya-epa/sticef\\_2014\\_NS\\_peraya\\_19.htm](http://sticef.univ-lemans.fr/num/vol2014/19-peraya-epa/sticef_2014_NS_peraya_19.htm)

# **QUESTIONS DE RECHERCHE**

---

**Humour, rire et communication**



## HUMOUR ET SIC. LE CONTRAT DE COMMUNICATION HUMORISTIQUE

PATRICK CHARAUDEAU\*

Aborder la question de l'humour, oblige à se départir d'un certain nombre d'idées qui courent à son endroit : celle qui consiste à définir l'humour par le rire ; celle qui tend à le distinguer de l'ironie ; celle qui en fait une notion globale sans distinction des situations dans lesquelles il s'exerce.

L'humour n'est pas le rire. Le rire participe d'une pulsion comme phénomène de « libération d'un affect » qui, selon Freud, nous « fait faire l'économie d'une dépense, économie que nous déchargeons par le rire ». Le rire peut être déclenché par un fait humoristique, mais celui-ci ne le déclenche pas automatiquement. D'une part, il faut qu'il soit perçu comme tel, ce qui n'est pas évident. On aura remarqué que des histoires perçues drôles par certains (les hommes) ne le sont pas d'autres (les femmes), et inversement. Sans compter que des personnes peuvent ne pas percevoir le caractère humoristique d'une réplique du fait de ne pas appartenir à la culture de celui qui l'a émise. D'une façon générale, il semble, comme le dit Freud, qu'il faille être dans une certaine disposition d'esprit, dans une « humeur enjouée d'origine toxique »<sup>1</sup>. Le rire peut avoir une origine « satanique », comme le dit Baudelaire<sup>2</sup>, car il serait lié à la découverte du Mal et à la façon de s'en sortir par un acte de libération qui aurait un *pouvoir purificateur*. Pour Freud, il participe du dédoublement propre à l'homme qui fait se confronter un « soi adulte » et un « soi infantile ». Pour Bergson, il peut aussi avoir une fonction de critique sociale produisant à la fois « châtement » et « lien social »<sup>3</sup>. Et puis, il y a des rires forcés, des « rires jaunes » qui ne sont pas marques de plaisir, des rires qui jouent un rôle de catharsis dans le vécu des drames humains. Il faut donc délier l'acte humoristique de l'acte de rire tout en le

1. Freud S., *Le Mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*, trad. D. Messier, Paris, Gallimard, 1988 (1905), 332.

2. Baudelaire, Ch., *Fusées, Curiosités esthétiques. L'Art romantique*, éd Garnier, Paris, 1962, 105.

3. Bergson H, *Le Rire*, (1900), PUF, 1958, 22.

\* Université Sorbonne Nord, CNRS-LCP-Irisso.

rattachant au principe de plaisir. Le rire est en effet susceptible de produire ces effets, mais il convient de distinguer l'acte humoristique, ses procédés et ses conditions de production avec les effets psychologiques et sociaux qui sont du côté du rire.

L'autre idée est celle qui distingue humour et ironie. Dans le *Dictionnaire de poésie et de rhétorique* d'Henri Morier<sup>4</sup>, par exemple, ironie et humour sont présentées comme des catégories distinctes : la première s'opposerait à la seconde en ce qu'elle joue plus particulièrement sur l'antiphrase alors que l'humour jouerait sur des oppositions qui ne seraient pas antiphrastiques, et, de plus, l'ironie enclencherait le rire, alors que l'humour n'enclencherait que le sourire. Pour Robert Escarpit, en revanche, humour et ironie sont associés dans un même processus de « mise en contact soudaine du monde quotidien avec un monde délibérément réduit à l'absurde »<sup>5</sup>, mais l'ironie serait destructrice quand l'humour serait ce qui la « corrige [...] par un clin d'œil complice »<sup>6</sup>. Loin de mettre l'humour et l'ironie dans des catégories différentes nous les associerons dans ce que nous appelons le « contrat humoristique », ce qui n'empêche pas ensuite de distinguer diverses formes d'humour, telles l'ironie, la dérision, le sarcasme, le paradoxe, etc..

Tout acte humoristique s'inscrit dans une situation de communication. Il n'y a pas d'acte humoristique en soi, ce qui veut dire qu'il ne se limite pas au seul jeu de mots comme bien des études semblent le suggérer. L'acte humoristique, pour sa signification et son effet, dépend de ses conditions de production. Mais il est nécessaire de rappeler ici la distinction que j'ai proposée dans d'autres écrits entre situation de communication et situation d'énonciation. La première est la situation d'échange langagier (que celui-ci soit oral ou écrit) qui s'instaure entre un *sujet communiquant* (locuteur), producteur d'un acte de langage, et un *sujet récepteur* (interlocuteur ou public), producteur d'un acte d'interprétation : les deux sont des êtres psychologiques et sociaux, se caractérisant par des traits d'*identité sociale*, et impliqués dans un *acte de communication*. La seconde est la situation de mise en scène de l'acte de langage en instaurant, d'un côté, un énonciateur, figure langagière du locuteur, de l'autre un *destinataire*, figure langagière idéale d'un interlocuteur imaginé par le locuteur : les deux sont des « êtres de paroles », se caractérisant par des traits d'*identité discursive*, et construits par la *situation*

4. Morier H., 1981, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, PUF, Paris, 1981 (4<sup>e</sup> édition, 1989).

5. Escarpit R., *L'humour*, Paris, PUF, 1987, 115.

6. *Ibid.*

d'énonciation. Tout acte de langage est ainsi la résultante du jeu qui s'établit entre les partenaires de la situation de communication et les protagonistes de la situation d'énonciation. Ainsi, on dira que l'acte humoristique est produit par un certain locuteur<sup>7</sup> (identité sociale) qui, à travers lui-même comme énonciateur (identité discursive), s'adresse à un certain interlocuteur (identité sociale), via l'image de destinataire (identité discursive) qu'il se construit. Mais il faut aussi tenir compte de ce sur quoi porte l'acte humoristique. Ce qui fait que l'acte humoristique s'exerce dans une relation triadique entre l'instance humoriste (et sa mise en scène), l'instance réceptrice (et sa situation de réception) et l'instance cible (et son objet qui peut être une personne, une idée ou un événement).

L'acte humoristique, comme acte de langage, n'est pas en son principe réservé à une situation particulière. Il peut apparaître de façon ponctuelle, avec plus ou moins de bonheur, lors d'une conversation, dans une lettre personnelle, dans une publicité, voire même dans des situations très sérieuses comme un débat politique, lorsqu'il s'agit de disqualifier son adversaire en le tournant en dérision<sup>8</sup>, ou une conférence publique, pour détendre l'atmosphère et capter l'attention de l'auditoire. L'acte humoristique n'est donc pas un genre en soi, mais une stratégie de discours qui surgit de façon plus ou moins intempestive dans une certaine situation pour créer un moment de plaisir partagé. Il est cependant diverses situations où l'acte humoristique peut s'ériger en genre, c'est-à-dire qu'il fait l'objet d'un *contrat de communication* : un livre d'histoires drôles, un livre écrit par un humoriste<sup>9</sup>, une émission radiophonique, télévisée ou de divertissement<sup>10</sup>, un spectacle d'humoriste sur scène. Dans tous ces cas, un contrat clair s'instaure entre locuteur et lecteur ou public, celui d'un moment de plaisir, dégagé de tout esprit de sérieux, marqué au coin du jeu avec le langage : on est prévenu, on est là pour ça. C'est sur cette seconde situation que je voudrais revenir pour apporter quelques précisions sur deux cas de figure.

---

7. On ne confondra pas le *locuteur* qui devient l'instance d'énonciation de l'acte humoristique et l'*auteur* d'une histoire qui est celui (souvent anonyme) qui est censé l'avoir construite. Les deux peuvent parfois coïncider.

8. Voir notre : « Humour et ironie dans la campagne présidentielle de 2012 », revue *Langage & Société*, n° 146, 2013.

9. Philippe Geluck, *Peut-on rire de tout ?*, Paris, JC Lattès, 2013.

10. Voir : *Les Grosses têtes* (RTL), *On n'est pas couché* ; *On n'demande qu'à en rire*, (France 2).

## Un dispositif triangulaire contractualisé

L'acte humoristique est donc un acte de communication<sup>11</sup> à trois, dans un rapport triangulaire : un *Je-humoriste*, ce qui exige que l'on se pose la question de savoir qui est la personne qui se trouve derrière l'énonciateur, son identité sociale. Une *cible*, qui peut être une personne ou une idée, ce qui oblige à s'interroger sur la nature de cette cible. Un *Tu-récepteur* (auditeur, spectateur, lecteur) de l'acte humoristique, ce qui nous conduit à considérer l'identité de celui qui comprend, interprète et juge.

Le Je-humoriste, comme on l'a dit, se subdivise en *personne* étant à l'origine de l'acte humoristique et *personnage* comme énonciateur de l'acte humoristique mis en scène. En tant que personne, se pose à lui la question de sa légitimité, de ce qui l'autorise à produire un acte humoristique. Car ne produit pas un acte humoristique qui veut sans tenir compte de la nature de son interlocuteur, de la relation qui s'est instaurée entre eux, ni des circonstances dans lesquelles il est produit. Ce qui est en cause ici est son positionnement en rapport avec ce que sera le contenu (la thématique) de son acte de parole. Si, par exemple, il est politiquement engagé, s'il représente telle ou telle catégorie d'individus (Juifs, Noirs, Arabes, Homme, Femme), son positionnement — du moins ce que l'on en sait — aura de l'influence sur son acte humoristique. Geluck, le dessinateur du *Chat*, dans le chapitre « Peut-on rire des Juifs » de l'un de ses ouvrages, *Peut-on rire de tout ?*, présente un dialogue (inventé, réel ?) avec un ami Juif qui lui dit « [...] tu sais, le type qui dit que les Juifs ont des grands nez et des gros yeux, eh bien, ce type c'est un antisémite ». A quoi, il répond « [...] en le regardant droit dans ses gros yeux situés à la base de son énorme nez, toi-même, on ne peut pas dire que tu aies un physique neutre. » Et l'ami, Juif, de s'exclamer : « Mais toi, tu peux. Je sais que tu es insoupçonnable ! »<sup>12</sup> Voilà, c'est toute la question : si l'humoriste, dans ce qu'il laisse voir de son propre positionnement, est insoupçonnable.

Dès lors, l'humoriste, comme énonciateur-personnage, peut aller jusqu'à l'outrance. C'est le piège dans lequel est tombé Dieudonné (volontairement ou non) : à se montrer outrancier dans ses sketches, en tant que personnage, contre les Juifs et les Arabes, il ne pouvait pas se prévaloir du jeu humoristique parce que, par ses déclarations hors scène et son blog, il manifestait ne pas être insoupçonnable quant à

11. La notion de « communication » est ici considérée comme un acte d'échange de signes entre deux ou plusieurs partenaires, selon le « postulat d'intentionnalité » de la philosophie du langage.

12. *Peut-on rire de tout ?*, op. cit., 124.

son animosité vis-à-vis de ces catégories de personnes. *A contrario*, on peut citer la déconvenue qu'a connue l'humoriste Guy Bedos, en 1975, avec son sketch des *Vacances à Marrakech*. Jouant les touristes « bof », avec sa partenaire qui se plaint qu'il y ait des Arabes partout : « [L'avion], il a fini par se poser, et alors là, des Arabes, des Arabes, des Arabes, que ça ! que ça ! Les porteurs, Arabes, bon, ça normal ! ». Il fut félicité après le spectacle par un spectateur pour avoir su « taper sur les Arabes ». Celui-ci ne devait pas savoir que Guy Bedos était insoupçonnable à cet endroit ce qui lui a fait interpréter son sketch à l'inverse de ce qu'il dénonçait.

Dans ce jeu à trois, il faut distinguer le *destinataire* et le *récepteur*. Le destinataire est l'être de parole idéalement construit par le locuteur, mis en scène par l'acte humoristique, prenant place du *complice* qui entre en connivence avec l'humoriste, via l'énonciateur, appelé à partager la vision du monde décalée que lui propose celui-ci, ainsi que le jugement qu'il porte sur la cible. Toute la question est de savoir si le récepteur coïncide avec le destinataire. Car il peut se produire qu'il fasse partie de la cible incriminée, devenant ainsi la victime de l'acte humoristique. Cela peut se produire avec l'*ironie*, lorsqu'une réplique adressée à l'interlocuteur fait de celui-ci la victime d'un jugement négatif : « —Tu veux que je t'aide ? » dit un père à son fils qui met les doigts dans son nez. Et en situation de spectacle, on connaît cette technique qui consiste pour l'humoriste à interpeler (fictivement) des spectateurs. C'est Pierre Desproges qui, arrivant sur scène et scrutant la salle, lance : « On m'a dit qu'il y avait des Juifs dans la salle ». Et si même des Juifs applaudissent à cette provocation, c'est que le contrat humoristique leur dit qu'ils sont là pour rire de tout et que l'humoriste est insoupçonnable. Dans ce cas, il est appelé à être un témoin de l'acte humoristique (Freud parle ici de « tiers ») qui serait susceptible de co-énoncer ce même propos : phénomène d'appropriation cathartique.

La *cible* est ce sur quoi porte l'acte humoristique ou ce à propos de quoi il s'exerce. Il est le *tiers* construit du discours qui peut être : une *personne* (en tant qu'individu ou groupe) et ses comportements psychologiques et sociaux dont on met en évidence les défauts ou les illogismes dans les manières d'être et de faire ; une *situation* créée par les hasards de la nature ou les circonstances de la vie en société dont on souligne le caractère absurde ou dérisoire ; des *idées*, *opinions* ou *croyances* dont on montre les contradictions, voire le nonsens. C'est toujours à propos de la cible que l'acte humoristique met en cause les visions normées du monde, les stéréotypes, les politiquement corrects, les bonnes mœurs, la « bien pensée ». C'est là que, selon les cas, cette mise en cause peut aller de la subtile critique

à la dénonciation outrancière. Pour la plupart des humoristes, particulièrement les plus engagés, l'humour doit frapper très fort si l'on veut qu'il ait un impact : « Un coup de poing dans la gueule », disent les dessinateurs Loup et Cavanna, le créateur d'*Hara-Kiri* et de *Charlie-Hebdo*.

Ainsi se définit le contrat humoristique lorsqu'il se manifeste en situation instituée : un *humoriste-personne* identifié comme tel et supposément insoupçonnable quant au rapport à ses propos, de sorte qu'on puisse lui accorder le bénéfice de la distance, le fameux « second degré » auquel est particulièrement sensible la jurisprudence judiciaire pour ne pas l'inculper<sup>13</sup> ; un énonciateur-personnage qui, jouant de tous les paradoxes, contre-vérités et insolites, met en scène une cible taillée en pièce au regard des normes sociales ; un destinataire appelé à être connivent, engagé à être complice quoi qu'il en coûte.

### Les variantes du contrat

Comme on l'a dit, un tel contrat ne se produit que lors de situations instituées. Hors de ces situations, l'acte humoristique s'insère dans d'autres contrats (conversation, publicité, débats, chroniques, etc.) au titre de stratégies discursives. Parmi les situations instituées, on peut citer le *dessin de presse* et le *spectacle de scène*.

Le *dessin de presse* a une double visée. Il est, de par son tracé et son texte (quand il y en a) un acte humoristique mettant en scène l'insolite d'une situation. Mais le dessin de presse est aussi, de par sa présence dans un journal qui a pour finalité de traiter des événements de l'actualité politique et sociale, un commentaire sur ces événements, proposant sur ceux-ci une vision décalée. Autrement dit, il est à la fois un acte pour sourire et un acte sérieux d'information, car jouerait-il sur le paradoxe ou l'absurde, il propose une vision de l'actualité qui mérite réflexion. La conjonction de ces deux visées donne au dessin de presse le pouvoir de se dégager des normes de pensée qui s'imposent à la société, en projetant sur les événements un éclairage décalé, une vision iconoclaste, mais qui a la vertu de faire penser la vie autrement en faisant éclater les discours convenus, les stéréotypes et les tabous.

13. Voir à ce propos notre « Le contrat de communication. Une catégorie qui interroge le droit à propos de l'humour, 2017, p. 61-68. Voir à ce propos notre article « Le contrat de communication. Une catégorie qui interroge le droit à propos de l'humour », in Arzoumanov A., Latil A. et Sarfati Lanter J., *Le démon de la catégorie. Retour sur la qualification en droit et en littérature*, Mare & Martin, Presses universitaires de Sceaux, 2017, p. 61-68.

Il représente alors une forme d'engagement qui n'est pas nécessairement politique. L'engagement de l'humoriste relève d'une attitude de témoignage, non point d'action concrète comme est celui du militant — même si chez certains dessinateurs les deux peuvent se confondre<sup>14</sup> —. Témoignage de ce qui ne va pas, de ce qui est jugé injuste, absurde, ou fausse évidence. La particularité de cette variante réside dans la manière de représenter cette cible, en tenant compte du fait que l'image est plus propice à toucher l'émotion dans son double mouvement d'attraction et de rejet. C'est en cela qu'elle fascine comme le disait Roland Barthes. Et dans ce jeu plus ou moins complexe d'implicites que suggère un dessin, il ne faut pas se cacher qu'il en est de plus ou moins réussis. En tout état de cause, un dessin humoristique ne peut plaider l'innocence.

Dans la situation de *spectacle* où se produisent des humoristes, en *one man show*, le contrat est clair : d'un côté un acteur qui joue des sketches et en face un auditoire qui est venu pour voir et écouter un humoriste. Entre l'humoriste et les spectateurs s'instaure un *contrat de divertissement* qui se caractérise par une parole ludique. Dans ce spectacle, l'humoriste joue plusieurs personnages. Tantôt, il semble mettre en scène sa propre personne comme s'il se confessait en public, tantôt, il met en scène des personnages avec lesquels il dialogue, ce qui bien souvent provoque des confusions, des amalgames entre les différentes voix que l'on entend, ne permettant pas toujours de savoir dans quelle mesure l'humoriste assume ou non les propos tenus par ces différents personnages. Le locuteur est à la fois l'énonciateur d'une histoire et les diverses voix de ses personnages. C'est là l'une des sources de plaisir du spectacle, et c'est à l'aune de ce jeu subtil entre de multiples voix que seront jugés ou appréciés les effets humoristiques, mais aussi qu'apparaîtront les malentendus. Comme le dit Freud, on est dans une situation où le spectateur s'attend à rire : « [...] dès l'entrée en scène de l'acteur comique, avant même que celui-ci ait pu essayer de le faire rire. Et c'est d'ailleurs pour cela qu'on avoue (parfois) qu'on a honte après coup d'avoir pu rire au théâtre de telle ou telle chose »<sup>15</sup>.

C'est dans ce genre de situation que sont prises pour cible des personnes selon leur appartenance à un groupe ethnique, religieux, politique, à moins que ce soit leur appartenance sexuelle, et dans tous les cas, c'est alors que sont mis à mal les stéréotypes qui s'attachent à ces catégories. Si la cible est une idée ou un système de

14. Voir notre article « Humour et engagement politique », Limoges, Lambert-Lucas, 2015.

15. Freud S., *Le mot d'esprit*, D. Messier, Paris, Gallimard, 1988, p. 384.

pensée comme une religion, une idéologie politique ou des valeurs sociales, ce sont les tabous et autres valeurs sacrées qui sont stigmatisées. Et alors, la question sera de savoir si l'on accepte ou non qu'elles soient objet de moqueries. La réception de ces traits critiques dépendra de l'image que l'on a de l'humoriste. On retrouve ici la condition d'insoupçonabilité.

En somme la prise de conscience de ce qu'est le contrat de communication humoristique permet de ne pas se tromper de jugement. Car qui juge ? Ce peuvent être les cibles elles-mêmes qui se considèrent victimes, se sentent outragées et exigent réparation. Ce peuvent être leurs représentants (associations diverses) qui s'érigent en censeurs et engagent des procès. Et puis ; ce sont évidemment les juges, lorsqu'ils sont saisis, qui sont amenés à instruire et éventuellement sanctionner au regard de la loi. Dans tous ces cas, se pose la question : « qu'est-ce qu'interpréter ? » On interprète toujours à partir de ce que l'on est soi-même, nos propres références, ou celles de notre groupe d'appartenance, qui nous font attribuer des intentions à celui qui s'est exprimé à travers un acte de langage ou un dessin. C'est donc en tenant compte des conditions du contrat humoristique que pourra être jugé l'humour.

### Références

- Bergson H., 1900, *Le rire*, Paris, Presses universitaires de France, 1958.
- Charaudeau P., 2013, « Humour et ironie dans la campagne présidentielle de 2012 », revue *Langage & Société*, n° 146.
- Charaudeau P., 2013, (dir.), *Humour et engagement politique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2015.
- Charaudeau P., 2013, « Le contrat de communication. Une catégorie qui interroge le droit à propos de l'humour », 2017, in Arzoumanov A., Latil A. et Sarfati Lanter J., *Le démon de la catégorie. Retour sur la qualification en droit et en littérature*, Mare & Martin, Presses universitaires de Sceaux.
- Escarpit R., 1987, *L'humour*, Paris, Presses universitaires de France.
- Freud S., 1905, *Le Mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*, trad. D. Messier, Paris, Gallimard, 1988.
- Geluck Ph., 2013, *Peut-on rire de tout ?*, Paris, JC Lattès.
- Morier H., 1981, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, Presses universitaires de France.

## RIRES ET COMMUNICATION

DAVID LE BRETON\*

« Le rire doit être quelque chose de ce genre, une espèce de geste social » Henri Bergson, *Le rire. Essai sur la signification du comique*, Paris, PUF, 2002, p. 16.

Les mouvements innombrables du corps lors de l'interaction (gestes, mimiques, postures, déplacements, etc.) ne sont jamais neutres ou indifférents, ils manifestent une attitude morale de l'individu devant le monde. Certes, ce processus sollicite également la voix, le rythme de l'élocution, le jeu du regard, etc., aucune parcelle de l'individu n'échappe à l'affirmation sensible de son affectivité. L'évidence de la présence est non seulement celle de la parole, mais aussi celle du corps, des attitudes, des postures, également de la voix. Comprendre la communication, c'est aussi comprendre la manière dont le sujet y participe de tout son corps. Même si la parole se tait, les mouvements du visage et du corps demeurent et témoignent des significations inhérentes au face-à-face ou à la situation (Le Breton, 2014).

Le rire est surgissement du corps dans la communication. Il émerge à l'articulation du sens et de l'organique, il n'est ni réflexe, ni décision volontaire, il interrompt ou accompagne la circulation de la parole, toujours marquée d'affectivité et d'une présence corporelle, mais sous une forme discrète et prévisible. Il est une bouffée de sens qui envahit l'individu sous une tonalité joyeuse dans la surprise d'une situation ou d'un bon mot, ou pour d'autres raisons parfois douloureuses. Il coupe la parole et déborde la voix mais il n'en demeure pas moins enraciné dans une signification. Il libère un instant des exigences d'identité et des protocoles. Il incarne une brève échappée belle hors des routines du quotidien. Il « éclate », certes il se réfrène ou s'accroche quelquefois, mais il disloque le corps achevé, fermé, délimité, prévisible, paisible, de la vie courante, il fait voler en éclat les identités paisibles et confortables, reconnaissables. Le corps prend le dessus, il le fait de manière spectaculaire par l'ébranlement de la personne soudain secouée de soubresauts, la respiration saccadée, l'émission de borborygmes. Certes, il répond lui aussi à une ritualité, il est partagé, mais il assure un triomphe provisoire du corps et réduit la parole à des

\* Professeur de sociologie à l'université de Strasbourg. Membre de l'Institut Universitaire de France. Membre de l'Institut des Études Avancées de l'université de Strasbourg (USIAS). Auteur notamment chez le même éditeur de : *Rire. Une anthropologie du rieur* (Métaillé), *Disparaître de soi. Une tentation contemporaine* (Métaillé) ; *Marcher. Éloge des chemins et de la lenteur* (Métaillé) ; *Du silence* (Métaillé) ; *La saveur du monde. Une anthropologie des sens* (Métaillé)

hoquets. Émanation d'un visage souvent décrit par les ennemis du rire comme tordu, défait, il en dissout le sérieux et la sacralité. Le rire est à la fois une expression visuelle et orale. Il résonne dans les gestes, la posture, l'attitude. Il s'empare de la personne toute entière du rieur.

Le rire est éminemment social, il n'existe pas sans la signification qui lui donne naissance. Il est sur la ligne d'ombre entre réflexe (social) et réflexivité. Il est un effet de sens et non une irruption biologique. Comme toute émotion, il est à la fois obligatoire et spontané dans certaines circonstances, il s'inscrit dans l'évidence de la relation à l'autre selon les attentes mutuelles implicites. Il ne manifeste pas nécessairement la joie. Signe de connivence ou de mépris, parfois les deux à la fois si la cible en est une catégorie honnie de la population. Il prend naissance dans la joie pure, mais aussi la détresse, le mépris, le sentiment de supériorité, la haine, la honte, la timidité, le triomphe, le soulagement, la peur, la raillerie, la surprise, l'embarras, la politesse, la soumission, l'incrédulité, le dédain, le défi, la volonté de sauver les apparences ou de mettre à distance une émotion, etc. (Le Breton, 2019).

Le rire est partout, il se raccroche à n'importe quel objet ou situation car il est d'abord dans la subjectivité, il tient au supplément de sens apporté par l'individu. Tout est susceptible de devenir risible par un effet de résonance désamorçant le sérieux du monde : association d'idée, rapprochement incongru, plongée dans un univers personnel, gestes, mimiques, lapsus, emploi impropre d'un mot, etc. Mais c'est toujours au rieur qu'il faut demander le motif de son hilarité. Les raisons de rire de l'un ne sont pas celles de l'autre. De même l'individu peut rester indifférent devant une situation comique ou une blague car il la connaît déjà ou ses auteurs ne lui plaisent pas. En ce sens, rien n'est jamais risible en toute évidence. La situation la plus burlesque ne l'est plus si on en est la victime ou si l'on y reconnaît un proche.

Dans les interactions sociales, le rire obéit à des ritualités sous peine d'être vécu comme gênant. En ce sens, il relève d'un art sociologique intuitif pour demeurer en prise avec les autres lors de l'interaction, sans crainte d'être jugé. Son apparition, son volume, sa durée ou sa tonalité sont étroitement codés, mais toujours ressaisis en termes personnels. Expression d'une ritualité, il relève d'une symbolique corporelle acquise par la socialisation et l'identification aux proches, mais jouée de manière personnelle et renouvelée en permanence par les innombrables liens qui se nouent et se dénouent à chaque instant entre les individus (Le Breton, 2019). Il repose toujours sur de bonnes raisons. Il n'est pas un automatisme inscrit une fois pour toutes dans la nature de l'homme et assuré de se déployer quelles que soient les

circonstances. Parfois de politesse ou de façade, il est en principe un jaillissement donnant chair à un jeu de l'esprit.

Il est aussi un trait de génération, les enfants ne rient pas des mêmes événements ou des mêmes blagues que leurs parents, leurs critères d'appréciation ne sont pas les mêmes. Chaque âge a son humour propre qui appartient à un ordre de signification spécifique. Les circonstances sociales suggèrent des situations risibles, ridicules, des cibles privilégiées, à travers des tonalités différentes allant de la jubilation paisible à la moquerie ou à la haine. Une connotation de classe imprègne parfois le rire : d'une condition sociale à une autre on ne rit guère de la même chose, ni de son supérieur ni même avant lui, on répond en revanche volontiers à ses rires. Lié aux modalités spécifiques de la hiérarchie au sein du lien social, le rire se déploie d'autant plus que les relations sont fluides, libérales, plus égalitaires. Il est plus difficile à mettre en œuvre devant un supérieur hiérarchique, surtout dans une entreprise où les relations d'autorité sont fortes. Dans ce contexte, on rit plutôt des blagues de ceux qui incarnent le pouvoir, même si elles ne sont guère réussies, alors qu'il est malaisé d'essayer de les divertir si on est en position subalterne. En revanche, un humour de résistance foisonne dans l'entre soi des groupes soumis à l'autorité qui prennent leur revanche en se moquant allègrement à voix basse des prétentions et des travers de ceux qui les commandent.

L'humour est toujours socialement codé par des barrières invisibles qui délimitent la sphère de ceux avec qui l'on peut rire, de quelle manière, ce dont on peut se moquer, écartant ainsi ce qui serait sacrilège, humiliant, ou déplacé. Le rire est toujours cerné par les bornes d'une légitimité qui se décline selon les circonstances et les lieux : l'humour du vestiaire sportif n'est pas celui qui règne entre collègues ou avec des invités à la table d'un restaurant. Le risible de l'un est parfois l'intolérable de l'autre. La même histoire drôle suscite des réactions bien différentes selon les contextes sociaux ou culturels. Les histoires de cocus, si communes il y a encore quelques années, tombent aujourd'hui en désuétude du fait de la liberté des mœurs, de la précarité des mariages et de l'aisance de la recomposition des couples. Même du temps de leur succès, qui impliquait la stabilité conjugale comme valeur bien enracinée, elles étaient loin de susciter la même hilarité partout. Pour les Américains, le cocu était victime d'un abus de confiance et suscitait plutôt la pitié. De manière générale dans le monde anglo-saxon, le puritanisme n'était guère propice à ce genre de divulgation ou de réjouissance. Les mêmes histoires choquaient les Espagnols ou les Portugais. Elles étaient inaudibles pour les populations musulmanes du Maghreb où le mari trompé était atteint dans son honneur. Et parfois, comme dans certains pays où la

charia est de rigueur, la femme adultère était lapidée. En Chine, elle était également condamnée à mort. Les blagues d'une culture n'ont souvent aucune résonance dans une autre, voire même ce qui fait rire ici provoque la violence ailleurs. Les meurtres de l'équipe éditoriale de *Charlie Hebdo* rappellent que l'humour est parfois un jeu avec le feu (Le Breton, 2018).

Par ailleurs, l'humour des femmes n'est pas l'humour des hommes, ni les rires. « Si les hommes avaient des règles ils se vanteraient de leur longueur et de leur quantité. Les garçons célébreraient le début des règles, cette preuve désirable de virilité, par des soirées exclusivement masculines. Le Congrès subventionnerait un Institut National de la Dysménorrhée afin d'éradiquer les inconforts mensuels » (Gloria Steinem in Moura, 2010, 237). Les orientations culturelles du genre induisent les plaisanteries conventionnelles entre les sexes ou entre soi. Souvent à travers un retournement ironique des représentations qui associent la femme à la séduction et l'homme à la force. Les prétentions à la virilité de l'homme sont souvent moquées par les femmes, tandis que les hommes se gaussent de la recherche de séduction ou de la dérogation à l'impératif de plaire des femmes. Cependant, au regard des représentations de genre, le fait que le rire soit un débordement contraint les femmes à la retenue. Et quand elles « éclatent » de rire, elles s'empressent souvent de mettre leur main à hauteur de leur bouche, comme pour dissimuler ce trop-plein de corps qui vient de surgir à l'attention du groupe. S'il est socialement licite à l'homme de se laisser aller virilement en riant à gorge déployée de tout son corps, la femme est dans une nécessité d'apparence et de contrôle de soi pour maintenir son rire dans les ritualités attendues. Sinon elle risque d'être taxée de « vulgaire ».

Souvent on distingue deux sortes de rires : ceux qui traduisent la transparence de la joie et ceux qui témoignent de duplicité, de moquerie, de cruauté. Un rire d'acquiescement et un rire de dénigrement. L'hébreu dispose de deux mots pour qualifier des tonalités différentes du rire : *sâkhaq*, renvoie à un rire joyeux, propre au plaisir d'être ensemble, il donne son nom à Isaac, et *lâag*, la moquerie, la dérision. Le grec désigne également ces formes différentes de rire par deux mots distincts : *gélân* : rire du quotidien, de la joie, et *katagé-lân* qui renvoie au rire méchant, agressif. Le latin n'a que le mot *risus* qui recueille sans nuance toutes les ambiguïtés du rire (Le Goff, 1997, 452-453).

Le recul joyeux sur soi est signe de bonne santé et d'une aisance à se comporter en société. En revanche, l'impossibilité de rire de soi marque une obsession permanente de sérieux, une froide austérité

devant le monde. « Je n'ai jamais vu un fanatique avoir le sens de l'humour, ni une personne qui en soit dotée devenir fanatique, à moins de l'avoir perdu. Les fanatiques ont souvent le sarcasme à la bouche, mais il ne s'agit pas d'humour » (Oz, 2006, 45). Quand les talibans prennent le pouvoir en Afghanistan, l'une de leurs premières mesures est d'interdire aux femmes de rire. Le rire est là le propre du masculin, il est obscène pour les femmes. Pour Goebbels, le rire est intolérable, il déclare un jour : « L'humour est juif. Il faut le bannir de la société » (in Malka, 2008, 37). Généralement les dictatures ou les espaces autoritaires ne tolèrent ni l'humour ni le rire, et s'efforcent même de le traquer comme une source intolérable de désordre et de refus de se soumettre (Le Breton, 2019)

Les festivités, les anniversaires, les mariages, les repas, les consommations prises en commun, certaines conversations induisent un climat festif ou joyeux, enclin aux rires du fait d'une ambiance qui favorise l'expression d'anecdotes, de jeux de mot, ou de propos qui déclenchent l'hilarité... « On a bien ri » est une formule heureuse pour traduire la connivence et la félicité d'un moment. L'un des motifs les plus courants du rire tient à la sociabilité, au plaisir d'être ensemble. Croiser un collègue dans la rue ou en faisant ses courses suscite souvent un éclat de rire ; quelques minutes de retard au bureau ou à l'atelier et l'allusion à une « panne d'oreiller » provoque inmanquablement une brève hilarité. Souvent le rire est la matière première de la plupart des relations sociales sans qu'aucune blague ne soit nécessairement énoncée. Il connote surtout la dimension plaisante de l'échange. L'amitié ou les relations de voisinage amènent à partager des moments conventionnels de rire sur la pluie ou le beau temps, les comportements incongrus des voisins, les scandales politiques, les vacances, le fait que « le travail, c'est la santé », par exemple. Il n'y a rien de comique dans de telles remarques. Le rire échangé à ce moment a la valeur d'un salut, d'une connivence. Il soude les personnes en interaction, renforce leur entente. Il possède une dimension phatique essentielle, c'est-à-dire qu'il insiste moins sur le sens que sur le contact. Il est le signe *a minima* d'une mutuelle reconnaissance. Il connote surtout la dimension plaisante de l'échange. On rit de voir rire les autres, pour les rejoindre dans leur euphorie. Le rire insiste sur le contact avec l'autre indifféremment du contenu des propos échangé. Il autorise une prise de contrôle symbolique sur l'événement. Dans la période du confinement, il brise la propension du coronavirus à imposer son point de vue, il la nargue, même s'il ne change pas nécessairement le cours des choses, il modifie au moins le regard sur elle. Il en détourne la signification pour le rendre tolérable. Il apprend à mettre les tracas à distance. Il restitue l'initiative à l'individu. Il protège celui qui n'a pas d'autres recours. Il redéfinit ainsi la relation à l'événement.

Il rappelle la possibilité d'un autre monde. Ce n'est plus le virus qui dicte l'exercice de la vie quotidienne, on se joue de sa gravité pour en désamorcer l'arrogance. L'humour est une parade contre la violence inhérente à la situation, un outil pour retrouver sa place dans le lien social. Rire ensemble restaure une complicité qui rompt un instant l'isolement auquel nous étions assignés. Il rappelle la solidarité commune face aux menaces et aux inconvéniens du confinement. Il affirme simultanément la joie d'être toujours vivants. Un tel humour foisonnait au temps du coronavirus.

Le rire exerce également une fonction de police, de rappel de la norme, il vise à faire mal, à dénigrer, il tente de manifester une supériorité. Par la moquerie, il sanctionne ou vise à remettre dans le « droit chemin ». Parfois à connotation raciste, il traduit une volonté de détruire un individu, un groupe, une réputation. Il est l'arme impitoyable du harcèlement à travers la moquerie, le quolibet, le sarcasme, un piétinement symbolique de celui qui possède une particularité que ne supporte pas le groupe des agresseurs.

Dans le contexte du confinement, pour nombre de familles ou de couples qui peinaient à se supporter au long du jour, le rire ou les traits d'humour furent des techniques de recadrage face à une situation conflictuelle. De telles saillies désamorcent même les pires situations. Le rire est un dissolvant de l'agressivité, il casse la gravité apparente de la situation en feignant de ne pas la prendre au sérieux. Il donne un instant une distance critique. Il s'oppose à la violence comme une manière inattendue de désarmer l'adversaire en mettant les rieurs de son côté. Il ritualise les accrocs de la relation sociale. En détendant l'atmosphère, en affichant un air tranquille, celui qui lance un mot d'esprit ou une répartie amusante dans un contexte conflictuel dissout la gravité du moment et induit ainsi le recul pour une reprise plus apaisée de la discussion. L'humour dresse un bouclier de sens sur lequel se heurte la virulence des événements ou les crispations d'une relation. Rire de précaution, même s'il est sincère, qui arrache aux autres l'initiative de la moquerie avec style, il s'agit de « sauver la face », et de se tirer d'affaire en changeant de personnage, retournant ainsi par ricochet la violence contre l'agresseur qui perd un peu de sa superbe. Il crée les conditions d'un pacte de non-agression. Le rire ou les traits d'humour sont des techniques de recadrage face à une situation difficile. A moins, bien entendu, que les témoins ne soient radicalement hostiles, la répartie plaisante risquant alors d'apparaître comme une provocation supplémentaire, lourde de menace. Amener les autres à rire avec soi ou de soi revient en principe à amortir ou neutraliser leur agressivité. Il est malaisé d'attaquer un amuseur ou un rieur qui refuse

de partager le contexte social de l'agressivité et semble vivre dans un autre monde social.

Le fou-rire est une autre modalité du rire, mais il est hors de contrôle, il s'empare de l'individu. Même si le plus souvent il est perçu comme un désagrément provisoire et pardonnable, il surgit comme un incident redoutable dans la vie courante car il expose à perdre la face et surtout à la faire perdre aux autres sans pouvoir s'en justifier sur le moment puisque le langage est provisoirement anéanti. Débordement malencontreux malgré la volonté de l'individu emporté dans une situation souvent insupportable. Impossible de se retenir. Rire fou, car délié de toute civilité, de toute attente sociale, et nécessairement impudent pour les témoins. Les ritualités les plus sérieuses sont percutées de plein fouet par l'échappée belle d'un malheureux qui n'arrive plus à se retenir. Le rire ici n'est pas toujours joyeux. Son auteur cherche désespérément à le rompre car il sait la situation compromettante et redoutable pour lui et les personnes qui croient que l'on se moque d'elles. Il n'ignore pas les représailles possibles qui l'attendent. Il perd la maîtrise de sa présentation sociale et s'expose au jugement des autres, surtout de ceux qui se demandent s'il ne se paie pas leur tête.

Le rire dans ses diverses déclinaisons est un commentaire sur la relation, une métacommunication qui dit la résonance de l'échange et, simultanément, exerce son influence sur le contexte.

### **Bibliographie**

Le Breton D., *Rire. Une anthropologie du rieur*, Paris, Métailié, 2019.

Le Breton D., *Les passions ordinaires. Anthropologie des émotions*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004.

Le Goff J., Une enquête sur le rire, *Annales*, mai-juin 1997.

Malka V., *Dieu comprend les histoires drôles. L'humour perdu des Juifs*, Paris, Seuil, 2008.

Moura J.C., *Le sens littéraire de l'humour*, Paris, PUF, 2010.

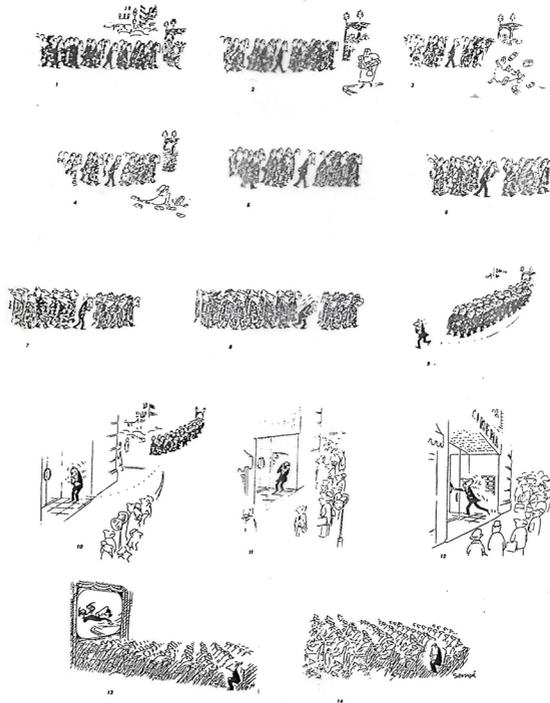
Oz A., *Comment guérir un fanatique*, Paris, Gallimard, 2006.



## LA MOROSITÉ DE LA CULBUTE

BRIGITTE MUNIER

Le présent encadré souhaite rendre hommage à Sempé qui, en quatorze dessins suivis, parus dans *Sauve qui peut*<sup>1</sup>, propose une analyse tout à la fois subtile et magistrale du comique...



Tout triste, un homme suit un convoi funèbre ; parvenu à un carrefour, il aperçoit une dame corpulente et chargée de paquets qui, sur

1. Sempé, *Sauve qui peut*, Paris, Folio, 1975, pp. 1-14.

le point de traverser la chaussée, n'anticipe pas la bordure du trottoir et choit, ses colis épars : subitement distrait de son chagrin, notre personnage pouffe de rire, saisi par l'amusant contraste entre l'aspect sérieux de la personne en marche et sa déconfiture. Sempé mobilise ici le vieux ressort burlesque de la chute involontaire qu'exploita à l'envi le cinéma muet : le constat d'un hiatus entre un projet simple (demeurer debout) et un fait qui le contredit (la chute) met en évidence la maladresse humaine dont l'humour fait son miel. Platon, déjà, dans le *Théétète*, rappelait l'anecdote de Thalès qui, observant les cieux, ne vit point un puits s'ouvrant sous ses pas et y tomba, excitant ainsi la moquerie d'une jeune servante thrace : elle le railla « de son zèle à savoir ce qui se passe dans le ciel, lui qui ne savait voir ce qu'il avait devant lui à ses pieds<sup>2</sup> ».

Le comique de la chute involontaire illustre l'inadaptation ontologique de l'homme qui se targue de dominer la nature ou d'aller sur la lune, mais demeure incapable de négocier un obstacle placé sur son chemin. Le crayon de Sempé mue le sage de Millet en une plantureuse ménagère dont la dignité, ennemie des cabrioles, illustre à merveille cette risible « raideur de mécanique », écrit Bergson, qui paraît se manifester « là où l'on voudrait trouver la souplesse attentive et la vivante flexibilité d'une personne<sup>3</sup> ». Qu'il soit élémentaire ou raffiné, qu'il porte sur les mouvements, les situations, les caractères ou les mots, le motif de tout comique repose sur la perception d'un décalage entre un projet et un fait ou, c'est la même chose, entre une idée et le réel : tout se passe comme si le sujet était inapte à s'adapter au contexte concerné suscitant ainsi cet effet de raideur dont parle Bergson. On rit du clown qui rate une marche et dégingole comme on se gausse d'Harpagon répétant, halluciné, « Sans dot ! » : dans les deux cas, la personne intelligente paraît transformée en mécanique.

La dame présente dans notre récit fait l'effet d'un robot non programmé pour franchir un seuil et son affalement ahuri sur l'asphalte paraît si drôle à l'autre personnage qu'il en oublie son chagrin : ainsi l'humoriste mène-t-il à concevoir la nature purement intellectuelle du comique qui exige la domination des émotions pour être ressenti ; amusé par le ridicule de la matrone, notre héros ne songe même pas à quitter le cortège pour l'aider. Imaginons, cependant, que cette femme ait paru souffrir, laissant présager une jambe cassée : à moins d'être un monstre, notre sujet se fût alors précipité pour lui porter secours en oubliant la cocasserie de sa culbute. L'impression du comique exige bien le bannissement des émotions car, cérébral,

2. *Théétète*, 174a, Paris, Les Belles Lettres, trad. A Diès, 1967, p. 205.  
3. *Le Rire*, Paris, PUF, « Quadrige », 1983, p. 8.

il sollicite l'*esprit* dont la vivacité saisit la faille, évoquée plus haut, entre le projet et le réel, le concept et le fait. Que l'on soit l'auteur ou le récepteur du comique, on perçoit toujours ce décalage entre l'intention et le résultat qui produit l'effet de raideur bergsonien : certes, le personnage de Sempé et ses lecteurs s'amusent de la chute sans paraître analyser l'écart entre l'intention de la dame et son échec, mais c'est que la rapidité de l'esprit dirime la conscience de repérer le hiatus à l'origine du risible. Tout effet comique, cependant, renvoie bien à la conception d'une inadéquation entre le projet (ou l'idée) et son résultat ainsi rit-on de la chute du clown comme de ce truisme prêté à Louis Racine affirmant : « Souvent il est fatal de vivre trop longtemps » ; la bouffonnerie de la chute et l'absurdité de l'aphorisme manqué proviennent toutes deux d'une inadéquation de l'intention au réel. Que le comique soit involontaire ou délibéré, de *forme* (telle la grimace ou la caricature qui fige une expression<sup>4</sup>), de *mouvement*<sup>5</sup>, de *situation* ou de *mot*<sup>6</sup> (gaffe ou mot d'esprit) : il naît de la saisie rapide d'un effet de contraste – de raideur – entre deux systèmes implacables, celui des concepts et celui des faits. Exemple parmi beaucoup d'autres, la gaffe est drôle parce qu'elle accouple une idée à un fait ne lui convenant pas comme l'illustre personne pressant un avocat manchot de la prendre « comme bras droit ».

Mais voici que l'amusement de notre petit bonhomme se mue en foudrifier car, observa Montesquieu, « Lorsque nous voulons nous empêcher de rire, notre rire redouble à cause du contraste qui est entre la situation où nous sommes et celle où nous devrions être<sup>7</sup> ». Nous pourrions questionner la psychologie et la neurologie pour expliquer ce rire compulsif mais recourir au cumul de deux décalages suffira à en rendre compte... Le premier, commenté plus haut, consiste en un contraste entre la dignité de la dame et sa chute, le second désigne la contradiction entre l'austérité exigée par le cortège en deuil et l'irrépressible gaieté de notre héros qu'amuse désormais de l'incongruité de son hilarité. Mais pourquoi n'essaye-t-il pas de se maîtriser

4. Le caricaturiste fige toute la mouvance d'une physionomie en une seule expression qui paraît dès lors avoir absorbé toute la vivante souplesse de la vie d'un sujet ; ce comique est « plutôt raideur que laideur », Bergson, *op.cit.*, p. 22.

5. Ainsi la gestuelle stéréotypée d'un conférencier paraît-elle comique en raison de son impuissance à traduire la diversité mouvante de ses pensées énoncées.

6. Célèbre auteur de « bons mots », Woody Allen déclara : « ma femme est complètement infantile, elle est allée dans ma baignoire et m'a coulé tous mes bateaux ».

7. *Essai sur le goût*, in Œuvres complètes, Paris, Aux deux ponts, tome 8, 1884, p. 33.

en se concentrant sur son deuil et préfère-t-il quitter le cortège pour aller s'esclaffer tout son soûl sous l'auvent d'un cinéma ? C'est que le rire offre une légèreté, une insouciance ou liberté d'autant plus savoureuses qu'on les sait passagères. L'humour, ici mis en scène par Sempé, n'a rien de méchant, mais il permet de comprendre la possible cruauté du comique qui, pour s'exercer, ignore les scrupules d'une sensibilité empathique : on parle de rire *olympien* pour rappeler l'amusement indifférent qu'éprouvaient les dieux grecs en contemplant du haut du mont Olympe les erreurs et errances des hommes. Par-delà le constat de l'inadéquation ponctuelle du comportement ou du langage d'un sujet au réel, l'humour raille toujours l'inadéquation ontologique de l'être humain au monde<sup>8</sup> et, ce faisant, la domine - le temps du comique. En riant d'un phénomène, nous bridons notre sensibilité, comme le personnage de Sempé, parce que nous jouissons d'être libérés de l'empois de notre sérieux ordinaire et guindé au bénéfice de ce "sérieux second" qu'est le rire : le rire fuse, en effet, chaque fois que l'homme échoue à maîtriser le donné, chaque fois que son excès de sérieux le rend ridicule. « Rien n'est plus sérieux en ce bas monde que le rire<sup>9</sup> », écrivait en ce sens Flaubert, parce qu'il incarne la revanche de l'esprit sur une rationalité développée de façon systématique et aveugle : l'humour réagit à la sclérose du sérieux qu'il conjure et le mot d'esprit, partant comme un trait (d'esprit), crible des éclats de son rire le dogmatisme et le fanatisme. Le rire est à l'intellect ce que la gambade est au corps : un signe de santé.

Sympathiques, tant on aime à partager ris et joie, des gens s'atroupent autour de notre rieur, dès lors contraint à s'engouffrer dans le cinéma. Assis dans la salle où est projeté un film de Charlie Chaplin, il revoit le *topos* de la chute repris par Charlot qui rate la bordure d'un trottoir et tombe, comme la dame plantureuse ; tous les spectateurs s'esclaffent sauf... notre petit bonhomme : l'effet de décalage entre le projet et le réel a perdu toute efficacité pour lui ; rendu à sa sensibilité, il pleure à nouveau le défunt dont il suivait le corbillard.

8. L'humour noir, qu'André Breton qualifie de « révolte supérieure de l'esprit » (Œuvres complètes, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », tome II, 1992, p. 907), se concentre sur cette dimension ontologique, voire métaphysique de l'humour ; on pourra parler de comique sarcastique : Σάρξ (sax), en grec, signifie la chair et sarcastique vient de Σαρκάζειν (*sarcazein*), mordre à la chair.

« L'animal le plus souffrant qui soit sur terre est celui qui a inventé le rire », écrit Nietzsche (*Volonté de puissance*, trad. G. Bianquis, Gallimard, « NRF », 1948, t. 2, § 541, p. 368).

9. Lettre à Louise Collet du 7 avril 1854, *Correspondance*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », tome 2, p. 546.

« Si on regarde attentivement et longuement une histoire drôle, écrit Gogol, elle devient de plus en plus triste<sup>10</sup> ». C'est le cas de cette planche de Sempé qui, loin d'être tragique, n'est pourtant point gaie tant elle introduit de dérisoire dans son observation de l'être humain. Propre à la modernité, l'humour dissimule le sérieux sous la plaisanterie différant ainsi de l'ironie, chef-d'œuvre des anciens, qui commence par le sérieux et s'achève avec la raillerie. L'ironiste, dont Socrate demeure le parangon, nourrit une forme d'alacrité optimiste manquant aux modernes que leur difficulté à donner sens au monde dispose à devenir humoristes. Le sens du comique n'implique donc pas le bonheur aussi, comme le recommandait La Bruyère, faut-il « rire avant que d'être heureux de peur de mourir sans avoir ri<sup>11</sup> ». L'histoire récente du mot humour contribue à en éclairer le sens, nous la rappellerons en guise de conclusion à cet encadré.

Le terme naquit en Angleterre quand Benjamin Jonson mobilisa de manière farce la théorie des humeurs en mettant en scène des personnages en porte-à-faux par rapport à leur « humeur » dominante - un atrabilaire se comportant en sanguin, par exemple ; pour Jonson on *était* un humour mais avec Joseph Addison, ensuite, on *aura* un humour puis on en *fera* en suivant Hume. Addison exposa la généalogie de cette mélancolie souriante ou allégresse morose : la vérité fonda la famille et donna naissance au bon sens dont procéda l'esprit (*wit*) qui, marié à la gaieté, engendra l'humour : « Descendant de parents aux dispositions aussi différentes [l'humour] est ondoyant et divers. On le voit prendre des airs graves et des allures solennelles, parfois faire le désinvolte et s'habiller avec extravagance de sorte qu'il paraît parfois sérieux comme un juge, parfois farceur comme un saltimbanque<sup>12</sup> ». Le mot *humour* entra dans la langue française en 1725 mais si le *Dictionnaire de l'Académie* accueillait le terme *humoriste* en 1762, il l'appliquait aux médecins partisans de la théorie des humeurs ; en 1764, le *Littré* toléra le terme *humour* mais le qualifia de néologisme puis l'Académie admit *humoristique* en 1778 tout en ignorant *humour* reçu seulement en 1932. Madame de Staël, cependant, n'avait point attendu si longtemps pour acculturer notre notion : « La langue anglaise a créé un mot, humour, pour exprimer cette gaieté qui est une disposition du sang autant que de l'esprit (...). Il y a de la morosité et presque de la tristesse dans cette gaieté ; celui qui vous

10. Cité par Milan Kundera, *L'Art du roman*, Paris, Gallimard, « NRF », 1986, p. 178.

11. La Bruyère, *Les Caractères*, « Du cœur », Paris, Gallimard, tome I, 1931, p. 114.

12. Addison, avril 1711, propos parus dans le N° 35 de *The Spectator*, revue qu'il a cofondée. Voir R. Escarpit, *L'Humour*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1960, p. 34.

fait rire n'éprouva pas le plaisir qu'il cause. L'on voit qu'il écrit dans une disposition sombre<sup>13</sup>. » Les réflexions de la grande Germaine relatives à la mélancolie inspirant l'humour semblent bien éloignées du cas élémentaire de la chute illustrée Sempé mais Charlie Chaplin, qui fit de la culbute un chef-d'œuvre, le confirma : « L'humour est une douleur jouée. Dès qu'une situation dépasse le tragique, elle devient drôle<sup>14</sup>. » Toute l'œuvre de Sempé peut être lue tel un commentaire de cette maxime.

---

13. Baronne de Staël-Holstein, *Œuvres complètes*, tome 1, Paris, Firmin Didot frères, 1864, p. 264.

14. Cité par Dimitri Karadimos, *L'Art du comique*, p. 391, Publibook, Google.

## LES CONTROVERSES DE L'HUMOUR : ENJEUX ET PERSPECTIVES

QUEMENER NELLY\*

De la mise à pied de l'animateur Tex de France Télévision à la suite d'une blague sur les violences faites aux femmes aux remous provoqués par la caricature du dessinateur Gorce sur l'inceste dans le journal *Le Monde*, les « affaires » impliquant des acteur·trice·s du monde l'humour ne cessent de se multiplier ces dernières années. Elles avivent chaque fois des tensions opérant dans le reste de la société autour des sphères d'autorisation de la parole ou du geste humoristique et opposent à ce titre deux camps. L'un se revendique d'une défense de la liberté d'expression et tend à ériger l'humour en symbole de cette dernière, brandissant face aux critiques le spectre de la censure. L'autre porte sur le devant de la scène un sentiment d'offense face à des propos jugés racistes, antisémites, homophobes ou sexistes, trop longtemps laissés sans réponse, et invitent à réfléchir à des formes de régulation. L'objectif de cet article n'est nullement de rejouer le cadre binaire de ces controverses. Il est au contraire de proposer une mise en perspective socio-historique et une réflexion méthodologique sur les contours et le sens de ces dernières et de saisir ce qu'elles nous disent du monde social.

### L'humour, une arme à double tranchant

Une première façon d'aborder ces controverses consiste à chercher dans les sketches ou blagues les ressorts et les éléments déclencheurs. Certains travaux, tels ceux de Sharon Lockyer et Michael Pickering (2005, 2008), interrogent la tension entre humour et sérieux et soulignent la fine limite entre l'humour et l'injure. Au cœur de leurs réflexions se tient l'idée qu'entre autres ressorts, l'humour s'appuie sur l'exacerbation de certains traits et ne cesse de négocier avec les logiques de stéréotypisation et tout un ensemble de mécanismes réducteurs, qu'il répète, reproduit et réinstaure. Aussi, quand bien même il affiche une visée de dénonciation, le jeu avec le stéréotype s'avère souvent une opération risquée en ce qu'il peut mener à une incompréhension, un rejet et un sentiment d'offense de la part des publics concernés. Lockyer et Pickering soulignent à ce titre qu'une

\* Université  
Sorbonne Nouvelle  
– Paris 3. Laboratoire  
IRMECCEN. Courriel :  
nelly.quemener@  
sorbonne-nouvelle.fr

condition de l'acceptabilité de certaines formes d'humour repose sur l'identité de l'énonciateur·trice, en ce que cette dernière permettrait de distinguer le « rire avec » du « rire de ». Une blague portant sur un groupe spécifique peut être perçue comme relevant de l'insulte si elle est énoncée par une personne non concernée et n'appartenant pas au groupe ciblé. Les auteur·trice·s établissent ainsi une distinction, largement reprise dans les études sur l'humour, entre d'un côté un humour produisant l'autodérision et l'autoreprésentation, de l'autre un humour impliquant des formes de disqualification et de moquerie, le second étant propice au déclenchement de controverses.

Cette distinction et cette attention portée à l'identité de l'énonciateur·trice offrent des pistes d'analyse intéressantes, mais elles n'apparaissent pas suffisantes. Les contre-exemples sont nombreux d'humoristes issu·e·s de groupes minoritaires accusé·e·s de réinstaurer les stéréotypes ou les imaginaires réducteurs associés à leur groupe. Dans les années 1980, les spectacles de l'humoriste d'origine algérienne Smaïn ont par exemple fait l'objet d'une réception ambivalente, certain·e·s voyant dans ses personnages de « beurs » une simple réplique du stéréotype de l'homme arabe. En 2020, une vignette du comédien noir Omar Sy reprenant le personnage de « doudou », tiré de l'émission *SAV* diffusée pendant près de dix ans sur Canal +, a suscité l'émotion des internautes en ce qu'elle reproduirait une forme de *blackface*. Ces quelques exemples mettent au jour les présupposés d'une analyse focalisant sur l'identité de l'humoriste, notamment celui selon lequel les humoristes issu·e·s des groupes minoritaires s'adresseraient nécessairement à des publics issus de cette même minorité en développant un humour complice et/ou susciteraient une forme d'identification de la part des publics de sorte que ces derniers ne mettraient nullement en doute leurs intentions. D'autres pistes méritent alors d'être explorées, l'une d'entre elles consistant à voir dans les ambiguïtés et les effets ambivalents de certaines productions humoristiques de possibles éléments déclencheurs de controverses. Beaucoup de sketches ou de blagues reposent en effet sur un « trouble dans le positionnement » (Quemener, 2014), un flou énonciatif, un entremêlement des registres (politique, humoristique) (Charaudeau, 2015) ou encore des doubles sens ou des non-dits (Charaudeau, 2006). Ces derniers peuvent donner lieu à une interrogation sur l'identité de l'énonciateur·trice – au sens ici d'humoriste, de personnage, de politique ou de chroniqueur –, la visée du sketch ou encore la teneur même du propos. Plus encore qu'un propos disqualifiant ou un stéréotype énoncé depuis une position hégémonique, de tels sketches ou blagues sont susceptibles de conduire à des flottements de signification et des ambiguïtés de sens et ainsi d'engendrer des querelles d'interprétation pouvant alimenter la controverse.

L'intérêt de tels travaux est à notre sens qu'en insistant sur les ambivalences et les ambiguïtés de l'humour, ils invitent à se prémunir contre toute généralisation hâtive qui tendrait à associer à l'humour ou à certaines de ses formes médiatiques telle la caricature un pouvoir de déstabilisation ou une visée de transgression systématique. Ils confortent en outre ce que nous avons pour notre part souvent défendu, à savoir que l'humour est avant tout une « pratique signifiante » (Hall, 2008) dont le sens, la fonction et l'intention ne sauraient être figés. Certes, comme le précisait Bergson en son temps (2004/1900), l'humour repose sur une « déstabilisation de la mécanique du vivant » qui donne à voir l'artifice de cette dernière et peut mettre au jour les normes et les modèles dominants. Il s'accompagne toutefois de possibles sanctions par le rire et plus encore, peut dans certaines circonstances, adopter le point de vue hégémonique et nourrir ostensiblement les imaginaires réducteurs, comme en témoignent les contenus humoristiques explicitement racistes et antisémites (Billig, 2005 ; Weaver, 2011). Il donne alors lieu à un ensemble de pratiques contradictoires qui entrent en tension, dessinant en même temps qu'elles en sont le produit, des rapports de force et des « équilibres instables ». Comme le montrent nos travaux sur la configuration médiatique de l'humour (Quemener, 2014) et ceux d'Alban Chaplet sur les trajectoires professionnelles des humoristes (Chaplet, 2021), la scène de l'humour apparaît à ce titre hiérarchisée et façonnée par des rapports de pouvoir. Elle tend à favoriser certains profils sociologiques – plutôt diplômés, franciliens et masculins – et a longtemps relégué dans les marges les questions de genre, de sexualité et de racisme. Appréhendée dans ses continuités historiques, elle constitue en outre certains groupes minoritaires (les « Chinois », les « noirs », les « femmes », etc.) en cibles privilégiées et en objets récurrents de moquerie.

Les travaux qui consistent à chercher dans le sketch ou la blague le ressort de la controverse posent toutefois un problème épistémologique et méthodologique. En cherchant à comprendre les controverses à partir des productions humoristiques, ils accordent à ces dernières un rôle central voire un statut de « cause » ou de « source ». Ils ne permettent pas de saisir les raisons pour lesquelles certains sketches aux propos disqualifiants ou ambigus suscitent l'indignation tandis que d'autres restent dans l'ombre et, de façon plus générale, les *conditions* qui président au déclenchement de la controverse. Ils font en outre porter aux sketches, aux dessins et aux textes, et aux humoristes qui les énoncent, une responsabilité forte dans l'émergence des controverses, et leur attribuent en conséquence un pouvoir important. L'approche socio-historique montre combien les frontières de l'humour n'ont de cesse de s'actualiser au fil des époques et des espaces, de sorte que des blagues ou des sketches jugés

acceptables et drôles au moment de leur réalisation – on peut penser aux sketches « Le lâcher de salopes » de Jean-Marie Bigard en 2000 ou « L’Africain » de Michel Leeb en 1986 – peuvent vingt ou trente ans après être désignés par les acteurs et les actrices publiques comme inacceptables, offensants et problématiques. Il en ressort que l’absence de controverse ou polémique n’est synonyme ni de consensus ni de caractère non injurieux. Elle est bien plus à l’image de la configuration d’un débat public au sein duquel certaines modalités de réception disposent de canaux plus ou moins importants de publicisation.

### Ce que nous racontent les controverses de l’humour

Une autre façon de saisir les controverses déclenchées par les actes humoristiques est d’analyser ce qu’elles disent des acteur·trice·s qui y prennent part et des conceptions de l’humour à l’œuvre dans une conjoncture et contexte donnés. Les travaux Julie Dufort (2017) sur les controverses ayant impliqué des comédiens de *stand-up* aux États-Unis proposent à ce titre d’envisager ces dernières comme des moments de crise autour des sphères d’autorisation de l’humour et de spectacularisation des tensions qui travaillent par ailleurs le monde social. La controverse déclenchée par l’usage du « *n-word* » dans le sketch *Super Nigger* de Richard Pryor est un parfait exemple de mise en visibilité d’un désaccord collectif dans la société américaine de l’époque sur les moyens de défendre le principe d’égalité et l’usage des mots à connotation négative pour en dénoncer l’arbitraire. L’analyse de Dufort invite ainsi à se détacher des actes humoristiques pour chercher dans la controverse les traces d’enjeux politiques qui finissent par dépasser très largement le·la seul·e humoriste et le sketch ou la blague incriminé. Les travaux de Moira Smith (2009) voient quant à eux dans les controverses touchant des actes humoristiques des moments de production de frontières entre les groupes sociaux. Ils défendent ainsi que dans l’affaire des caricatures de Mahomet, l’(in)capacité à rire aurait été mise au service d’une disqualification des Musulman·e·s : ce qui a été érigé en problème n’était pas tant l’absence d’humour des dessinateurs que l’absence de sens de l’humour des Musulman·e·s, alors renvoyé·e·s du côté de l’incapacité à se fondre dans les normes du groupe majoritaire et à assimiler la culture occidentale. L’approche de Smith offre des pistes pertinentes pour appréhender les dynamiques relationnelles et les rapports de pouvoir qui président à la publicité du rire ou de l’offense, et la façon dont cette publicité s’articule à certaines conceptions de l’humour et de la communauté du « nous ». Elle n’est pas sans écho à l’idée développée par Giselinde Kuipers (2015) selon laquelle les polémiques permettraient de saisir les « régimes de l’humour », c’est-à-dire les règles

implicites régissant les modes de communication et désignant ce qui est drôle ou pas, ce qui est de l'ordre de l'humour ou du sérieux.

Ces quelques écrits offrent des pistes intéressantes pour saisir certaines des controverses contemporaines autour de l'humour en France. Ces dernières condensent les tensions autour des degrés d'acceptabilité sociale de blagues ou de sketches portant sur des groupes ou des enjeux spécifiques. Ces tensions sont à l'image des transformations de la scène de l'humour elle-même. Là où les paroles minoritaires ont longtemps été exclues, elles occupent aujourd'hui une place plus importante, avec le développement du *stand-up*, c'est-à-dire d'un genre d'humour impliquant, dans ses usages, une personnalisation du récit, la mise en scène d'un point de vue situé et une segmentation des publics. Ce développement ne sonne toutefois pas le glas de pratiques humoristiques puisant dans les imaginaires stéréotypés, comme en témoignent les propos ayant justement suscité la polémique de Jean-Marie Bigard sur le viol dans l'émission de Cyril Hanouna *Touche Pas à Mon Poste* sur C8 en 2019 ou encore le sketch d'inspiration orientaliste de Gad Elmaleh et Kev Adams sur les Chinois dans le spectacle *Tout est possible* en 2016, justifiées au nom de l'humour et du refus du politiquement correct. Si l'hypothèse d'un renversement radical ou d'une inversion des logiques de représentation en faveur des minorités nous semble peu probable, ces dernières n'en sont pas moins aujourd'hui plus audibles et visibles sur la scène de l'humour. Elles participent ainsi activement d'une reconfiguration de l'offre, repensant tout à la fois les thématiques et les ressorts de l'humour, et mettent en lumière, par un effet de contraste, les logiques parfois disqualifiantes et les « grosses ficelles » héritées du café-théâtre et l'humour chansonnier. Aussi les controverses contemporaines peuvent-elles être comprises comme un moment d'exacerbation des tensions liées à cette cohabitation nouvelle et à ce réagencement des rapports de force et de l'accès à la parole humoristique. Si ce réagencement dépasse la seule scène de l'humour, force est de constater que cette scène le rend particulièrement identifiable, en ce qu'elle propose un divertissement grand public au sein duquel des paroles minoritaires ont pu se déployer.

Les controverses contemporaines sont toutefois aussi à l'image du développement de nouveaux relais, d'associations, de collectifs ou de personnalités à même de légitimer le sentiment d'offense et de désigner publiquement le caractère insultant de certaines caricatures ou certains sketches. Elles dessinent à ce titre une conflictualité structurante dans le débat public qui dépasse le seul domaine de l'humour. D'un côté se tient un pôle sensible aux enjeux de discriminations et de disqualification par le genre, l'assignation raciale ou la sexualité.

Celui-ci est le produit de l'avènement de nouveaux acteurs et nouvelles actrices associatifs, à l'instar de l'Association des journalistes lesbiennes, gays, bi-e-s, trans et intersexes dénonçant en 2020 la dimension homophobe, sexiste et raciste des blagues énoncées dans l'émission de RTL *Les Grosses Têtes* ou encore du collectif *Décoloniser les arts* protestant en 2017 contre la reprise du sketch « L'Africain » de Michel Leeb sur la scène du Casino de Paris. Il se nourrit des réceptions critiques parfois portées par les premier-e-s concerné-e-s qui se formalisent et se multiplient sur les réseaux sociaux. Si ce pôle joue un rôle essentiel dans la légitimation de l'expression publique de l'offense, son développement s'accompagne d'une valorisation de la posture publique de dénonciation dans laquelle il est possible de voir un ressort de polémique. La condamnation d'un sketch raciste ou sexiste donne en effet lieu à des gratifications symboliques et devient à ce titre une modalité privilégiée de nouvelles formes de « respectabilité » (Skeggs, 2018), pouvant entraîner autant de pratiques d'indignation et de réactions en chaîne, aux effets auto-réalisateurs, la polémique entraînant la polémique. Face à ce pôle se tient un second pôle qui tend quant à lui à faire de la défense de la liberté d'expression un cheval de bataille et se refuse à considérer des formes systémiques d'exclusion et de disqualification. En érigeant l'humour et la caricature en incarnations de la liberté d'expression, il ne constitue pas les expressions d'offense et les réceptions critiques en invitation à la réflexivité des pratiques mais bien en une menace envers un principe fondateur de la République. Il participe ainsi d'une cristallisation des positions et favorise le déplacement du débat et des investissements vers la conception même de la République, du modèle de société et de la francité qu'elle sous-tend.

La réflexion méthodologique autour de l'analyse des controverses déclenchées par des actes humoristiques ouvre ainsi des perspectives intéressantes, invitant à un changement de focal et de paradigme. Plutôt que de voir dans les controverses le produit de l'acte humoristique, il paraît pertinent de les analyser comme des processus en partie détachés des actes déclencheurs et de saisir les tensions politiques et idéologiques dont ils sont porteurs. Sans doute est-il à ce titre intéressant d'explorer les effets idéologiques de la polarisation des controverses liées à l'humour en France, en ce qu'elle tend à évacuer du spectre toute une série de positions intermédiaires et toute une réflexion sur les modalités du rire.

## Bibliographie

- Bergson Henri, *Le Rire. Essai sur la signification du comique*, Paris, Presse Universitaire de France, 2004 (1900).
- Billig Michael, « Humour and hatred : the racist jokes of the Ku Klux Klan », *Discourse & Society*, vol. 12, n° 3, 2001, p. 267-289.
- Chaplet Alban, « "Faire oeuvre" ou convertir ses capitaux. Enjeux économiques et artistiques dans les trajectoires des humoristes », *Cahiers d'Artès*, n° 16, 2021, p. 63-78.
- Charaudeau Patrick, « Des catégories pour l'humour ? », *Questions de Communication*, n° 10, 2006, p. 19-43.
- Charaudeau Patrick, « L'humour de Dieudonné : trouble d'un engagement », dans Patrick Charaudeau (dir.), *Humour et engagement politique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2015, p. 135-181.
- Dufort Julie, *Prendre l'humour au sérieux : une étude des controverses dans le stand-up états-unien de 1960 à 2017*, Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université du Québec à Montréal, 2017.
- Hall Stuart, « La redécouverte de "l'idéologie" : retour du refoulé dans les Media Studies », dans *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*, édition établie par Maxime Cervulle, trad. de C. Jaquet, Paris, Éditions Amsterdam, 2008 (1982), p. 129-168.
- Kuipers Giseline, *Good Humor, Bad Taste : A Sociology of the Joke*, Berlin, Boston, De Gruyter Mouton, 2015.
- Lockyer Sharon, Pickering Michael, « Introduction : An ethic and aesthetic of humor and comedy », dans Sharon Lockyer, Michael Pickering (dir.), *Beyond a Joke : the Limits of Humor*, Houndmills, New York, Palgrave Macmillan, 2005, p. 1-24.
- Lockyer Sharon, Pickering Michael, « You must be joking : the sociological critique of humor and comic media », *Sociology Compass*, vol. 2, n° 3, 2008, p. 808-820.
- Quemener Nelly, *Le Pouvoir de l'humour. Politiques des représentations dans les médias en France*, Paris, Armand Colin, coll. Médiacultures, 2014.
- Skeggs Beverley, « Une autre conception de la personne : régimes de valeur et pratiques d'autonomisation de la classe populaire », trad. de N. Quemener, C. Le Gouéz et M. Cervulle, *Poli – Politique de l'image*, n° 14, 2018, p. 6-25.
- Smith Moira, « Humor, Unlaughter, and Boundary Maintenance », *The Journal of American Folklore*, vol. 122, n° 484, 2009, p. 148-171.
- Weaver Simon, *The Rhetoric of Racist Humour. US, UK and Global Race Joking*, Surrey, UK, Ashgaten Publishing Limited, 2011.



# FORMATION

---

## L'insertion professionnelle des docteurs et des docteurs en France, la CIFRE en question

Travaux de la commission formation de la SFSIC coordonnés par :

- Laurence Corroy, université de Lorraine, CREM. Courriel : laurence.corroy@univ-lorraine.fr
- Elise Le Moing-Maas, Institut des Hautes études des Communications Sociales, PROTAGORAS. Courriel : elise.maas@galilee.be

### Sommaire

Présentation du dossier « L'insertion professionnelle des docteurs et des docteurs en France, la CIFRE en question », Laurence Corroy et Elise Le Moing-Maas

Le Livret de compétences des docteurs et des docteurs en SIC, Laurence Corroy et Elise Le Moing-Maas

Des directrices et des directeurs de recherche évoquent leurs expériences d'encadrement de doctorants en CIFRE

- Michel Durampart, « Une thèse en CIFRE : un challenge et un apport fertile »
- Patrice de La Broise, « De l'utilité d'une CIFRE : quelques mobiles de conventionnement »
- Entretiens croisés : Jocelyne Arquembourg et Olivier Galibert

Jeunes docteurs et doctorants témoignent de leur expérience de recherche doctorale avec une CIFRE

- Victor Combes, doctorant en CIFRE
- Céline Mercier, doctorante en CIFRE
- Delphine de Swardt, docteur en SIC
- Clément Gravereaux, docteur en SIC



## **PENSER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DOCTEURS ET DOCTEURS, UNE NÉCESSITÉ**

**LAURENCE CORROY ET ELISE LE MOING-MAAS**

La commission Formation de la SFSIC initie et conduit des projets de recherche et de valorisation des formations en Sciences de l'Information et de la Communication de la licence au doctorat. Cette commission est en lien avec les différentes parties prenantes de l'enseignement supérieur et de la recherche, les responsables de départements et d'unités de formation et de recherche, les directeurs de laboratoires et d'écoles doctorales et les commissions Recherche et Relations professionnelles de la SFSIC. Après avoir établi une cartographie des formations de masters en sciences de l'information et de la communication, la commission Formation a souhaité travailler sur le troisième cycle universitaire, la thèse de doctorat en SIC.

Une enquête exploratoire, que nous avons menée en 2019 et présentée aux doctorales organisées par la SFSIC, portait sur le devenir professionnel de 81 docteurs et docteuses en Sciences de l'Information et de la Communication, ayant obtenu leur doctorat entre 2014 et 2018. Ces résultats, bien que parcellaires, indiquaient qu'un faible pourcentage travaillait dans l'enseignement supérieur et la recherche sur des supports de postes pérennes (13,58 %) en tant que maîtres de conférences ou ingénieurs de recherches. Certes, il est loisible de penser que les contrats à durée déterminée (post-doctorats ou postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche) permettront à terme à de jeunes chercheuses et chercheurs de postuler avec succès à des postes de titulaires. Cependant, force est de constater qu'un nombre conséquent de jeunes diplômés ayant soutenu leur thèse de doctorat en SIC rejoindront des emplois du secteur privé, volontairement ou faute d'avoir pu obtenir un poste académique public. Rappelons qu'entre 2012 et 2018, les effectifs étudiants ont augmenté de plus de 300 000 étudiants, alors que le nombre de postes d'enseignants chercheurs a diminué drastiquement (en valeurs absolues, il s'agit de moins de 1108 professeurs des universités et maîtres de

conférences)<sup>1</sup>. La baisse est donc sensible, induisant une labilité plus forte des carrières.

Dans ce contexte, le grade d'excellence que représente le doctorat est à penser dans une perspective de haute qualification professionnelle qui est à valoriser au sein du secteur privé ou public en France, en dehors des carrières académiques.

Ce dossier a été construit avec le souci de réfléchir aux compétences transférables à publiciser auprès des entreprises. L'atelier réalisé aux doctorales 2019 où nous avons proposé aux doctorantes et aux doctorants de réfléchir aux compétences dont ils pouvaient se prévaloir grâce au travail de thèse qu'ils menaient avait montré leurs difficultés, dans un premier temps, à les citer spontanément. Le travail collaboratif s'était donc révélé particulièrement stimulant et nous avait alertées sur la nécessité de valoriser les années de thèse qui permettent d'acquérir de nombreuses compétences qui peuvent être mises à profit par les entreprises. Nous avons donc élaboré un **Livret de compétences** qui a été présenté lors d'une journée organisée par la commission Formation de la SFSIC et que nous souhaitons mettre à la disposition des jeunes chercheurs ainsi que des entreprises afin qu'elles connaissent davantage les hautes qualifications requises pour soutenir une thèse de doctorat.

L'insertion professionnelle des doctorants, si elle est à penser en amont, peut aussi être facilitée par la **Convention Industrielle de Formation par la Recherche** (CIFRE), qui entend précisément faire un pont entre la recherche académique et les départements en recherche et développement des entreprises<sup>2</sup>. Depuis 40 ans, la convention CIFRE est ouverte à tous les doctorants, sans condition de nationalité et sans condition d'âge, dans toutes les disciplines scientifiques, et concerne tous les secteurs d'activité des entreprises. Le contrat de trois ans est tripartite, entre une structure socio-économique, un laboratoire académique et un doctorant salarié. Avec une CIFRE, près de 97 % des doctorantes et des doctorants soutiennent leur thèse et plus de 90 % sont en activité dans les six mois qui suivent la soutenance de leur thèse. Les CIFRE s'avèrent donc une piste intéressante d'insertion professionnelle pour les jeunes chercheurs, qui mérite d'être davantage investiguée, la part des CIFRE réalisées en sciences

---

1. Courriers à madame la Ministre en date du 25 janvier 2021 par l'intersyndicale Sgen-Cfdt, Snptes, Unsa éducation, Fage et qui n'ont pas été contestés.

2. Nous remercions vivement Pascal Giat, directeur du service des CIFRE au sein de l'Association Nationale Recherche et Technologie (ANRT).

humaines demeurant assez faible (moins de 10 % du total des CIFRE signées chaque année). Le dialogue entre la recherche fondamentale et les besoins des entreprises peut s'avérer particulièrement fertile, mais il ne va pas toujours de soi. Le transfert et la valorisation des recherches sont au cœur des enjeux des CIFRE, tout comme amener la recherche et le développement du secteur privé à saisir tout l'intérêt de la rigueur méthodologique acquise lors de la thèse en Sciences de l'Information et de la Communication.

Ce dossier propose donc des témoignages et des analyses de directrices et directeurs de recherche qui ont expérimenté l'accompagnement spécifique d'une CIFRE ainsi que des récits de jeunes chercheuses et jeunes chercheurs qui ont bénéficié de ce dispositif.

Michel Durampart présente son appréhension de la thèse en CIFRE entre « opportunités et contraintes fertiles » pour un directeur de thèse et un laboratoire. Il évoque d'une part la difficulté à trouver un contrat CIFRE et à convaincre l'ensemble des partenaires lors d'une CIFRE en SHS mais également l'évolution positive du nombre de thèses CIFRE en SIC ces dernières années. Il revient sur le rôle du directeur de thèse, son implication dans la démarche, du montage du dossier à un suivi spécifique et adapté aux attentes et aux enjeux de l'ensemble des parties prenantes. En conclusion, il se réjouit des perspectives dynamiques et innovantes, des opportunités d'ouverture et de valorisation de la recherche qu'offre une thèse en CIFRE au laboratoire qui l'accueille.

Patrice de la Broise met en perspective les difficultés inhérentes à la réalisation d'une thèse en SIC et les perspectives qu'offre une convention CIFRE dans la réalisation de la thèse. Il revient sur les conditions de la recherche et en particulier la recherche-action en communication des organisations, aussi bien en termes de temporalité que d'accès au terrain. Il s'interroge sur les conditions « d'observation » mais aussi de « participation » du doctorant et révèle les avantages de la posture du doctorant en CIFRE.

Olivier Galibert et Jocelyne Arquembourg ont accepté de se prêter à un entretien croisé. Ils reviennent dans un premier temps sur les spécificités que représente le suivi d'un doctorant ou d'une doctorante en CIFRE pour le directeur ou la directrice de recherche. Jocelyne Arquembourg évoque le choix de l'entreprise dont la stratégie de développement doit être en lien avec le projet de thèse. Elle revient sur le rôle du directeur de thèse dans la coordination entre le doctorant et son tuteur en entreprise par l'organisation de rencontres régulières. Olivier Galibert renchérit sur l'investissement nécessaire

du directeur de la thèse en amont, lors de la construction du projet de thèse et de sa nécessaire compréhension des enjeux de l'organisation sollicitée. Il met également en évidence les différences de temporalité entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise et le risque que le doctorant se retrouve « happé » par les aspects opérationnels du poste. Dans un second temps, Olivier Galibert et Jocelyne Arquembourg évoquent les atouts et éventuellement les difficultés des thèses en CIFRE pour le laboratoire d'accueil et les perspectives d'avenir dans les prochaines années. Pour l'un comme pour l'autre, l'avantage primordial de la convention CIFRE est d'assurer au doctorant des revenus décentés qui lui permettent de réaliser sa thèse dans des conditions acceptables. Etant donné les conditions du financement de la recherche en France, ils insistent également sur l'intérêt des financements qu'apportent les CIFRE aux laboratoires, nécessaires au développement de projets collectifs

Ce dossier se clôt par le témoignage d'un doctorant, d'une doctorante et de deux jeunes docteurs qui bénéficient et ont bénéficié d'une convention CIFRE. Delphine de Swardt, Céline Mercier, Victor Combes et Clément Graveraux témoigneront de leur expérience de réalisation d'une thèse en CIFRE. Nous leur avons posé trois questions : Pouvez-vous présenter votre sujet et les conditions de réalisation de votre thèse ? Selon vous, quels sont les points forts et les limites de la réalisation d'une thèse en CIFRE ? Le cas échéant, faire une thèse en CIFRE a-t-il joué un rôle dans votre insertion professionnelle ?

## LE LIVRET DE COMPÉTENCES DES DOCTEUR.ES EN SIC

**LAURENCE CORROY ET ELISE LE MOING-MAAS**

Depuis l'arrêté du 22 février 2019 (JO 06 mars 2019), les compétences spécifiques liées à l'obtention d'un doctorat sont inscrites sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ces compétences ont été ventilées en 6 blocs :

- Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
- Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
- Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective ;
- Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale ;
- Formation et diffusion de la culture scientifique et technique ;
- Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective.

Nous avons voulu réaliser un livret qui permet aux jeunes docteurs d'être mieux à même d'expliquer l'ensemble des compétences acquises grâce à la réalisation d'une thèse en Sciences de l'Information et de la Communication.

Ce livret reprend les différents blocs de compétences dans le contexte plus spécifique des SIC en les ventilant en savoirs, savoir-faire et savoir-être. Un atelier de travail avec des doctorants et de jeunes docteurs en SIC a nourri la réflexion lors des doctorales 2019.

### **Bloc 1. Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective en SIC**

#### ***Savoirs***

- Les savoirs inventoriés mobilisent un ou plusieurs champs de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication.

Dix domaines sont actuellement identifiés comme structurants dans le cadre de notre discipline<sup>1</sup> :

- Les mutations liées au métier de journaliste, ainsi que l'ensemble des discours et des représentations véhiculés par les médias, en tant qu'« arènes du débat ».
- Les productions liées aux industries culturelles et aux médias audiovisuels.
- La communication publique et sa professionnalisation, l'engagement civique, la communication politique et les nouvelles formes d'activisme politique, l'impact du numérique.
- La communication des organisations, ses apports et ses transformations, les dimensions critiques liées à la communication managériale.
- Les médiations mémorielles, culturelles et patrimoniales en tension avec les questions identitaires et territoriales.
- Les reconfigurations des sociabilités, des usages des TIC, de l'écosystème médiatique et économique et des datas induites par le numérique.
- Les écritures numériques, le document et les matérialités des supports, les modifications de l'information.
- Les changements de paradigme théorique du design, ses dispositifs et ses usages.
- L'organisation des connaissances, ses dimensions normatives, heuristiques, économiques, ergonomiques et politiques.
- La communication scientifique, la médiation des savoirs et l'éducation aux médias, à l'information et au numérique.
- Il s'agit donc pour un docteur en SIC de disposer d'une expertise scientifique en Sciences de l'Information et de la Communication qui permette d'avoir une connaissance solide des domaines de recherche couverts par ces sciences, en étant apte à croiser des approches et des savoirs pluridisciplinaires, et d'identifier les possibilités de ruptures conceptuelles.

### ***Savoir-faire***

- Faire le point sur l'état et les limites des savoirs en SIC au sein d'un secteur d'activité déterminé, aux échelles locale, nationale et internationale concevoir des axes d'innovation pour un secteur professionnel en lien avec les Sciences de l'Information et

---

1. Cf. Jacques Walter, David Douyère, Jean-Luc Bouillon et Caroline Ollivier-Yanniv (coordinateurs éditoriaux), *Dynamiques des recherches en sciences de l'information et de la communication*, conférence permanente des directeurs-trices des unités de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication, CPDirSic, septembre 2018. Les domaines cités ont fait l'objet d'une étude approfondie par la CPDirSic.

- de la Communication (Relations Publiques, Médias, Ressources Humaines, mais également l'ensemble des domaines requérant des médiations entre individus, collectifs voire humains et non humains...); identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés.
- Mobiliser des méthodes de recherche et d'analyse de corpus.

### ***Savoir-être***

- Être ouvert à de nouvelles questions et pistes de recherche.
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau et dans des contextes internationaux.
- S'adapter aux nécessités de recherche et d'innovation au sein d'un secteur professionnel en lien avec les SIC.
- Faire preuve de capacité d'analyse et de synthèse.
- Être créatif et adaptable dans la mise en œuvre d'une méthode de recherche.

## **Bloc 2. Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective en SIC**

### ***Savoirs***

- Connaître les différentes méthodes d'élaboration et d'analyse de corpus en sciences humaines et sociales. Les méthodologies de constitution de corpus font appel à des choix rigoureux qui doivent être explicités par les doctorants, de la même manière que le positionnement du chercheur par rapport à son objet doit être mis au clair.

### ***Savoir-faire***

- Mettre en œuvre les méthodes et les outils de la recherche en lien avec l'innovation. Exploiter des données issues de mises en œuvre de méthodes diversifiées de récolte de données.
- Mettre en œuvre les principes, outils et démarches d'évaluation des coûts et de financement d'une démarche d'innovation ou de R&D.

### ***Savoir-être***

- Garantir la validité des travaux ainsi que leur déontologie et leur confidentialité en mettant en œuvre les dispositifs de contrôle adaptés.
- Gérer les contraintes temporelles des activités d'études, d'innovation ou de R&D.
- Être autonome, engagé, en sachant anticiper et gérer les risques inhérents à un projet R&D, d'études ou d'innovation.

- Savoir gérer un projet sur des temps longs.
- Dans le cadre d'entretiens, faire preuve d'écoute, d'ouverture et d'empathie auprès des personnes interviewées.

### **Bloc 3. Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective en SIC**

#### ***Savoirs***

- Maîtriser les codes communicationnels pour des publics divers (experts, public non expert mais averti, grand public).
- Traduire les articles et les résultats obtenus dans d'autres langues que le français.
- Mettre en œuvre les problématiques de transfert à des fins d'exploitation et de valorisation des résultats ou des produits dans des secteurs économiques ou sociaux.

#### ***Savoir-faire***

- Avoir une grande maîtrise de l'écrit : formaliser à l'écrit une problématique.
- Mettre en forme des documents de natures diverses.
- Mobiliser les techniques de communication de données en « open data » pour valoriser des démarches et résultats.
- Mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs de publication à l'échelle internationale permettant de valoriser les savoirs et connaissances nouvelles.
- Maîtrise de logiciels PACK Office.

#### ***Savoir-être***

- Respecter les principes de déontologie et d'éthique en relation avec l'intégrité des travaux et les impacts potentiels.
- Respecter les règles de propriété intellectuelle liées à un secteur.
- Prendre la parole en public dans des agoras diverses.
- Faire lien avec une communauté de chercheurs à l'échelle nationale voire internationale.
- Faire preuve d'autodidactie et de créativité.

## **Bloc 4. Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale en SIC**

### ***Savoirs***

- Dépasser les frontières des données et du savoir disponibles par croisement avec différents champs de la connaissance ou autres secteurs professionnels. L'inscription dans des réseaux internationaux et à des newsletters du champ disciplinaire s'avère essentielle.

### ***Savoir-faire***

Acquérir, synthétiser et analyser les données et informations scientifiques et technologiques d'avant-garde à l'échelle internationale ;

### ***Savoir-être***

- Etre capable de réflexivité.
- Disposer d'une compréhension, d'un recul et d'un regard critique sur l'ensemble des informations de pointe disponibles.
- Développer des réseaux de coopération scientifiques et professionnels à l'échelle internationale.
- Disposer de la curiosité, de l'adaptabilité et de l'ouverture nécessaire pour se former et entretenir une culture générale et internationale de haut niveau.
- **Bloc 5. Formation et diffusion de la culture scientifique et technique en SIC**

### ***Savoirs***

- Maîtriser les concepts, outils et méthodes en SIC selon différents formats et supports.
- Les jeunes chercheuses et chercheurs peuvent consulter les listes de revues reconnues par les trois instances nationales en Sciences de l'Information et de la Communication (Conseil National des Universités en 71<sup>e</sup> section, la SFSIC, la CPDirSic). Une révision est régulièrement réalisée par les trois instances réunies.

### ***Savoir-faire***

- Rendre compte et communiquer en plusieurs langues des travaux à caractère scientifique et technologique en direction de publics ou publications différents, à l'écrit comme à l'oral.
- Réaliser des supports de formation.

### ***Savoir-être :***

- Enseigner et former des publics diversifiés aux concepts, méthodes et outils mobilisés en SIC.

- Présenter ses travaux en s'adaptant aux différents contextes de communication.
- Diffuser ses travaux dans les médias spécialisés ou grand public.
- S'adapter à un public varié pour communiquer et promouvoir des concepts et démarches d'avant-garde.
- Les colloques (doctorales, congrès, rencontres nationales et internationales tenus en Sciences de l'Information et de la Communication) sont particulièrement utiles aux doctorants, en apprenant à présenter de façon synthétique des problématiques complexes.

## **Bloc 6. Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective en SIC**

### ***Savoirs***

- Connaître les règles de la conduite de réunion.
- Avoir des notions sur les principes de conduite de projet
- Comprendre les enjeux du maniement des hommes et les difficultés inhérentes à l'exercice

### ***Savoir-faire***

- Identifier les ressources clés pour une équipe et préparer les évolutions en termes de formation et de développement personnel.
- Evaluer le travail des personnes et de l'équipe vis à vis des projets et objectifs.
- Construire les démarches nécessaires pour impulser l'esprit d'entrepreneuriat au sein d'une équipe.
- Le cas échéant, comprendre et anticiper les aspects budgétaires

### ***Savoir-être***

- Animer et coordonner une équipe dans le cadre de tâches complexes ou interdisciplinaires ;
- Etre à l'écoute des membres de son équipe et en capacité de les guider vers la réussite du projet.
- Repérer les compétences manquantes au sein d'une équipe et participer au recrutement ou à la sollicitation de prestataires.
- Etre polyvalent et autonome.

## DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS DE RECHERCHE ÉVOQUENT LEURS EXPÉRIENCES D'ENCADREMENT DE DOCTORANTS EN CIFRE

### UNE THÈSE EN CIFRE : UN CHALLENGE ET UN APPORT FERTILE

#### MICHEL DURAMPART\*

Une thèse en CIFRE est le noyau d'une résolution d'opportunités et de contraintes fertiles mais aussi complexes qui relève du sens que l'on peut donner à la recherche action, la recherche appliquée, la conciliation entre recherche théorique et l'épreuve du terrain. Je développerai en trois temps cet argument en abordant les spécificités d'une thèse SIC en CIFRE (et au-delà dans les SHS) pour un directeur et un laboratoire, j'aborderai ensuite les atouts et difficultés que son suivi implique et enfin, les perspectives de l'apport des thèses en CIFRE pour un laboratoire en SIC.

Pour le directeur ou directrice de thèse, la difficulté première repose sur l'ancrage d'une thèse CIFRE en SHS. Malgré les efforts de l'ANRT, depuis une dizaine d'années (et on peut le reconnaître) et une évolution des entreprises qui doit se poursuivre et se renforcer, les SHS se heurtent toujours à un certain nombre de résistances ou de réticences. On voit une évolution puisqu'entre 2012 et 2018<sup>1</sup> : 648 thèses CIFRE en SIC ont été réalisées et cette discipline porte le plus haut volume de thèses signées en SHS. Cependant, seulement 28 % des Cifre sont en SHS en 2018, 25 % des CIFRE SHS sont portées par le secteur tertiaire, (contre 2 % pour les autres sciences), 20 % signées avec des associations ou collectivités territoriales. On décèle derrière ces chiffres une plus faible proportion de la présence des SHS en secteur industriel. Dans mon laboratoire, nous avons pu en porter quelques-unes, notamment dans le secteur aéronautique (Barroy, 2018). Pour autant, c'est toujours une longue négociation, comme si une thèse ancrée en SHS n'était, de fait, pas naturellement adaptée au domaine industriel. Je me rappelle mes premières expériences à

---

\* Université de Toulon, laboratoire IMSIC, michel.durampart@univ-tln.fr

1. Sources : Angelier, C. (2018). *La recherche partenariale en sciences humaines et sociales, l'expérience des CIFRE*, publication numérique de l'ANRT, [www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr).

ce niveau du temps où j'étais membre de Paris 13 entre 2000 et 2010 et où certaines tentatives esquissées montraient la réticence des organisations industrielles, voire de service, à accepter la dimension utile, pertinente d'une thèse en SHS. Je me souviens d'une difficulté à convaincre qu'une thèse en CIFRE SHS pouvait avoir une dimension opérationnelle tendue vers des résultats. Si la situation a évolué (notamment depuis mon arrivée en région Sud PACA en 2010) dans le domaine plus précisément des équipements, dispositifs, outils numériques, il reste toujours une démarche de conviction à opérer. Là encore, il peut même arriver qu'en dépit d'un engagement de l'entreprise, du laboratoire, d'une bonne réception de l'ANRT, les évaluateurs venant d'autres disciplines émettent un avis défavorable lorsqu'il s'agit notamment d'un milieu industriel (expérience vécue où seul un recours -secteur avionneur- avait permis enfin d'emporter l'adhésion des experts ANRT). Il faut alors convaincre de la capacité à intégrer un doctorant dans un processus qui produira des résultats associé à un programme de recherche pertinent. Il faut insister sur la valeur ajoutée de son implication dans la prise en compte des contraintes, des difficultés, des mouvements, dans une organisation à partir d'un résultat productif. Cette dimension avait d'ailleurs été bien comprise par l'entreprise concernée. Cela revient à dire à l'entreprise que la recherche sera en mesure d'amener des résultats mais qu'ils seront environnés et pas seulement produits en prenant en charge les nouvelles dynamiques liées à la mise en place d'un processus ou d'un programme.

Ce qui me tient à cœur en SIC, c'est que cette discipline est bien positionnée pour des thèses en CIFRE à partir d'un postulat posé en SHS et d'un regard sur des enjeux qui dépassent les résultats et processus engagés pour aller vers des questions de recherche compatibles avec une démarche que l'on pourrait qualifier d'ingénierie de recherche.

Sur cette base, un ensemble de contraintes se forme qui permet d'arriver à cette finalité. Pour le directeur de thèse c'est toujours une certaine chronophage : tenir les relations entre les acteurs clefs, monter le dossier et remplir les pièces afférentes, échanger avec les parties prenantes, répondre aux demandes ANRT, consolider la démarche dans l'établissement, dans l'entreprise et ensuite engager un suivi qui répond aux spécificités de la thèse en CIFRE. Dans le cadre de l'expérience personnelle déjà évoquée en milieu industriel, j'ai constaté à quel point, même quand la thèse débute dans de bonnes conditions avec un doctorant bien armé, il y a toujours un moment où une triangulation des contraintes se manifeste de façon plus ou moins accrue. Elle se situe entre l'attente de résultats par le partenaire et son impatience, la volonté de « faire science » et le doctorant qui doit tenir la

bonne mesure entre ces deux pôles. Le rôle du directeur de thèse, du laboratoire, de l'établissement (services appui à la recherche) est alors d'aider à résoudre ces pressions en insistant sur la valeur ajoutée de la recherche CIFRE dans un positionnement SHS.

Le directeur est alors médiateur entre attentes et exigences et rappelle à l'organisation de faire résultat dans une perspective scientifique. Il doit ensuite être le garant en comprenant aussi le contexte et la situation de l'organisation et en empêchant, par exemple, le doctorant de délaisser la dimension scientifique du fait des pressions exercées dans l'entreprise. Il convient aussi de répondre aux sollicitations de l'ANRT, en aidant aussi le doctorant à préparer son évolution professionnelle, en maintenant aussi les bonnes conditions de travail en laboratoire. Donc, le directeur est médiateur, régulateur, arbitre entre parties prenantes. C'est une fonction multi tâches (comme souvent dans nos métiers) et encore plus au vu des apports de financement qui demandent de tenir une certaine responsabilité et un engagement entre les parties prenantes en permettant au doctorant de répondre aux attentes de l'entreprise et aux bonnes règles de la recherche scientifique.

Pour autant, les atouts d'une thèse en CIFRE sont précieux tout en entretenant certaines contraintes. Au niveau le plus direct et matériel, c'est le financement impliquant une sécurisation pour le doctorant qui l'expose par contre à des pressions plus fortes que dans une thèse classique. Cela peut être aussi une source de moyens pour le laboratoire et le doctorant conjointement. Ce peut être aussi le support de l'exploration d'une véritable situation en terrain apprêté en milieu professionnel. Ceci ramène presque la thèse CIFRE au niveau d'un programme de recherche dans la mesure où il s'agit d'une confrontation avec un terrain pendant au moins 3 ans avec la capacité pour le doctorant, le directeur, ou d'autres membres du laboratoire d'acquérir une connaissance contextualisée (il faut insister là sur un retour et un partage d'expérience au sein du laboratoire afin d'éviter aussi que la thèse CIFRE se retrouve retranchée du travail collectif de recherche). C'est aussi, potentiellement, l'occasion d'avoir accès à une véritable dynamique d'expertise scientifique qui peut se prolonger dans un contrat de valorisation. C'est le cas d'une CIFRE en rééducation fonctionnelle (Golliot, 2020) qui vient de se conclure, liée à la conception d'un serious game, qui a engagé notre laboratoire sur une convention et un contrat nous associant à l'exploitation du dispositif. De fait, la diffusion d'expérience au sein du laboratoire qui fait se rencontrer théorisation et recherche action ou appliquée avec toute la problématique que cela comporte est un atout conséquent. Mais il faut aussi équiper et garantir la valeur du travail du doctorant dans

le laboratoire, renforcer l'ancrage scientifique du doctorant et de la recherche en son sein. La position du doctorant engage la crédibilité scientifique du travail mené dans l'ouverture vers des mises en perspectives professionnelles hors académiques. Dans notre laboratoire, nous avons mis en place sur ce plan des rencontres inter-doctorants, seuls ou avec les titulaires, des séminaires et des journées d'études indirectement ou directement liés à ces questions en nous appuyant aussi sur l'école doctorale.

L'ancrage des CIFRE au sein d'une équipe de recherche est un apport indéniable, vis à vis des résultats et de la stabilisation à la fois économique et stratégique par la richesse de l'entretien des relations avec le milieu entrepreneurial hors académique et la capacité du laboratoire à faire connaître ses recherches et son expertise. Cela a conféré à mon laboratoire une forme de dynamique fertile entre doctorants, un enrichissement de l'analyse des liens entre théorisation et recherche appliquée, à une culture de l'intégration de la recherche dans les organisations à partir de cas spécifiques. Ce savoir accumulé peut faire école du côté, par exemple, des nouvelles dynamiques d'apprentissage liées aux dispositifs numériques en milieu industriel et au secteur des services. Il faut aussi penser aux perspectives d'une CIFRE sous forme de contrats annexes, de valorisation (quelques cas dans notre laboratoire), au maintien de relations avec les organisations dans un cadre local et national, à l'animation de réflexions dans la traduction de la science dans la société. Nous avons depuis quelques années l'exigence de maintenir une régularité d'engagements dans des CIFRE (au moins une ou deux chaque année). L'apport majeur est bien dans une forme de culture de recherche en CIFRE (qui nous semble nécessaire si le laboratoire veut engager une véritable démarche d'accueil de thèses en CIFRE et pas seulement de profiter d'opportunités). Il convient alors d'entretenir des relations privilégiées et de qualité avec le tissu économique, les institutions, et les organismes de tutelles depuis l'ANRT, la SATT, les différents consortiums ou groupements de recherche et développement, des métropoles (Reboul, en cours) qui permettent de valoriser le positionnement du laboratoire. Je termine sur ce qui me semble déterminant : la capacité des SHS et des SIC en particulier à produire un apport de résultats qui se propagent sur les enjeux, les dynamiques d'acteurs, les tensions, les problématiques de changement et d'évolution au-delà du résultat apporté ou du projet conduit afin de guider la thèse vers une réflexion scientifique à part entière.

### **Bibliographie des thèses CIFRE indiquées**

Barroy Willy. (2018). L'hybridation du dispositif de formation d'Airbus Helicopters face aux technologies immersives : Présentée, et

soutenue, par Willy BARROY, le 07 septembre 2018, Université de Toulon, UR IMSIC.

GollioT Jean. (2020). Rupture cognitive et conceptuelle dans l'orientation de la dimension soignante en rééducation fonctionnelle cognitive avec l'introduction d'un Serious Game thérapeutique agissant en tant que dispositif de médiation, soutenue en Juillet 2020, Université de Toulon, UR IMSIC.

Reboul Pauline. (en cours). Conception d'un dispositif d'accompagnement des usages du numérique dans les collèges d'une métropole orienté par l'analyse de l'activité des référents numériques, Université de Toulon, UR IMISC.



## DE L'UTILITÉ D'UNE CIFRE : QUELQUES MOBILES DE CONVENTIONNEMENT

**PATRICE DE LA BROISE\***

Dans le projet d'une recherche doctorale, quelle qu'elle soit, se pose inmanquablement la question de son accomplissement, en SIC comme en d'autres disciplines. L'objet de la recherche et sa problématisation en constituent bien sûr la condition première, mais des contingences — plus pratiques et prosaïques — sont à considérer.

L'accès au terrain peut, dans de nombreux projets doctoraux, constituer une nécessité impérieuse et le cadre organisationnel d'une observation, fût-elle non participante, en est souvent la condition, non suffisante mais nécessaire. C'est, du reste, ce qui fait sans doute pour une bonne part l'originalité et la difficulté de recherches en communications organisationnelles. De ce point de vue, les « conventions industrielles de formation » présentent un intérêt indéniable pour les futur.e.s doctorant.e.s en quête d'un terrain dont l'accès leur est non seulement autorisé, mais ratifié.

### Les perspectives et contraintes d'un encadrement

Face à la précarité du statut de doctorant.e, dont les difficultés matérielles peuvent ajouter aux exigences intellectuelles d'un projet de thèse, les directeurs et directrices de recherche — comme aussi les directions de laboratoire et les écoles doctorales — ont la responsabilité morale de veiller à la faisabilité des recherches qu'ils.elles autorisent ou encadrent. De ce point de vue, un conventionnement avec une organisation constitue un moyen privilégié de lever la contrainte du financement, aujourd'hui déterminant pour la recevabilité des projets de thèses. Le nombre restreint de contrats doctoraux et d'allocations doctorales allouées aux candidats ajoute encore à cette difficulté et recommande, particulièrement en Sciences Humaines et Sociales, d'emprunter d'autres voies.

Pour autant, la CIFRE constitue moins une option par défaut qu'un choix motivé par la « recherche action » dont procède l'élucidation d'un problème scientifique à la faveur de la résolution d'un problème

\* Université de Lille,  
laboratoire GERICO,  
patrice.de-la-broise@  
univ-lille.fr.

organisationnel, ou réciproquement. Ici réside l'attrait, comme aussi la contrainte, d'une recherche dont « l'utilité » sociale prend une valeur contractuelle.

« La RA se démarque [ainsi] clairement des sciences participatives dans la mesure où les chercheurs sont considérés comme des partenaires et qu'ils assument, conjointement avec les acteurs, " la responsabilité de mener à bien l'élaboration des connaissances fondamentales en liaison avec la poursuite du succès d'un projet " » (Liu 1997 : 185, cité p. 7)

### **La CIFRE, comme « contrat » de recherche : temporalités de l'accomplissement**

La « convention » de recherche en entreprise n'est pas un acte réglementaire anodin dans la conception et la réalisation d'un projet doctoral. Elle suppose, précisément, que les parties prenantes « conviennent » de ce projet et de son accomplissement. Un tel engagement fait l'objet d'une écriture conjointe où la convergence des intérêts respectifs du.e de la doctorant.e, de l'organisation d'accueil, et du laboratoire de rattachement doivent être attestés et argumentés pour une expertise que le FNRS délègue à des universitaires de la discipline. Or cette instruction administrative et scientifique indispensable à la recevabilité de la candidature ne peut guère s'accomplir en-deçà de 9 à 10 mois ; elle nécessite donc d'être anticipée très en amont d'une inscription en doctorat. De sorte que les étudiants de Master et leurs enseignants seraient bien inspirés de les y préparer dans le cadre même d'une initiation à la recherche, à ses cadres d'exercice et à ses métiers.

### **Observation participante ou participation observante ?**

À l'instar de l'alternance, une recherche sous convention CIFRE est inévitablement un dispositif de « l'entre deux » où se vivent des écarts identitaires et des tensions subjectives (Kaddouri, 2008). Les doctorants sont investis dans deux espaces (académique et professionnel) de socialisation distincts – et parfois antagoniques –, dont l'inclusion génère simultanément des opportunités et des écueils possibles (Kaddouri, 2012).

Dans la démarche de simple observation, le chercheur ne prend pas part à la vie du groupe : il l'observe de l'extérieur à l'insu ou avec l'accord des parties-prenantes. Mais ici, en tant que salarié, membre d'une organisation, le doctorant est plus qu'un simple observateur. Il est en mesure de mener une démarche d'*observation participante*

en ce qu'il étudie une communauté en participant à sa vie même. De surcroît, son engagement peut l'amener à inverser le sens de la relation entre *observation* et *participation*. On parlera alors de « participation observante » (Peretz, 2004), en ce que l'action ne constitue pas seulement la scène (ou le cadre) de l'observation, mais en devient le mobile.

Dans ce glissement – parfois imperceptible ou involontaire – de posture (Dulaurans, 2015), toute la difficulté, consiste « à ne pas être "aspiré", voire obnubilé par l'action, ce qui bloquerait toute possibilité d'analyse approfondie et se ferait au détriment de l'abstraction » (Soulé, 2007 : 129). Hughes (1996) qualifiait ainsi d'émancipation la démarche dans laquelle le chercheur trouve « un équilibre subtil entre le détachement et la participation » (...) : être participant et observateur à temps partiel, c'est-à-dire participant en public et observateur en privé » (cité par Soulé, *op. cit.* 129).

### **Les vertus et contraintes de la commande**

Les sciences de l'ingénieur ont coutume d'installer la recherche dans un protocole qui s'impose plus sûrement au chercheur qu'il n'en décide. De ce point de vue, l'appellation même d'une « convention industrielle » est ambiguë, voire trompeuse, en ce qu'elle occulte bien d'autres cadres organisationnels (associations, collectivités, entreprises publiques ou de services) de recherche doctorale. Surtout, cette appellation inscrit le projet doctoral dans la perspective d'une « recherche-action » et/ou d'une « recherche-intervention », lesquelles supposent un engagement direct du chercheur dans la construction sociale de la réalité (Mérini et Ponté, 2008) et contribuent à la transformation des organisations dans lesquelles elles s'accomplissent.

### **Références bibliographiques**

Marlène Dulaurans, « CIFRE : parcours de compétences d'une thèse annoncée », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6 | 2015, mis en ligne le 23 janvier 2015, consulté le 21 novembre 2019.

« Au sein de [ces] différents environnements, une relation tripartite s'engage dans laquelle le doctorant acquiert généralement une première expérience reconnue dans le monde professionnel mais également académique par la réalisation d'un travail de recherche approfondi qui aboutit à la soutenance d'une thèse de doctorat, l'institution explore ou améliore un de ses domaines de compétence par une expertise de pointe et le laboratoire tisse des liens avec le monde professionnel ouvrant sur de multiples modes de partenariats ».

« Bien loin des caractéristiques d'une simple recherche de terrain, il nous a fallu beaucoup de temps pour réaliser que le haut degré d'implication personnelle que requiert le statut de doctorant CIFRE, lui confère un rôle véritablement à part, où l'identité pour autrui se déconnecte de l'identité qu'il garde pour soi. Cette posture professionnelle atypique ancrée par de multiples facettes identitaires s'attache pour autant à élaborer une recherche utile pour l'entreprise et vise à concilier pour cela la production de connaissance et celle de l'action ».

DULAURANS Marlène, FOLI Olivia, Tenir le cap épistémologique en thèse CIFRE. Les ajustements nécessaires et leurs effets sur les connaissances produites, *Études de communication*, n° 40 « Épistémologies, théories et pratiques professionnelles en communication des organisations », mai 2013, pp. 59-76.

Rachel LEVY décrit ce dispositif CIFRE comme l'opportunité de produire des connaissances « *dans un contexte d'application pratique, mais également transdisciplinaire et dynamique* » (LEVY Rachel, les doctorants CIFRE : Médiateurs entre laboratoires de recherche universitaires et entreprises, *Revue d'Économie Industrielle*, n° 111, 2005, p. 80.

## LES CONTRATS CIFRE : UNE OPPORTUNITÉ RAISONNÉE ET RAISONNABLE POUR LES SIC

**OLIVIER GALIBERT\* et JOCELYNE ARQUEMBOURG\*\***

Deux directeurs de recherche ont accepté de revenir sur les particularités qu’impliquent à leur sens l’encadrement de jeunes doctorants en CIFRE.

Quelles spécificités représentent le suivi d’un doctorant ou d’une doctorante en CIFRE pour le directeur ou la directrice de recherche ?

**Jocelyne Arquebourg :** À mon sens, le suivi d’un doctorant en CIFRE présente plusieurs spécificités :

- Le choix de l’entreprise est crucial car il doit permettre de développer tous les aspects d’une problématique qui intéresse le directeur de thèse et le doctorant. Il s’agit d’un équilibre complexe à trouver, puisque le sujet de thèse doit intéresser l’entreprise, qui doit, elle-même, parier sur son développement et son aboutissement. En fait, il me semble que le meilleur moyen de réaliser cet accord, est qu’il y ait consensus sur les **enjeux** (sociaux, économiques, écologiques, en termes de politiques publiques etc) du sujet. Il est donc important aussi de réfléchir à la manière dont la thèse peut s’inscrire dans les stratégies de développement de l’entreprise. Cela ne veut pas dire pour autant que le sujet doit être plus professionnalisant, il s’agit au contraire, de fournir à l’entreprise un recul et une vision d’ensemble, que seule la recherche peut apporter. Encore une fois, de cet accord décisif, découle le confort du doctorant, et la qualité du travail à venir.
- La relation avec le tuteur dans l’entreprise est aussi décisive afin de pouvoir gérer conjointement la charge de travail qui incombe au doctorant. En général, cela s’accompagne de rencontres mensuelles des trois partenaires, au cours desquelles le doctorant présente l’avancée de sa thèse, et peut évoquer ses activités dans l’entreprise. Ces rencontres s’ajoutent au suivi plus traditionnel qu’effectue le directeur de thèse. Il faut donc souligner

\* Université de  
Bourgogne, laboratoire  
CIMEOS, olivier.galib-  
bert@u-bourgogne.fr

\*\* Université Sorbonne  
Nouvelle, Institut  
Interdisciplinaire de  
l’Innovation (I3), unité  
mixte de recherche du  
CNRS, jocelyne.arquem-  
bourg@orange.fr

que le suivi d'un doctorant en CIFRE est plus lourd qu'un suivi classique, et que les impératifs de temps sont contraignants puisque la thèse doit être achevée en trois ans.

**Olivier Galibert** : Le contrat CIFRE implique, selon nous, un investissement particulier de la part du directeur de thèse. Aujourd'hui, les directeurs de recherche sont tous impliqués dans la recherche de financements. Il devient donc extrêmement rare qu'un doctorant choisisse et impose son sujet ad hoc. Il y a donc une forme de convergence avec les sciences expérimentales pour lesquelles le directeur de recherche construit le sujet et le propose ensuite à ses doctorants potentiels. Le contrat CIFRE fonctionne sur cette logique.

Mais avant de construire le projet scientifique que l'on soumettra à l'ANRT, il faut que le directeur de recherche s'investisse fortement dans l'initiative partenariale. Il faut être en mesure de saisir le besoin d'un acteur industriel (entreprise), politique (une collectivité territoriale) ou de bien commun (une association) en termes de connaissance scientifique. Cela implique de pouvoir vulgariser son travail et de se positionner dans des réseaux d'acteurs impliqués dans le monde socio-économique. Il sera impératif, dans cette phase-là, d'être accompagné par les services « valorisation/transfert » de l'université d'attache ou par les « chargés d'affaires » de la SATT<sup>1</sup> de référence. En effet, le chercheur public n'est pas formé à la négociation financière, et aura naturellement tendance, particulièrement en SHS, à sous-estimer les coûts environnés, voir les frais de fonctionnement, du projet. De plus, cette phase de négociation implique une bonne connaissance de dispositifs incitatifs tels que le CIR, très critiquables par ailleurs mais qui, dans ce cas bien précis, jouent parfaitement leur rôle.

Par ailleurs, il faut également être en mesure de comprendre les temporalités du partenaire industriel. Il ne s'agit pas de s'asseoir sur le temps long de la recherche, mais simplement d'accepter des points d'étapes, les fameux livrables, qui impliquent d'organiser les différentes phases de la recherche et de fournir des connaissances à un partenaire qui peut en tirer profit immédiatement, en terme opérationnel ou stratégique. Bien entendu, cette perspective n'empêche pas des réajustements en cours de route, car des terrains peuvent s'ouvrir, et d'autres se fermer, au rythme des opportunités et des menaces qu'identifie l'organisation partenaire. Il faudra donc, pour le directeur, comprendre les enjeux politiques ou économiques du partenaire pour adapter un projet, par exemple dans ses ajustements empiriques, sans déroger à l'esprit de la problématique provisoire initiale.

---

1. Société d'Accélération du Transfert de Technologies.

Enfin, il faudra veiller à ce que le doctorant ne disparaisse pas dans l'activité ordinaire de l'entreprise. Nos doctorants, bénéficiant souvent d'une formation professionnelle en communication stratégique, vont être sollicités pour du conseil voire de la réalisation de supports. Si des ajustements sont toujours possibles, le directeur de recherche devra faire comprendre au partenaire que le doctorant est un chercheur qui produit de la connaissance scientifique. A titre d'exemple, l'implication dans le design de DISTIC ne peut se faire que dans le cadre d'une recherche-action où l'activité même de conception constitue l'un des processus étudiés par le chercheur.

Quels sont les atouts et éventuellement les difficultés que les thèses en CIFRE représentent pour le laboratoire d'accueil ? S'agit-il d'un système à développer dans les années à venir ?

**Olivier Galibert** : De notre point de vue, le contrat CIFRE constitue une réelle opportunité pour le laboratoire d'accueil. D'une part, le contrat CIFRE permet le financement d'un doctorant et donc assure, dans des conditions matérielles décentes, le renouvellement des hypothèses et des problématiques nécessaires à la pérennité d'une unité de recherche. D'autre part, le contrat CIFRE permet de développer aujourd'hui de véritables projets de recherche collectifs. En effet, le contrat de collaboration, imposé entre le laboratoire et l'organisation partenaire, n'engage pas seulement les frais de l'activité du doctorant. Il engage également la connaissance et l'expertise déjà développées au sein du laboratoire, par le directeur de recherche et éventuellement son équipe ou ses collègues proches. C'est ainsi que le projet de recherche déposé à l'ANRT pour obtenir l'inscription dans le dispositif CIFRE peut impliquer d'autres chercheurs, autres que le doctorant et le directeur de recherche. Le projet de thèse, l'action du doctorant, peuvent s'insérer de même dans un programme de recherche plus vaste porté dans le laboratoire. Bien entendu, cette logique impliquera une rédaction serrée du contrat, notamment en termes de propriété intellectuelle et de confidentialité.

Ainsi, le contrat CIFRE permet au laboratoire de développer une recherche doctorale innovante et de financer une partie de son activité. Sur cette dernière dimension financière, un pourcentage du montant du contrat de collaboration sera fréquemment versé au laboratoire. C'est le cas par exemple en Bourgogne où les contrats de collaborations sont portés par Sayens, la SATT Grand Est, qui transfère durant les 3 ans de la thèse, entre 1500 et plus de 3000 euros annuels au laboratoire CIMEOS. En période de raréfaction de financement public pour la recherche, cet apport peut représenter plus de 10 % du budget récurrent de notre unité de recherche.

Dans ce contexte, il nous paraît tout à fait souhaitable de développer les partenariats de recherche dans le cadre des CIFRE. En effet, tous les directeurs de recherches s'engagent aujourd'hui dans la recherche contractuelle. Ils ne le font pas massivement par choix, mais par obligation puisque c'est aujourd'hui la seule voie pour financer l'activité scientifique. Cet état de fait, largement conspué notamment dans le cadre de la contestation du projet de loi de programmation pour la recherche (LPPR), au-delà du fait qu'il conditionne les thématiques de recherche sur des sujets jugés stratégiques par quelques hauts fonctionnaires n'ayant souvent jamais mis un pied à l'université ou dans un grand organisme de recherche (CNRS, INRAE, INSERM, etc.), épuise les énergies. Les taux de réussites de financement de projets déposés à l'ANR ou dans le cadre des programmes européens H2020 sont là pour en témoigner. Sans affirmer que les partenariats CIFRE sont plus aisés à construire et à faire aboutir, ils nous apparaissent moins chronophages et bureaucratiquement complexes. Surtout, une fois le partenariat fixé, ils sont plus rapides à voir aboutir, que ce soit positivement ou négativement.

Pour finir, au-delà de l'aspect financier, les contrats CIFRE permettent aux chercheurs d'être au plus près des processus info-communicationnels qu'ils souhaitent observer. L'élargissement des organisations éligibles au dispositif (entreprise, mais également collectivités territoriales ou associations loi 1901) permettent à toute ou partie des recherches menées en SIC de tenter de mobiliser ce type de partenariat, qu'elles s'inscrivent en communication des organisations, en communication publique ou politique, en sémiotique, en sociologie des usages ou en économie politique des biens culturels.

**Joceyne Arquembourg** : L'atout majeur qu'apporte une thèse en CIFRE concerne les sommes allouées au laboratoire via le directeur de recherche. Ce financement permet aisément de mener des études de terrain, y compris, à l'étranger, ce qui est un atout non négligeable pour donner plus de densité à la partie empirique de la thèse. Enfin, cela permet aussi d'organiser des événements autour du sujet de thèse : JE, ou colloque.

Il est de plus en plus clair qu'à l'avenir, toutes les thèses devront être financées d'une manière ou d'une autre. Le dispositif CIFRE fait partie des solutions de financement possible et mérite d'être développé, à condition, encore une fois, de pouvoir maintenir de manière concomitante les exigences d'un travail de recherche en SIC, à la fois sur le plan théorique et empirique.

## JEUNES DOCTEURS ET DOCTORANTS TÉMOIGNENT DE LEUR EXPÉRIENCE DE RECHERCHE DOCTORALE AVEC UNE CIFRE

### INTERVIEW N° 1

#### DELPHINE DE SWARDT\*

#### **Pouvez-vous présenter votre sujet et les conditions de réalisation de votre thèse ?**

Mon cursus depuis la Licence s'est fait dans le département de communication de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3. J'ai eu le bonheur d'y rencontrer une équipe enseignante qui m'a beaucoup soutenue dans toutes mes démarches, en particulier ma directrice de Master 2 recherche qui est par la suite devenue ma directrice de thèse, le professeur Marie-Dominique Popelard.

A la suite de mon M2 que j'avais consacré aux figures du discours à l'œuvre dans le langage descriptif des odeurs, j'ai voulu poursuivre mon étude du sujet, avec une spécialisation sur l'objet multiple qu'est le parfum, en thèse. J'ai passé le concours de mon école doctorale pour être financée par l'université. J'ai d'abord obtenu une bourse, mais au cours de l'audition, un des responsables de l'E.D. avait entrevu des perspectives d'ouverture de mes recherches au monde de l'entreprise. Selon lui, cela était dû, d'une part à mon sujet et à la possibilité qu'il intéresse des professionnels, d'autre part à ma personnalité et mon caractère qui pouvaient, toujours selon lui, s'accorder au monde des organisations privées. A la rentrée, j'ai donc accepté le défi de trouver en moins de trois mois une société qui puisse financer ma thèse afin que ma bourse doctorale soit vite réattribuée à un autre doctorant.

L'objet de ma thèse étant d'étudier le parfum selon un angle esthétique et linguistique, pour avoir des informations de première main, travailler auprès de parfumeurs semblait un impératif, que je sois en CIFRE ou non, d'ailleurs. Je connaissais déjà un peu l'industrie du parfum et certains de ses acteurs, je savais par conséquent vers qui me tourner, néanmoins cela ne me garantissait pas des résultats. J'ai dû envoyer beaucoup de dossiers de présentation pour exposer mon

\* Consultante spécialiste du langage olfactif, docteure de l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3, delphine.de.swardt@orange.fr

projet. Et j'ai eu la chance que l'un d'eux retienne l'attention du géant de la création olfactive et aromatique, l'entreprise internationale IFF.

J'ai donc, au sein de l'équipe marketing pour la parfumerie fine d'IFF, étudié le langage de la création olfactive pendant trois ans, à la suite desquels j'ai été engagée en CDI.

**Selon vous, quels sont les points forts et les limites de la réalisation d'une thèse en CIFRE ?**

Dans mon cas, il n'y a eu principalement que des avantages à la thèse CIFRE : d'abord côtoyer des professionnels quotidiennement, m'en faire accepter pour qu'ils me révèlent certains « trucs » de leur métier, ensuite m'immerger dans un domaine pour en comprendre réellement les enjeux et enfin, considérer le parfum comme un véritable objet de communication, co-créé par plusieurs intervenants (parfumeurs, évaluateurs, clients-commanditaires, etc.) qui doivent pour cela développer un langage et un vocabulaire communs.

Par ailleurs, ce mode de réalisation ne m'a pas empêchée d'enseigner, une activité qui est très importante pour moi et que j'envisage comme une dimension essentielle de mon projet et de mes valeurs professionnelles.

Enfin, cela m'a permis de me familiariser avec les pratiques d'un métier qui allait devenir le mien à l'issue de la thèse. Toutefois, je dois avouer que, si au début du troisième cycle, je n'écartais pas une carrière universitaire, par la force des choses, je me suis éloignée de la vie de laboratoire, des séminaires universitaires et d'une publication académique intense. Ce que j'ai regretté parce que cela a imposé une alternative, qui ne devrait pas exister, entre université et monde de l'entreprise. J'aimerais que plus de ponts de carrière soient envisageables.

**Le cas échéant, le fait de faire une thèse en CIFRE a-t-il joué un rôle dans votre insertion professionnelle ?**

L'aventure de la thèse CIFRE m'a permis de me créer une famille professionnelle. À travers cette expérience, j'ai rencontré mes mentors, des collègues qui pour certains sont devenus des amis véritables et j'ai pu aussi développer des compétences et des réflexes valorisés dans le monde de l'entreprise. Bien sûr, j'estime que c'est d'abord la réalisation de la thèse – par l'exigence disciplinaire et la rigueur intellectuelle qu'un tel projet requiert – qui m'a donné une solidité méthodologique sur laquelle je peux m'appuyer aujourd'hui quand j'aborde une nouvelle mission.

## JEUNES DOCTEURS ET DOCTORANTS TÉMOIGNAGE DE LEUR EXPÉRIENCE DE RECHERCHE DOCTORALE AVEC UNE CIFRE

### INTERVIEW N° 2

#### CÉCILE MERCIER\*

#### **Pouvez-vous présenter votre sujet et les conditions de réalisation de votre thèse?**

Mon sujet de thèse porte sur la conquête spatiale française à la télévision française.

Je travaille 2 à 3 jours par semaine pour une société de production. Dans le cadre de la CIFRE, je devais initialement travailler sur des projets de production de films institutionnels: faire du sourcing, rechercher ce qui a été produit en amont de nouveaux projets pour essayer de répondre à des appels d'offre à la fois dans la continuité de ce qui a été produit et d'ajouter de la nouveauté. Cette mission a évolué sur des films publicitaires, je fais la même chose, mais avec des publicités. J'aide ensuite le réalisateur à travailler sa note d'intentions, je l'aide à creuser son idée pour qu'il puisse ajouter de l'émotion à sa note.

Le reste du temps, je travaille sur ma thèse, je me déplace souvent dans les bibliothèques, surtout à l'Inathèque à la BNF, car mon corpus est très vaste, il comprend des centaines de programmes télévisuels. Même si je ne les visionnerai et ne les analyserai pas tous, j'ai besoin de voir pour comprendre et en rechercher de nouveaux.

Je parviens à me rendre dans mon laboratoire de recherche un après-midi tous les quinze jours, mais il m'est parfois difficile de me rendre aux formations proposées par mon école doctorale.

#### **Selon vous, quels sont les points forts et les limites de la réalisation d'une thèse en CIFRE?**

Une thèse en CIFRE apporte tous les côtés enrichissants de l'entreprise, avant tout le contact humain car une thèse peut facilement

\* Doctorante, université Sorbonne Nouvelle, Laboratoire CIM, [mercile@yahoo.fr](mailto:mercile@yahoo.fr)

couper toute sociabilisation. Se créer un réseau est important. La CIFRE permet également d'avoir une expérience professionnelle, dans son milieu de recherche, donc dans le milieu dans lequel on pourra être appelé à travailler.

Dans n'importe quelle entreprise, il est facile de se laisser « distraire » par une autre tâche qui peut à la fois être « vitale » pour l'entreprise ou tout simplement très enrichissante intellectuellement. La gestion du temps devient alors une nouvelle gymnastique intellectuelle: la mission de base de la CIFRE, ajoutée à des « extras », ajoutés au travail de recherche sur ma thèse. Parfois, avoir le cerveau en continu fonctionnement thèse (travail à long terme) et entreprise (travail à court terme) peut paraître difficile, mais la réussite d'un projet rend l'enjeu plus réalisable.

**Le cas échéant, le fait de faire une thèse en CIFRE a-t-il joué un rôle dans votre insertion professionnelle?**

Ma thèse n'est pas encore terminée, je ne peux pas vous répondre, mais en ce moment, je suis confinée et je travaille un peu pour la société de production en télétravail, j'aide sur du doublage de série, c'est la seule activité de la société qui fonctionne toujours. Mon réseau s'agrandit donc, malgré tout!

## JEUNES DOCTEURS ET DOCTORANTS TÉMOIGNANT DE LEUR EXPÉRIENCE DE RECHERCHE DOCTORALE AVEC UNE CIFRE

### INTERVIEW N° 3

#### VICTOR COMBES\*

#### **Pouvez-vous présenter votre sujet et les conditions de réalisation de votre thèse ?**

Je cherche à analyser comment évoluent les pratiques d'apprentissage dans les entreprises face à l'émergence d'un nouveau relationnel (qui remet en question les valeurs et dogmes de la modernité). J'ai intégré le Groupe VYV (secteur mutualiste, 45 000 collaborateurs, 1<sup>er</sup> acteur de l'assurance santé et le 1<sup>er</sup> opérateur national de services de soins et d'accompagnement en France) en décembre 2018. J'ai monté mon projet de recherche pour candidater au processus CIFRE et j'ai été accepté en Avril 2019. Cela va donc fait 2 ans que j'ai « officiellement » commencé ma thèse.

Je suis intégré à la Direction projets Savoirs et Compétences de la DRH Groupe et je travaille à la création d'une université de Groupe.

#### **Selon vous, quels sont les points forts et les limites de la réalisation d'une thèse en CIFRE ?**

Points forts :

- Être au plus près du terrain : par le biais de l'entreprise, je suis plongé dans le secteur de la formation professionnelle : je suis invité aux salons les plus à la pointe, je suis mis en contact avec de nombreux acteurs, je prends conscience des problématiques du secteur : c'est donc une vraie immersion qui me permet de viser plus juste.
- Participer à la vie de l'entreprise (réunions de vision, réunions stratégiques) : être en entreprise, faire partie de différents groupes projets et communautés internes, c'est l'occasion de

\* Doctorant,  
Conservatoire National  
des Arts et Métiers, labo-  
ratoire DICEM, victor.  
combes@groupe-vyv.fr

rester aligné avec le quotidien d'une entreprise. Prendre en considération les aléas de la vie en entreprise et les intégrer dans une posture d'apprenti chercheur, c'est pour moi très important.

- Un cadre de travail très agréable (confort, ordinateur, logiciels, ...) : c'est une chance car l'exercice d'une thèse demande à la fois de la concentration, et à la fois une ouverture sur les autres, et dans un open-space de bonne qualité, je me sens à ma place.
- Sécurité d'un salaire : je ne peux éviter de parler des conditions très avantageuses du CIFRE au niveau financier et donc stabilité : j'ai un salaire très correct, qui me permet d'avoir une vie et non pas juste d'avoir une thèse en cours !

#### Limites observées

- Un statut particulier : entre étudiant et salarié, je suis parfois considéré soit comme un stagiaire longue durée (à qui l'on confie des tâches de compte-rendu, d'organisation de réunion...) soit comme un OVNI qui gravite dans l'entreprise. Plus sérieusement, le statut CIFRE ne laisse pas indifférent : il suscite beaucoup de curiosité et d'intérêt, même s'il ne peut empêcher un étiquetage plus ou moins heureux du doctorant.
- Isolement : au quotidien dans l'entreprise, je me sens un peu « Seul au milieu de tous » : je suis bien intégré dans la vie de l'entreprise (moments formels et informels) mais lorsque je suis dans mon travail de lecture, je ressens bien une distance, une incompréhension qui m'isole.
- Emploi du temps compliqué : le temps est précieux, et il est difficile de refuser de participer à telle ou telle réunion de l'entreprise. Le temps consacré à la thèse est largement rogné au profit d'un temps pour des actions en entreprise. Le contrat indique 70 % entreprise et 30 % laboratoire : il n'en est rien : c'est plutôt 95 % entreprise.
- Lien avec le laboratoire : avec un seul événement annuel pour rassembler les membres du laboratoire, on peut dire que la vie du laboratoire n'est pas très séduisante. Du moins, je n'ai pas ressenti l'émulation que j'attendais d'avoir en tant que doctorant. C'est peut-être dû à mon temps en entreprise : mais qui est l'œuf et qui est la poule ?

Le dispositif CIFRE n'est, à mon avis, pas à mettre dans les mains de tout le monde. Il faut s'assurer de la compréhension de l'ensemble des parties prenantes, de ce qui va se dérouler et des conditions quotidiennes que cela implique (en termes de disponibilité et d'encadrement notamment).



## JEUNES DOCTEURS ET DOCTORANTS TÉMOIGNENT DE LEUR EXPÉRIENCE DE RECHERCHE DOCTORALE AVEC UNE CIFRE

### INTERVIEW N° 4

#### CLÉMENT GRAVEREAUX\*

#### Pouvez-vous présenter votre sujet et les conditions de réalisation de votre thèse ?

Mon sujet de thèse traitait de la question des conditions des recompositions des organisations hospitalières dans un contexte d'informatisation du dossier patient informatisé.

Ma thèse, mon doctorat plus globalement s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Mon année de master 2 a servi à organiser bien sûr la recherche d'une CIFRE et ainsi que l'organisation du travail futur entre charges d'enseignement, travaux de recherche et participation aux activités de l'organisation.

Je n'ai pas fait ma thèse en CIFRE mais j'ai pu bénéficier d'un dispositif analogue, peu connu des étudiants et parfois des enseignants-chercheurs. Mon doctorat s'est déroulé dans le cadre d'un contrat dit de « **collaboration-recherche** ».

À la différence de la CIFRE le contrat de collaboration-recherche n'est pas un contrat de travail, c'est un contrat de « collaboration », de partenariat entre une organisation, un ou une doctorant(e) et un laboratoire de recherche. Dans le contrat est notamment négocié le montant de la subvention dédiée aux travaux de recherche du doctorant pour sa thèse, c'est-à-dire X sommes pour chacune des trois années de doctorat.

Le contrat de collaboration recherche est un contrat privé et se négocie comme tel. À ce titre, il permet au doctorant comme à son laboratoire de recherche peut-être plus de souplesse dans le fonctionnement que la CIFRE. Il faut penser à déterminer sur cette subvention globale, la part du doctorant et celle du laboratoire, les modalités

\* Chef de projet systèmes d'information à la Haute Autorité de Santé, docteur de l'université de Rennes 2, clement.gravereaux@gmail.com

d'organisation de ces dépenses qui doivent bien sûr privilégier le doctorant, la prise en charge des frais de fonctionnement (colloque, train, livre, matériel informatique et logiciel, etc.), la négociation du temps de présence sur le terrain.

En faisant une thèse sur les organisations hospitalières, le contrat de collaboration m'a permis, pendant trois ans, de bénéficier d'un « terrain » exceptionnel de plusieurs cliniques privées sur le bassin rennais et parisien.

**Selon vous, quels sont les points forts et les limites de la réalisation d'une thèse en Cifre ?**

**Points forts :**

Pour peu que les conditions de recherche soient bien discutées plutôt que négociées qui n'est pas approprié ici, le contrat de collaboration-recherche offre une vraie souplesse par rapport à la CIFRE. La CIFRE est contrat de travail, l'activité d'un jeune chercheur est circonscrite aux activités de l'entreprise et aux missions attribuées au jeune chercheur. La collaboration-recherche offre plus de possibilités, moins de restriction (je n'en ai eu aucune) et surtout plus de temps pour la recherche. C'est à dire qu'officiellement, le doctorant accueilli n'est là pour réaliser une mission, il ou elle ne remplace pas un ou une salarié(e).

**Limites observées :**

Le contrat de collaboration-recherche étant peut connu et peu « manipulé » par les services administratifs des universités (qui peuvent parfois s'appuyer sur les SATT, ce qui est à proscrire, car s'octroient 5 % de la somme totale négociée), le doctorant doit impérativement trouver à se faire accompagner dans la rédaction de ce contrat par un ou une expert(e) juridique. C'est d'ailleurs une bonne base d'apprentissage pour la suite de son parcours.

**Le cas échéant, le fait de faire une thèse en CIFRE a-t-il joué un rôle dans votre insertion professionnelle ?**

Oui et sur tous les points. Et je considère que mon parcours professionnel et de recherche bien qu'encore jeune est une réussite, n'aurait pas été ce qu'il est sans ce doctorat réalisé « en alternance ».

Qu'il s'agisse d'une CIFRE ou d'un contrat de collaboration-recherche, la recherche d'une organisation d'accueil pour une thèse, de surcroit

en SHS n'est pas chose aisée. C'est un premier exercice, complexe, qui met à l'épreuve le doctorant et qui s'avère être très formateur. Prise de contact, présentation, vulgarisation de ses travaux, négociation d'un contrat, etc. sont autant de compétences professionnelles acquises. Il faut s'accrocher, toutes les portes ne s'ouvrent pas. Le plus grand défi dans cette recherche dont la prémisse est la vulgarisation de ses travaux, c'est la capacité d'un jeune chercheur à « opérationnaliser » ces travaux de recherche. C'est-à-dire, montrer à une entreprise, en quoi, la recherche en SHS et particulièrement le sujet de thèse, peut apporter à l'entreprise.

Le groupe de santé privé qui m'a accueilli, Vivalto Santé, m'a laissé d'une part carte blanche pour mes travaux et une liberté totale pour les menées. Par ailleurs, en marge de mes activités de recherche et du contrat initial, le groupe m'a ouvert toutes ses portes, celle des services de soins, des blocs opératoires, ses projets, m'a offert des formations. Ça a été une expérience fascinante, je n'aurais jamais cru être aussi bien accompagné, formé, ni que l'on m'aurait offert de monter autant en compétences opérationnelles.

La direction du groupe m'a permis de prendre part à des projets, puis de me confier des missions jusqu'à pouvoir être recruté au sein d'un pôle de quatre cliniques une semaine après ma soutenance.

Grâce à ce parcours, à cette insertion professionnelle, et surtout aux personnes derrière cet accompagnement, j'ai pu acquérir des connaissances, une expertise métier (santé et IT), et me créer un premier réseau professionnel. Tous ces atouts m'ont permis aujourd'hui d'avoir la vie dont je rêvais étudiant : exercer une activité professionnelle qui me permet d'être au plus proche des problématiques et, enseigner, partager tout cet apprentissage avec mes étudiants et à mon tour, de pouvoir les accompagner.



# EXPERIENCES, ENQUÊTES

---



## UN ESCAPE-GAME COMME ESPACE DE RÉFLEXION SUR LA PÉDAGOGIE PAR LE JEU. L'EXEMPLE DE L'APPROCHE DÉVELOPPÉE PAR LE SU2IP

NATHALIE ISSENMANN\*

### Le SU2IP, une histoire au cœur des enjeux de l'université

Depuis sa création en janvier 2014, le Service Universitaire d'Ingénierie et d'Innovation Pédagogique (SU2IP), rattaché à la Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DFOIP) de l'université de Lorraine, est engagé dans l'émergence et l'accompagnement de projets pédagogiques aussi bien sur les pratiques pédagogiques, sur la réingénierie des formations pour développer la FTLV (Formation Tout au Long de la Vie) que sur la créativité et la ludopédagogie. Par des apports méthodologiques et théoriques, des retours d'expériences, des actions de formation et de sensibilisation, il cherche à apporter des réponses aux questionnements pédagogiques des enseignants, que ce soient des demandes individuelles ou de la part d'équipes pédagogiques. Ainsi, depuis 2014, l'université de Lorraine a installé la transformation des pratiques pédagogiques comme réponse possible au renforcement de la qualité de ses enseignements, au développement de son attractivité et aux évolutions de l'environnement.

Le SU2IP est par conséquent un lieu de conseils, de ressources, de formations, de réflexions et d'échanges sur les pratiques pédagogiques des enseignants et enseignants chercheurs. Il s'inscrit à la fois dans une perspective d'innovation, de qualité et d'incitation à la transformation des pratiques pédagogiques. Ces cinq missions pour soutenir la transformation pédagogique au sein de l'université de Lorraine sont : former, accompagner, impulser, collaborer et valoriser. Ceci se traduit par l'organisation d'actions de sensibilisation (conférences, ateliers de partage de pratiques, retours d'expériences, ...), la mise en place d'un plan de formation à destination des enseignants, des accompagnements d'équipes à la transformation pédagogique et la

\* Université de Lorraine.  
Sous-directrice DFOIP  
- Responsable du  
Service Universitaire  
d'Ingénierie et d'Inno-  
vation Pédagogique.  
Présidente du Réseau  
des SUP - reseaudessup.  
fr. Courriel : nathalie.  
issenmann@univ-lor-  
raine.fr

production des ressources telles que des fiches conseils, des guides, des vademecum ou encore des livrets thématiques.

Il existe aujourd'hui, au sein des universités, de nombreux Services Universitaires de Pédagogie. Les premiers ont été créés au début des années 2000 pour accompagner les enseignants, les chercheurs et enseignants-chercheurs aux mutations auxquelles ils sont confrontés au niveau des formations, du public, des institutions et des outils notamment les usages du numérique. Ces services se sont regroupés pour certains, au sein du Réseau des SUP afin de mutualiser leurs expériences, soutenir et accompagner le développement des structures d'appui à la pédagogie dans l'enseignement supérieur.

### **Le SU2IP, un laboratoire d'expérimentations pédagogiques**

Le SU2IP est constitué d'une équipe plurielle (conseillers pédagogiques, chargés d'ingénierie et accompagnateurs pédagogiques) investie dans le champ de la pédagogie universitaire et de l'ingénierie FTLV. Il met ses compétences au service des enseignants et mobilise des personnes ressources susceptibles de partager leurs expertises et leurs expériences sur une question pédagogique et/ou d'ingénierie de formation permettant d'élargir le champ de la réflexion.

Loin d'une posture prescriptive, il privilégie la réflexivité des personnes accompagnées, l'analyse des situations pédagogiques vécues afin d'en tirer des pistes de réflexion et des enseignements transférables. Le SU2IP a vocation à soutenir et accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques (méthodes pédagogiques, activités d'apprentissages, accompagnement des étudiants, animation d'un cours ou d'un TD,...) et dans leurs projets d'ingénierie de formation et d'ingénierie pédagogique (de la création à la modification de dispositifs de formation, de la préparation d'un programme, d'une UE, d'un cours, d'un module de formation professionnelle à la formulation des objectifs, aux choix des méthodes et des activités, à la définition des modalités, des critères et des outils d'évaluation, ...). Le parti pris du SU2IP est de travailler sur les facteurs qui favorisent les apprentissages. L'apprentissage des étudiants bien sûr en travaillant avec les enseignants sur les leviers motivationnels, les relations et la communication avec les étudiants, les environnements physiques d'apprentissage et la prise en compte des acquis y compris de l'expérience. Ainsi que le développement professionnel des enseignants sur le champ de la pédagogie en les accompagnant notamment vers d'autres pratiques par la réflexivité, l'expérimentation et l'appropriation de méthodes et outils.

## Ou comment une mise en abyme pédagogique mène à un escape-game

Depuis ses débuts, la philosophie qui a guidé le SU2IP a été de travailler « à partir » et non « à-côté », de penser ses actions à partir de l'université, de ses acteurs, de ses enjeux, des besoins et attentes des étudiants et des enseignants. Sur la base des principes de la société conviviale énoncés par Ivan Illich (2014), les actions du SU2IP ont été pensées pour « l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlables par autrui », et par là, amener les enseignants à « [...] fabriquer leurs questions, avec des éléments venus de partout, de n'importe où ». C'est de ces réflexions qu'a émergé l'idée de se doter de dispositifs visant à faire vivre des expériences pour laisser à chacun son pouvoir d'action et de réflexion.

Parmi les nouveaux dispositifs émergeant dans diverses structures à vocation de formation, il en est un qui attise à la fois la curiosité de bon nombre d'enseignants, mais surtout qui vient questionner les modalités pédagogiques favorisant les apprentissages : c'est l'Escape-Game ou le jeu d'évasion ! Le SU2IP a donc développé, en collaboration avec la société « Les Jeux Thèmes », un escape-game intitulé « Le laboratoire du Professeur Ludicio ». Ce partenariat a permis la co-construction du jeu et un accompagnement au développement des compétences à la conception et à la réalisation d'un Jeu d'évasion au sein du SU2IP. Ce projet est unique en son genre tant dans la collaboration mise en place avec « Les Jeux Thèmes » que dans le projet lui-même qui traite de la question de la ludicisation en proposant aux enseignants de vivre un escape-game pour mieux décrypter et comprendre les concepts de la ludicisation dans des situations d'apprentissage et les mécanismes de création d'un escape-game.

Le terme « ludicisation » a été proposé par Genvo (2013) pour « insister non pas sur le jeu (game), l'artefact qui est utilisé pour jouer, mais sur les interactions qui se mettent en place lorsqu'un individu accepte de jouer ». Le jeu se définit ainsi par les actes du joueur qui se développent dans un cadre permettant le développement de son autonomie. « Ludiciser » ne consiste donc pas à utiliser de manière mécanique des éléments qui auraient une certaine valeur ludique propre pour élaborer un jeu, mais plutôt à métaphoriser une situation « sérieuse » pour concevoir un espace de réflexivité au sein duquel la nature et le sens des interactions sont modifiés. Bien sûr, l'escape-game ne doit pas être considéré comme un modèle unique de ludicisation. Intégrer l'aspect ludique dans les enseignements peut se faire de bien d'autres manières et par des formes plus accessibles et moins coûteuses temporellement.

## Les dimensions de l'espace game

Pour permettre une bonne intégration dans les enseignements, dans le respect des équilibres indispensables à son bon fonctionnement, l'escape-game pédagogique doit prendre en compte plusieurs dimensions :

- L'évasion du réel : l'évasion et le fait « qu'il se situe en dehors de la vie courante » (Petit et al., 2019), tout en cherchant à procurer du plaisir, font de l'escape-game un dispositif qui agit fortement sur l'engagement et la motivation des étudiants.
- Des énigmes en soutien de l'intention pédagogique : elles doivent être choisies et conçues en fonction des intentions pédagogiques et de la place du jeu dans la session d'apprentissage.

Les dimensions coopératives et collaboratives : ces dimensions permettent de travailler de nombreuses compétences, à commencer par la coopération et la collaboration. La structure du jeu permet la répartition des tâches, la mise en valeur des intelligences multiples, l'argumentation, l'autorégulation... ainsi que l'engagement du joueur stimulé par le collectif.

L'équilibre entre jeu et sérieux : cet équilibre assure l'engagement en visant une zone d'expérience optimale appelée le Flow (Csikszentmihalyi, 1997). Le Flow caractérise l'état d'une personne lorsqu'elle est pleinement immergée dans une activité et qu'elle se trouve dans un état maximal de concentration, de plein engagement et de satisfaction dans son engagement.

Le rôle et la posture de l'enseignant-facilitateur : l'enseignant prend un rôle différent de celui d'une situation pédagogique traditionnelle. En effet, les différentes postures qu'il adopte réinterrogent son rapport au savoir puisqu'il devient tour à tour animateur, facilitateur, modérateur, et encore maître du jeu et du temps.

Le temps de distanciation, élément constitutif de l'escape-game et de la réflexivité : « Sans rétroaction sur leur travail, les élèves ne sauraient identifier ce qu'ils maîtrisent ni comment s'y prendre pour progresser » (Georges et al, 2011) : le débriefing se veut donc un temps de réflexivité, de compréhension, d'auto-évaluation et de partage d'expérience. De plus, cette étape permet d'établir une passerelle entre le jeu, les contenus disciplinaires et les compétences sollicitées. Le débriefing se fait sous forme orale et peut s'accompagner d'un support écrit (affiche, infographie, carte mentale, questionnaire,

témoignage écrit) ou audio (capsule audio, interview). Les éléments abordés durant le jeu pourront être repris plus tard afin de vérifier le degré d'assimilation des étudiants.

Collaboration et coopération : l'escape-game est un jeu d'équipe par excellence. Il favorise le développement de compétences collaboratives et coopératives, à condition que sa structure soit pensée pour favoriser le collectif. C'est pourquoi, toujours dans ces objectifs de donner du sens, et d'engager les joueurs dans le jeu et dans la réflexivité, la conception a été faite de façon à garantir une fouille bien pensée et engageante en respectant l'imbrication et la convergence des énigmes dans une logique de collaboration et de partage.

### Réflexivité, et au-delà

L'escape-game pédagogique fait appel aux ressorts des pédagogies actives. Par la mise en situation et l'expérience vécue, il permet d'agir sur la motivation, s'appuie sur des temps individuels et collectifs (coopération & collaboration) et constitue un vecteur d'apprentissages renforcés. L'escape-game pédagogique comprend le temps du jeu et celui du débriefing, essentiel pour décrypter ce qui vient de se jouer : l'organisation, les stratégies d'actions collectives et individuelles. Le débriefing est un moment privilégié pour engager la réflexivité et ainsi revenir sur l'expérience vécue, les acquis et le chemin restant à parcourir par chacun des joueurs. D'après Chevrier et al. (2002), « *il y a d'abord l'expérience concrète dans laquelle l'individu est personnellement et directement plongé (phase d'expérience concrète)* ». C'est cette phase qui peut être mise en lien avec la phase de jeu et d'immersion dans l'escape-game. L'objectif est que « *de cette expérience émergent un certain nombre d'observations sur lesquelles il est alors nécessaire de réfléchir selon différents points de vue afin de lui donner un sens (phase d'observation réfléchie)* ». L'approche fait bien évidemment référence à Kolb (1984) qui s'appuie sur le principe qu'un apprentissage se fait par la découverte et l'expérience au cours d'un cycle comportant quatre phases : l'expérimentation, l'observation réfléchie, la conceptualisation et la mise en application selon l'expérience initiale (l'émission d'hypothèses). « *Cette réflexion fournit le matériel nécessaire pour élaborer un ou des concepts (principes, règles, etc.) permettant de généraliser à plus d'une situation (phase de conceptualisation abstraite). Des implications pratiques ou des hypothèses peuvent alors être déduites et validées dans l'action (phase d'expérimentation active). Par un processus séquentiel, intégré et cyclique, le savoir ainsi constitué est réutilisable pour vivre de nouvelles expériences* » (Cyr, 1981 ; Kolb, 1984).

Selon Michel Serres (2007), « nous sommes condamnés à devenir inventifs, intelligents, transparents. L'inventivité est tout ce qui nous reste. La nouvelle est catastrophique pour les grognons, mais elle est enthousiasmante pour les nouvelles générations car le travail intellectuel est obligé d'être intelligent et non répétitif comme il l'a été jusqu'à maintenant ».

C'est dans cet esprit d'expérimentation et d'inventivité que l'escape-game « *Le laboratoire du Professeur Ludicio* » a été conçu et proposé aux enseignants. Pour répondre aux deux principaux objectifs (expérimenter un escape-game pour ressentir la portée de son application dans un contexte d'apprentissage et de repérer les concepts et mécanismes sur lesquels s'appuie la ludicisation), la phase de débriefing a été enrichie par l'élaboration d'un livret comportant tous les aspects théoriques mobilisés. Celui-ci permet d'ancrer les concepts abordés durant le jeu et d'offrir de nouvelles perspectives aux enseignants.

### Références

- Baudier Marie et Issenmann Nathalie, « En quoi un escape-game peut-il accompagner les apprentissages, 2020 », <http://sup.univ-lorraine.fr/escape-game-et-apprentissages-consultez-le-fascicule-realise-par-le-suzip/>.
- Chevrier Jacques et Charbonneau Benoît, « Le savoir-apprendre expérientiel dans le contexte du modèle de David Kolb », *Revue des sciences de l'éducation* [en ligne]. 2000. vol. 26, n° 2, pp. 287-324.
- Csikszentmihalyi Mihály, "*Creativity : flow and the psychology of discovery and invention*" Harper Perennial, 1997.
- Cyr Jean-Marc, L'apprentissage expérientiel : concept et processus, in *L'apprentissage expérientiel*, Université de Montréal, Service pédagogique, 1981. pp. 13-40.
- Genvo Sébastien, « Penser les phénomènes de ludicisation à partir de Jacques Henriot », *Sciences du jeu*[en ligne]. 1 octobre 2013, n° 1, <http://journals.openedition.org/sdj/251>.
- Georges Fanny et Pansu Pascal, « Les feedbacks à l'école : un gage de régulation des comportements scolaires » *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation* [en ligne], 2011, n° 176, pp. 101-124.
- Illich Ivan, « *La convivialité* », Paris, Seuil, 2014, 160 p.
- Kolb David, "*An Experiential learning : experience as the source of learning and development*", Prentice Hall, 1984.
- Serres Michel, « *Les nouvelles technologies nous ont condamnés à devenir intelligents !* », 2007, [https://interstices.info/les-nouvelles-technologies-revolution-culturelle-et-cognitive/?qs=id%253Djalios\\_5127](https://interstices.info/les-nouvelles-technologies-revolution-culturelle-et-cognitive/?qs=id%253Djalios_5127).
- Viau Rolland et Joly Jacques, « Comprendre la motivation à réussir des étudiants universitaires pour mieux agir », ACFAS 2001 [en ligne],

Université de Sherbrooke, [https://www.researchgate.net/publication/237662461\\_Comprendre\\_la\\_motivation\\_a\\_reussir\\_des\\_etudiants\\_universitaires\\_pour\\_mieux\\_agir](https://www.researchgate.net/publication/237662461_Comprendre_la_motivation_a_reussir_des_etudiants_universitaires_pour_mieux_agir).



# CARTE BLANCHE AUX DOCTORANTS

---



## RÉFLEXION SUR LA RADICALITÉ

**BILLEL AROUFOUNE\***

La littérature récente, consacrée à la question de la radicalité, en sciences de l'homme et de la société en général et en sciences de l'information et de la communication plus particulièrement, témoigne d'un grand intérêt porté au phénomène de la radicalisation plus qu'à la radicalité, au processus conduisant à l'action violente plus qu'à la forme d'expression qui engloberait des actions violentes et non-violentes. Il est fort probable que la focalisation intellectuelle autour de ce sujet s'explique par les événements lugubres qui ont marqué au fer rouge l'opinion internationale. Ces derniers ont fait l'objet de maints articles et études. Par exemple, si l'on remontait à quelques numéros des Cahiers de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), en l'occurrence le n° 12, nous constaterions que les chercheurs qui s'y sont attelés abordent des sujets tels que le terrorisme, la propagande qui s'y rattache, ses dispositifs info-communicationnels et les discours institutionnels et organisationnels qui en découlent.

À rebours de cette tendance, notre recherche doctorale s'intéresse à la radicalité véhiculée par des supports audiovisuels comme phénomène communicationnel à part entière, en s'appuyant d'une part sur une enquête qualitative par entretiens, et d'autre part sur l'analyse d'un corpus d'images (fixes et en mouvement) récoltées sur le Web, sur lequel nous avons appliqué une grille d'analyse sémio-pragmatique afin de décrypter à la fois l'intention de l'énonciateur, l'espace et le contexte de communication, mais également la perception du récepteur, qui est aussi producteur de sens (Odin, 2011).

L'objectif de cet article est de proposer une approche conceptuelle de la radicalité. Nous aborderons dans un premier temps une controverse scientifique largement médiatisée. Ensuite, nous tâcherons de poser une explicitation du terme, pour enfin présenter une définition de la radicalité comme nous l'entendons.

\* Laboratoire IMSIC,  
Université de Toulon.  
Courriel : billem.arou-  
foune@univ-tln.fr.

## Islamisation de la radicalité ou radicalisation de l’islam ?

Un épisode particulièrement marquant des controverses liées à la radicalisation se situe dans les deux thèses contradictoires de Kepel<sup>1</sup> et Roy<sup>2</sup>. Cette controverse a fait l’objet de plusieurs analyses. Une des plus pertinentes, selon nous, se focalise sur les prises de position des protagonistes dans les médias. Ainsi, P. Charaudeau (2017) procède à une analyse des arguments de *l’islamisation de la radicalité* et de *la radicalisation de l’islam* qui ont traversé la presse française sous la forme d’une « passe d’armes entre des spécialistes qui se connaissent depuis fort longtemps et qui, frères ennemis, font batailler leur ego » (p. 152). Il y démontre qu’il est question ici de défendre sa posture de chercheur, sa légitimité et sa crédibilité dans un espace qui dramatise et amplifie car les « médias [...] préfèrent la polémique à la controverse ». Les tribunes ou les interviews de chacun des contradicteurs soulèvent les points essentiels de leur désaccord et font également apparaître des critiques voire des réquisitoires développés par chacune des personnalités contre l’autre. En revanche, la querelle médiatique n’expose pas objectivement les deux thèses respectives : que disent alors leurs productions scientifiques ?

O. Roy, notamment dans *le Djihad et la mort* (2016), considère que la radicalité au sens du *djihad* musulman n’est pas forcément liée à la religion musulmane. Pour lui, les radicaux ne basculent pas dans la violence après une « réflexion sur les textes ». G. Kepel (2015), quant à lui, soutient l’hypothèse de la verticalité, selon laquelle les radicaux s’imprègnent des textes et surtout se nourrissent de leur prédécesseurs. Roy souligne à rebours de cela que ces radicaux ne lisent pas l’arabe et par-dessus tout ne pratiquent pas la religion. Outre ce constat sur le désintérêt des radicaux à la langue arabe, l’auteur compare de manière abrupte les djihadistes aux autres formes de radicalisation et de violence, parfois beaucoup plus politisées et ancrées en l’occurrence dans des contextes très éloignés. En ce sens que pour lui les Gardes rouges sont comparables aux djihadistes car eux aussi « s’envoient des citations de Mao à la figure » sans nécessairement interroger le sens général de la même manière que le radical islamiste qui « saupoudre son français ou son anglais de mots arabes ».

Revenons à l’amorce de la controverse. Dans un papier du *Monde* du 25 novembre 2015, Roy revient sur son postulat central à propos de la

1. Gilles Kepel est professeur des universités en sciences politiques à l’université Paris Sciences et Lettres.

2. Olivier Roy est politologue et philosophe, il est professeur à l’institut universitaire européen de Florence.

radicalisation djihadiste qui ne serait que le désir ardent consistant à détruire, éradiquer, tout ce qui fait sens. Car en tant que « nihiliste », le radical se révolte contre la société. Dans cette tribune, l'islamologue affirme que la religion a finalement peu à voir avec la radicalisation des jeunes, « il ne s'agit pas de la radicalisation de l'islam, mais de l'islamisation de la radicalité »<sup>3</sup>.

En réponse à la tribune de Roy, dans laquelle il réfute l'existence d'une « troisième génération », notion chère à Kepel, ce dernier rétorque dans un article<sup>4</sup> avec une attaque contre Roy qui selon lui ne connaît pas assez bien le terrain, ne parle pas l'arabe et ne fait qu'obscurcir la notion de « radicalisation », en lui attribuant les mêmes caractéristiques de la radicalité politique d'antan : « hier, rouge, aujourd'hui, peinturlurée du vert de l'islamisation ». Pour Kepel, l'inaptitude à réfléchir sur le phénomène du djihadisme en lien direct avec l'islam engendre l'établissement de « prénotions durkheimiennes », non applicables et non « opératoires ». Ainsi, Kepel (2018) établit des liaisons intrinsèques entre la violence des radicaux islamistes à leur littérature djihadiste.

Comme nous venons de le voir, les deux protagonistes ne se rejoignent pas sur l'analyse du phénomène de la radicalité violente ni sur les facteurs de celle-ci. Leur notoriété leur prévaut un public attentif, nonobstant le fait qu'il puisse être hétéroclite. C'est pourquoi la médiatisation de cette controverse scientifique a fait réagir quelques chercheurs. Par exemple, islamisation de la radicalité et radicalisation de l'islam occultent les liens historiques avec le colonialisme (Burgat, 2017) ou encore avec les conséquences de la globalisation (Appadurai, 2008).

En définitive, cette controverse fait ressortir des problématiques plus qu'elle ne les éclaire. D'une part, les représentations sociales sur la radicalité prennent des tournures telles que le sens déployé dans l'espace public génère des difficultés d'interprétation. Car la représentation est « une manière d'interpréter le monde et de penser notre réalité quotidienne, une forme de connaissance sociale que la personne se construit plus ou moins consciemment » (Moscovici, 1984, p. 132). D'autre part, les deux thèses sont complémentaires du moment où « chacun cherche le mot qui pourrait en finir avec le malaise engendré par la butée irréductible d'un réel qui ne se laisse pas définir » (Mondzain, 2017, p. 49).

---

3. Il convient de rappeler que cette formule a d'abord été prononcée par Alain Bertho, voir son article dans le trimestriel *Regards* du 11 mai 2015, consulté à l'adresse, <http://www.regards.fr/web/article/alain-bertho-une-islamisation-de>.

4. Voir *Libération* du mardi 15 mars 2016.

Yves Winkin (1999), dans un article consacré à l'étymologie de la communication, se posait une question qui résume bien notre dessein : « pourquoi s'échiner à domestiquer une notion qui ne demande apparemment qu'à retourner à l'état sauvage ? ». C'est dans cette perspective que nous proposons de revenir aux origines de la radicalité.

### Aux origines de la radicalité

Si l'on remonte à une lecture étymologique qui sera bien évidemment partielle, le terme est le dérivé de *radix*, la racine donnant l'adjectif *radical*, qui signifiait « profond, intense, total, absolu » au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Certains dictionnaires précisent le sens du terme « radicalité » utilisé dans chaque domaine. En médecine, pour ne prendre que cet exemple, radical se dit d'un remède efficace contre un poison<sup>5</sup>. En philosophie, loin de la violence, la radicalité pourrait être salutaire. Ainsi, Karl Marx considère qu'être « radical, c'est saisir les choses à la racine »<sup>6</sup>. Mener à bon port son entreprise sans se soucier aucunement des conséquences est une forme de radicalité en ceci que les principes moraux et éthiques s'estompent, aucune limite n'est alors appliquée. Par ailleurs, le *Trésor de la langue française* nous apprend que derrière le mot radicalité, il y a la « caractéristique de ne pas admettre d'exception ou d'atténuation ».

Sur cette base et afin de conforter l'exemple que nous allons approfondir, nous opérons une restriction et un choix afin de mettre en évidence une religiosité propre à la « martyrologie », au sacrifice. Le sacrifice que décrit R. Girard (1972) comme violence purificatrice, peut se présenter en tant que grille de lecture de quelques rituels religieux. Comme l'écrivait Girard, « les hommes n'adorent pas la violence en tant que telle (...) ils adorent la violence en tant qu'elle leur confère la seule paix dont ils jouissent jamais » (*ibid.*, p. 358). Cette assertion se trouve dans quelques formes d'expression de la violence qui seraient également une forme de radicalité. Dans le *chiisme* duodécimain<sup>7</sup>, une des trois branches de la religion musulmane, on observe des rituels ancestraux de plus en plus visibles (Mervin, 2006).

---

5. Office québécois de la langue française, <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca>, consulté le 20 mars 2018.

6. Cf. *La critique de la philosophie du droit de Hegel*, texte traduit de l'Allemand par Alexandre Vialatte dans *Karl Marx. Vie et Œuvre*, 1933 [1928].

7. Le chiisme représente, en nombre, le cinquième des musulmans du monde. Au Liban, comme en Iran, la principale branche chiite qui y est établie est celle des duodécimains, qui croient à douze imams et ne reconnaissent pas les autres « descendants » du premier imam *Ali* (guide spirituel et leader politique). Lire Amir-Moezzi Mohammad Ali (1992), *Le guide divin dans le chiisme originel. Aux sources de l'ésotérisme en islam*, Lagrasse.

En effet, durant *Achoura* – dixième jour du mois de *muharram* correspondant au calendrier lunaire – les espaces publics se transforment (Mervin, 2006). Dans un premier temps, en des lieux de rassemblements au cours desquels un cheikh raconte les passages historiques « douloureux » de la bataille de Karbala<sup>8</sup> (processus de transmission). Dans un deuxième temps, en des espaces de « procession » où le fidèle se livre à des scènes qui peuvent choquer l'œil profane : les « larmes et le sang » se déversent dans les rues. Dans un troisième temps, en des scènes théâtrales<sup>9</sup> qui embrassent le pavé et les murs dans un jeu de reconstitution historique : la bataille de Karbala renaît.

Comme le rappelle S. Mervin, ces rituels sont constitutifs de la « survivance de pratiques antéislamiques », empruntées à d'anciennes cultures. Cependant, s'auto-flageller pour matérialiser la douleur, en raison du martyre de Hussein, serait une pratique de « mortification » radicale. Pour nous, la radicalité est certes présente dans ces commémorations qui puisent leur essence dans une pratique religieuse, mais bien au-delà car elle vit dans la mémoire collective des fidèles chiites. De plus, quelques acteurs politiques en tirent avantage, puisque ces commémorations structurent la communauté confessionnelle en mêlant cette dimension religieuse au domaine sociopolitique (Khatchadourian, 2012). Cette analyse descriptive d'un rituel *chiite*, ne brosse pas le tableau des pratiques religieuses radicales dans l'espace libanais. Le corpus d'analyse constitué dans notre recherche doctorale est plus large et représentatif de la diversité libanaise<sup>10</sup>. Après ce sommaire retour aux sources, nous allons exposer notre proposition de définition du phénomène de la radicalité.

8. Le petit-fils de Mahomet et fils du premier imam Ali a été jeté en pâture par sa famille. En octobre 680 après avoir refusé de prêter allégeance à Yazid ibn Muawiya, il fut tué dans la bataille de Karbala, opposant quelques dizaines d'homme parmi ses partisans à une puissante armée Omeyyade. Achoura, symbolise le soulèvement de Hussein qui développera une martyrologie chiite.

9. Ces représentations théâtrales sont appelées *Tazieh* en persan et *Shabih* en arabe.

10. Notre corpus prend en compte d'une part les trois principales communautés libanaises (chiite, maronite et sunnite) et d'autre part la société civile. Celui-ci se délimite à deux groupes de supports audiovisuels. Le premier, confessionnel, met en évidence des marqueurs religieux, identitaires et politiques. Le second non-confessionnel, donnant l'impression d'être apolitique et areligieux, manifeste des caractéristiques observables au sein des mouvements sociaux contestataires dans leurs différentes formes d'expression (subversion, révolte, soulèvement, engagement...)

## La radicalité en communication

Comme évoqué plus haut, dans notre recherche nous observons et analysons des flux d'images constitutives de la radicalité. Précisons que le terrain de cette recherche est le Liban. Pays multiconfessionnel complexe où la question religieuse, exploitée « par les systèmes de pouvoir et leur dirigeants » (Corm, 2006, p. 82), ne fait que confirmer la fragilité d'un État-nation dont le socle est un pacte ratifié entre les élites communautaires (Picard, 1988). Selon nous, en cohérence avec notre exploration précédente, la radicalité c'est, d'une part le retour aux sources, à la racine : l'identité et sa revendication. D'autre part, la rupture, la récusation et le rejet de l'autre. La radicalité questionne cette rupture observable dans tous les actes de langage, de communication et de non-communication, qui peut se traduire par une tendance à recourir à la manipulation, une tentation subversive qui vise à renforcer le postulat radical par la négation ou la perturbation d'une autre vision, d'un autre regard. Ainsi, les notions de manipulation, de propagande et d'influence peuvent servir de point d'appui au concept de radicalité en communication. Dans *Le Viol des foules par la propagande politique*, S. Tchakhotine (1952) étudie la propagande comme objet qui pourrait servir de bonne pratique pour l'émancipation de l'homme contre la propagande négative, hitlérienne par exemple. Pour J. Ellul la propagande « est essentiellement une manipulation des données psychologiques fondamentales de l'être humain. Elle ne s'adresse pas à l'intelligence mais aux instincts et aux pulsions inconscientes » (1952, p. 500).

Dans cet ordre d'idées, P. Breton (2000) constate que la propagande constitue une technique de manipulation spécifique. Pour lui, il y a deux types de manipulation : celle qui vise les affects et l'autre le contenu cognitif. La manipulation des affects conditionne « l'auditoire de telle façon que celui-ci accepte le message sans discussion » (Breton, 2000, p. 79). La seconde fait appel à la rationalité avec des *armes intellectuelles*. La particularité de la manipulation cognitive réside dans le (re)cadrage de l'information : le message est tronqué, altéré, intentionnellement par l'énonciateur.

En fait, la manipulation est une stratégie de communication qui cherche à duper l'autre et dans ses procédés les plus drastiques elle embrasse une forme de communication qui ne serait plus une « communication » au sens de partage, de communion, d'échange, de cohabitation (Wolton, 2005), sans altérer pour autant l'idée de transmission (Winkin, 2001). F. d'Almeida souligne le fait qu'elle « s'exerce à l'encontre du libre arbitre du manipulé » (2006, p. 119). Entre influence et manipulation la frontière est fine, mais dès lors où

il est question de discours, « toute parole est tentative d'influence d'autrui » (Mucchielli, 2010, p. 7). Influencer « c'est donc faire surgir, par des manipulations contextuelles *ad hoc*, un sens qui s'impose aux interlocuteurs et les amène à agir » (*Ibid.*, p. 28).

Nous prenons en compte l'ensemble de ces paramètres tout en proposant d'approcher la radicalité à partir du « contrat de communication ». Celui qui s'établit dans tous les modes de communication, en face-à-face (Ghiglione, 1986) et médiatée (Charaudeau, 2011). Notre première intuition dans le cadre de notre recherche est la rupture du contrat au cours d'une situation de communication marquée par une forme d'expression radicale : religieuse, politique ou sociale.

Le contrat de communication se négocie entre deux ou plusieurs participants. Si les actants sont d'accord il y a acceptation du contrat, sinon au cas contraire, si l'un des interlocuteurs refuse, invalide, récuse les termes de ce contrat il peut alors en proposer un nouveau : là encore la suite dépend de la réponse (Ghiglione, 1984). Pour autant « un groupe social négocie sa réception à partir de sa culture propre, avec ce qu'elle a de mémoire sociale spécifique, de connaissances stockées, d'attentes déployées, de ressources symboliques » (Bianchi & Bourgeois, 1992, p. 68). C'est ici que l'approche sémio-pragmatique devient pertinente, car la notion de contexte est mise au centre de l'analyse, en même temps que les lieux de pertinence qui se dessinent *via* le contrat (Charaudeau, 2011). Les premiers résultats confortent notre intuition. S'agissant d'un contexte communautaire ou moins marqué, la figure de l'autre dans sa différence, est exclue à l'instar de ses marqueurs et attributs identitaires.

La subversion et la révolte qui « met en cause le système » (Bourdieu, 2002) dans toute ses dimensions, sont des notions qui s'imbriquent avec la radicalité. La révolte, comme la subversion, c'est s'opposer à sa condition. In fine, la radicalité serait la recherche d'un monde différent, allant à rebours de ce qui existe dans l'imaginaire collectif ou de toute proposition institutionnelle/étatique du monde social.

### **Bibliographie**

- Appadurai, A. (2008). *Après le colonialisme : Les conséquences culturelles de la globalisation*. Payot & Rivages.
- Bianchi, J., & Bourgeois, H. (1992). *Les médias côté public : Le jeu de la réception*. Centurion.
- Bourdieu, P. (2002). *Questions de sociologie*. Les Éd. de minuit.
- Breton, P. (2000). *La parole manipulée*. Découverte.

- Burgat, F. (2017). Aux racines du jihadisme : Le salafisme ou le nihilisme des autres ou... l'égoïsme des uns ? *Confluences Méditerranée*, N° 102(3), 47-64.
- Charaudeau, P. (2011). *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*. De Boeck INA éditions.
- Charaudeau, P. (2017). *Le débat public, entre controverse et polémique : Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*. Lambert-Lucas.
- Corm, G. (2006). *La question religieuse au XXI<sup>e</sup> siècle : Géopolitique et crise de la postmodernité*. Découverte.
- D'Almeida, F. (2006). *La manipulation* (2. éd. mise à jour). Presses Universitaires de France.
- Ellul, J. (1952). Propagande et démocratie. *Revue française de science politique*, 2(3), 474-504. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1952.392151>
- Ghiglione, R. (1984). Situations potentiellement communicatives et contrats de communication effectifs. *Verbum*, 7, 185-208.
- Ghiglione, R. (1986). *L'homme communiquant*. A. Colin.
- Girard, R. (1972). *La violence et le sacré*. Grasset.
- Kepel, G. (2018). *Sortir du chaos : Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*. Gallimard.
- Kepel, G., & Jardin, A. (2015). *Terreur dans l'Hexagone : Genèse du djihad français*. Gallimard.
- Khatchadourian, A.-T. (2012). L'inscription de l'autorité religieuse dans le champ social : Les ulémas chiites du Liban (1920-1967). *Histoire@Politique*, n° 18(3), 115-128.
- Mervin, S. (2006). Les larmes et le sang des chiites : Corps et pratiques rituelles lors des célébrations de 'Âshûrâ' (Liban, Syrie). *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 113-114, 153-166. <https://doi.org/10.4000/remmm.2973>
- Mondzain, M.-J. (2017). *Confiscation : Des mots, des images et du temps*. Éditions Liens qui libèrent.
- Moscovici, S. (1984). *Psychologie sociale*. PUF.
- Mucchielli, A. (2010). *L'art d'influencer : Analyse des techniques de manipulation*. Colin.
- Odin, R. (2011). *Les Espaces de communication : Introduction à la sémio-pragmatique*. Presses universitaires de Grenoble.
- Picard, E. (1988). *Liban, état de discorde : Des fondations aux guerres fratricides*. Flammarion.
- Roy, O. (2016). *Le djihad et la mort*. Seuil.
- Tchakhotine, S. (1952). *Le viol des foules par la propagande politique* (Gallimard).
- Winkin, Y. (1999). *Munus ou la communication. L'étymologie comme heuristique*. MEI - Médiation et information, 10, 47-55.
- Winkin, Y. (2001). *Anthropologie de la communication : De la théorie au terrain* (Nouvelle éd). Éd. De Boeck & Larcier [u.a.].
- Wolton, D. (2005). *Il faut sauver la communication*. Flammarion.

## L'INFLUENCEUR SUR LES RÉSEAUX SOCIONUMÉRIQUES : LE SUBSTITUT NATUREL DU LEADER D'OPINION ?

STÉPHANIE LUKASIK\*

### Introduction

Avec le développement des réseaux sociaux numériques (Stenger, Coutant, 2011), à l'instar du mythe du « *tous journalistes* » (Mathien, 2010, p. 4), les influenceurs sont-ils tous « leaders d'opinion » au sens de la définition stricte du modèle de l'école de Columbia ? Par définition, le substantif « influenceur » est un néologisme français défini dans le dictionnaire *Le Robert* depuis 2018. Ce mot est issu du terme anglais « *influencer* » et signifie : « personne ayant une grande influence sur les décideurs et sur l'opinion (*Le Robert*, 2018<sup>1</sup>) ». Le leader d'opinion quant à lui est issu du modèle des effets limités, le *Two-step flow of communication*, littéralement la « communication à deux étages » de l'école de Columbia. Le modèle de l'école de Columbia est né d'une étude intitulée *People's choice* (Lazarsfeld et al., 1944) au sujet de l'élection présidentielle américaine de 1940 qui opposa le Républicain Wendell Wilkie au Démocrate Franklin Delano Roosevelt, le président sortant. Dans ce premier ouvrage, il était question de s'intéresser aux choix électoraux d'un quartier d'Erie dans l'Ohio aux États-Unis pendant les six mois d'enquête qui ont précédé le vote. L'étude, menée sur un échantillon de trois mille personnes réparties en quatre groupes, met en évidence que ce ne sont pas les médias qui influencent directement le vote mais les discussions autour des sujets donnés par les médias. Ce paradigme, d'abord fondé sur une enquête d'un seul type de leaders d'opinion, à savoir ceux qui ont de l'influence lors d'une campagne électorale, est le résultat d'une « *entreprise cumulative* » d'études de l'influence personnelle (Lazarsfeld et al., 1954, p. 9). En effet, trois ouvrages ont permis l'élaboration de ce paradigme : *People's choice* (1944), *Voting* (1954) et *Influence Personnelle* (1955). Publiée après *People's choice*, la deuxième étude

\* Université de Lorraine, laboratoire CREM et IMSIC, stephanielukasik@hotmail.fr

1. <https://www.lerobert.com/sites/default/files/common/docs/2018-DP-mots-nouveaux.pdf>.

sur le comportement de vote intitulée *Voting* et menée par les chercheurs de l'école de Columbia, Bernard Berelson, Paul F. Lazarsfeld et William Mc Phee, prouve également la présence de leaders d'opinion. Avec cette deuxième étude sur le comportement électoral, le modèle de l'école de Columbia est renforcé. Ce paradigme a été approfondi dans un ouvrage co-écrit avec Elihu Katz, *Influence personnelle*, publié en 1955. Ce modèle conçu d'abord à travers le prisme de la sociologie des médias avec une résonance politique, à savoir celui de la décision de vote, s'est ensuite développé plus précisément en communication en mesurant l'influence dans les décisions plurielles comme celles des achats, de la mode et du cinéma. Cette influence se fait en deux temps : des médias vers les leaders d'opinion (premier temps), des leaders d'opinion vers le groupe de récepteurs (deuxième temps). Le modèle des effets limités a été nommé ainsi en référence au modèle des effets directs des médias de Harold D. Lasswell<sup>2</sup> (Lasswell, 1938). Le modèle de l'école de Columbia des effets limités redonne du pouvoir aux récepteurs et constitue une réponse au modèle des effets directs. Pour autant, le modèle ne nie pas l'influence des médias dans le long terme mais considère que celle-ci est limitée dans l'influence de court terme. Dans ce modèle, ce ne sont pas les médias qui influencent directement les usagers-récepteurs de l'information, mais les personnes avec lesquelles ils échangent. Les médias influencent les usagers-récepteurs, tout particulièrement les usagers-récepteurs dominants, ceux que l'école de Columbia appelle les « leaders d'opinion ». Ces leaders d'opinion vont influencer à leur tour leurs groupes d'usagers-récepteurs. C'est à partir de ce modèle que nous allons interroger la figure du leader d'opinion afin d'analyser si la figure émergente de l'*influenceur* des réseaux socionumériques correspond à l'essence de la définition originelle.

### **Le leader d'opinion de l'école de Columbia : un leader du quotidien**

La figure du leader d'opinion de l'école de Columbia est à distinguer du sens commun de leader d'opinion. En effet, Elihu Katz précise, dans sa préface de 2005, l'importance du caractère commun et quotidien du leader d'opinion. Le leader d'opinion est orthographié avec un « l » minuscule et non avec un « L » majuscule. Ce qui signifie que le leader d'opinion n'est pas un leader d'opinion au sens où on peut l'entendre dans l'usage courant et notamment au sein des médias. Ce n'est pas un leader politique, un éditorialiste, un leader médiatique.

---

2. Le modèle des effets directs développé dans *Techniques de propagande pendant la guerre mondiale*, en 1927, considère que les médias injectent leurs messages et influencent un peuple amorphe, complètement passif.

La principale caractéristique du leader d'opinion relève de sa définition particulière du terme de leader. Il s'agit d'un *leadership* dans la vie quotidienne, qui n'est pas un *leadership* comme on le considère généralement (chef, dirigeant). Le leader d'opinion de Columbia est différent des autres leaders, il n'exerce pas une influence toute puissante (Katz et Lazarsfeld, 2010). Le leader d'opinion du modèle de Columbia n'a pas de critères sociologiques spécifiques. Le leader d'opinion de l'école de Columbia est un être tout à fait commun, ordinaire, qui va influencer à un moment donné son groupe d'appartenance dans une conversation. Ce leader est avant tout dépendant d'un groupe, c'est en cela qu'il est différent d'un leader politique, d'un chef d'entreprise, d'une célébrité au sommet de son domaine artistique. Par définition, le *leadership* « signifie le droit et le pouvoir d'influencer. » (Katz et Lazarsfeld, 2010, p. 102). Ce *leadership*-là est particulier car il est octroyé de manière ponctuelle par un groupe. Le groupe du leader d'opinion est homophile. L'homophilie signifie littéralement l'amour de son semblable, la tendance à n'aimer que celui qui nous ressemble. (Lazarsfeld *et al.*, 1968). Il s'agit d'avoir pour modèle de référence sa propre personne. Les individus interagissent entre eux car ils partagent un ensemble de valeurs, ont fréquenté les mêmes lieux, partagent les mêmes centres d'intérêt, etc... C'est à partir de ces points communs que les usagers-récepteurs vont former des groupes. L'homophilie est le principe même de la constitution d'un réseau.

### ***L'influenceur : un leader d'opinion 2.0 ?***

Le leader d'opinion par son caractère quotidien et impermanent est à l'image des réseaux socionumériques. Tout comme le média, il sélectionne, hiérarchise afin de partager avec son groupe. La particularité des réseaux socionumériques est de donner la possibilité de s'informer auprès d'un réseau et donc par l'intermédiaire d'usagers-récepteurs. Ainsi, les réseaux socionumériques semblent constituer la plateforme la plus propice à la présence de ces usagers-récepteurs porteurs de l'influence personnelle. Les réseaux socionumériques appartiennent au monde quotidien, à l'ordinaire, tout comme le leader d'opinion de l'école de Columbia. Pour la littérature marketing, « les leaders d'opinion (...) sont les « influenceurs », ils propagent les tendances. (Maunier, 2008, p. 88). La théorie de l'influence personnelle de l'école de Columbia (Lazarsfeld et Katz, 2008) a permis d'asseoir la pertinence du marketing d'influence (Maunier, 2008, p. 94). En effet, le marketing a largement repris certains aspects du modèle d'influence personnelle conçu par Paul F. Lazarsfeld. Ce dernier qui avait établi son modèle *via* une étude sur le vote politique, a abordé également le marketing à travers le cinéma, la mode, les achats, dans son deuxième ouvrage co-écrit avec Elihu Katz. Tout au long de sa carrière, Paul F. Lazarsfeld a entretenu des liens étroits avec le

marketing. Le premier article de Paul F. Lazarsfeld aux Etats-Unis, qui avait pour thème la technique de l'entretien, est paru dans une revue de marketing (Lazarsfeld, 1935). Pour Todd Gitlin, les recherches sur les communications de masse ont partie liée avec les techniques de marketing (Gitlin, 1978). Déjà, selon Todd Gitlin, *People's choice* en 1944 avait suscité l'intérêt de *Macfadden Publications* et de son magazine *True Story* (Gitlin, 1978). *Macfadden* aidera financièrement par la suite l'étude de Decatur pour *Influence Personnelle*. Les sujets de cinéma, de mode et d'achats intéressaient fortement le magazine dans sa stratégie publicitaire (Gitlin, 1978). *A priori*, la définition du leader d'opinion donnée dans le marketing (Vernette, Flores, 2004) diffère de la définition lazarsfeldienne : « Certains auteurs préfèrent alors parler d'« influenceur », considérant que son rôle est celui d'un simple « transmetteur » d'informations sur les produits et les marques ; le terme de « leader d'opinion » suggérerait implicitement une position dominante dans l'échange d'informations, ce qui n'est pas forcément vérifié dans la réalité. » (Vernette, Flores, 2004, p. 25). Cependant, comme le leader d'opinion marketing revendique son origine lazarsfeldienne, on peut trouver des caractéristiques communes.

A l'instar du leader d'opinion, l'influenceur occupe une place centrale sur les réseaux socionumériques. Sa spécificité est à la fois d'être un récepteur et un créateur de contenus. A la différence du leader d'opinion lazarsfeldien, qui était d'abord influencé par les médias, l'influenceur peut occuper deux rôles : celui de l'intermédiaire, de relais médiatique et celui de créateur de contenus (Maunier, 2008). Eric Vernet et Laurent Flores, chercheurs en marketing, reconnaissent d'ailleurs que le paradigme de l'école de Columbia a été altéré lorsqu'il s'agit de dresser un portrait-robot du leader d'opinion en marketing (Vernette, Flores, 2004). On notera également que la méthodologie utilisée n'est sensiblement pas la même que chez Paul F. Lazarsfeld. Eric Vernet et Laurent Flores affirment que seule la méthode de l'auto-désignation est réalisable en marketing (*ibidem*). Cette méthode ne nécessite pas la connaissance particulière des groupes primaires<sup>3</sup> contrairement à celle de Paul F. Lazarsfeld. La reprise du leader d'opinion dans le marketing s'éloigne de la définition première du leader d'opinion d'*Influence personnelle*, notamment dans sa constitution durable de modèles, de catégorisation de leaders d'opinion. La notion « durable » est antithétique de la définition de Paul F. Lazarsfeld qui considère le *leadership* impermanent, mouvant. La particularité du

---

3. La notion de groupe primaire trouve son origine chez Charles H. Cooley en 1909. Cette notion insiste sur le caractère intime et réel de la relation. Ces groupes sont qualifiés de « primaires » puisqu'ils sont liés à la proximité, aux relations personnelles.

*leadership* incarné par le leader d'opinion est qu'il ne s'inscrit pas dans la durée (Katz, Lazarsfeld, 2010). Il n'est pas non plus spécialisé. Pour Bertrand Belvaux et Séverine Marteaux, qui appliquent en marketing *Influence personnelle* d'Elihu Katz et Paul F. Lazarsfeld, le leader doit être sollicité dans la fonction de relais d'information (Belvaux, Marteaux, 2007). Dans leur utilisation en marketing, ils estiment que le leader d'opinion détient son *leadership* de son expertise dans un domaine précis (Belvaux, Marteaux, 2007, p. 68). Cette définition de l'influenceur diffère de la définition du leader d'opinion de Columbia. Il est vrai que le leader l'est dans un domaine précis mais il n'est en aucun cas considéré comme expert, puisqu'il n'est pas doté de qualités particulières. La maîtrise d'une expertise dans un domaine précis reviendrait à rendre permanent le *leadership*. Or, le leader d'opinion au sens de Columbia est un simple relais d'information impermanent. D'autant plus que l'impermanence du *leadership* ne permet pas au leader de prendre pleinement conscience de son influence sur le groupe. Il peut être parfois leader en raison de son intérêt pour un domaine, mais pas seulement, son *leadership* peut relever de la simple circonstance d'être présent au moment opportun (Katz et Lazarsfeld, 2010). Contrairement aux influenceurs du marketing d'influence qui font de leur « influence » un argument économique pour être rémunérés par les marques, chez Paul F. Lazarsfeld, il n'existe pas un leader d'opinion type. En outre, le leader d'opinion ne peut être rattaché à un profil spécifique. Il est quotidien et informel contrairement à la définition interprétée du leader d'opinion que l'on retrouve dans le marketing d'influence, notamment à travers l'assimilation des leaders d'opinion avec les influenceurs. Eric Maigret considère la reprise du concept par le marketing d'influence trop réductrice (Maigret, 2007). Il est vrai qu'à partir du moment où il est question d'une pratique permanente du rôle de leader d'opinion, les « influenceurs » des réseaux sociaux ne sont plus des leaders d'opinion « influenceurs » au sens de Columbia car ils ne respectent plus le critère principal de l'impermanence. Le *leadership* d'opinion originel ne peut en aucun cas être assimilé à une professionnalisation comme le sont certains influenceurs. Paul F. Lazarsfeld et Elihu Katz, dans leur ouvrage *Influence personnelle* désavouent la représentation commune du leader d'opinion (Katz, Lazarsfeld, 2010, p. 97). Cette définition du leader d'opinion en marketing s'éloigne du paradigme lazarsfeldien dès lors qu'elle inclut, au sein des leaders d'opinions, des personnes célèbres. Cette conception qui considère le leader au-dessus de la masse, correspond à l'usage du terme « leader d'opinion » dans l'usage courant et non pas au sens du paradigme lazarsfeldien. Cette définition est même précisément le contraire du caractère du leader d'opinion de Columbia. Elihu Katz réitère d'ailleurs à ce propos en 2005 que le leader d'opinion fait exclusivement référence au leader du quotidien et

non à la définition de sens commun du leader (Katz, 2005). Comme on l'a vu précédemment, le leader d'opinion est différent des autres leaders, il n'exerce pas une influence hégémonique (Katz et Lazarsfeld, 2010). Les leaders d'opinion de Paul F. Lazarsfeld n'étant pas des célébrités ou des experts dans leur domaine, le plus paradoxal est dans la définition même de l'influenceur actuel. Le leader d'opinion, au contraire de l'influenceur, n'influence qu'un petit groupe, or l'influenceur actuel possède pléthore de *followers*. C'est d'ailleurs même ce grand nombre de personnes qui lui permet d'exercer cette activité d'influenceur. Un groupe est par définition un ensemble d'individus qui ont des relations sociales. Robert K. Merton rappelle que la notion de groupe est souvent utilisée à tort, dans un sens trop large qui n'implique pas forcément l'interaction sociale, or cela perd son sens s'il n'y a pas d'interaction sociale (Merton, 1953). Dès lors que le groupe se base sur l'interaction sociale, il n'est pas permanent. L'individu de référence serait lui aussi mouvant par voie de conséquence. D'après la définition de Robert K. Merton, l'individu de référence a aussi en commun avec le leader d'opinion lazarsfeldien, l'homophilie. Pourtant, l'individu de référence correspond manifestement plus à la définition contemporaine des influenceurs des réseaux socionumériques (qui sont devenus pour certains des personnes publiques) qu'à la définition lazarsfeldienne du leader d'opinion. L'influence est mesurée selon le critère de la citation par autrui : plus un individu est cité plus il est dit « influent » (Merton, 1953). Un individu de référence devient un modèle de rôle auquel le groupe peut s'identifier. Robert K. Merton fait une première classification de l'influence en distinguant quatre types d'influents : permanent, en progrès, en déclin, potentiel (*ibidem*). L'influent permanent pourrait correspondre à l'actuel influenceur des réseaux socionumériques, auquel les marques font appel de manière régulière.

Dès lors, si l'influenceur contemporain ne correspond pas au leader d'opinion de Columbia, pourquoi les spécialistes en marketing considèrent-ils ces influents permanents comme des leaders d'opinion ? Afin de mieux comprendre cette dérive du paradigme, il est important de définir le terme « opinion », car la fonction première d'un leader d'opinion est bel et bien de diriger une « opinion ». Le terme, dans les ouvrages *People's Choice et Voting*, était clair : l'influence personnelle pouvait interagir avec l'opinion politique en matière de choix électoral. Or, avec *Influence Personnelle*, la définition de l'opinion est devenue plus protéiforme. Car le leader peut influencer les achats, la mode, le cinéma, etc... Cette ambiguïté lexicale soulève cette question : un choix commercial est-il une opinion ? L'opinion n'est-elle réservée qu'à la politique ? Ou l'opinion constitue-t-elle tout simplement un avis sur une chose, une idée ? Du latin « *opinio* » (Gaffiot, 1934, p. 1083),

L'opinion est définie en tant qu'avis, croyance, jugement sur une chose. L'opinion peut par conséquent porter sur des questions diverses. Ainsi, même si la mission des influenceurs est d'émettre un avis sur des produits ou des services, sont-ils pour autant des leaders d'opinion ? Laurent Bertrandias est catégorique sur ce point. Le leader d'opinion ne peut l'être que si ses recommandations ne s'accomplissent pas sous contraintes marchandes (Bertrandias, 2003). Or, avec des influenceurs professionnalisés, parfois rémunérés, on peut se poser la question de la spontanéité et de la sincérité. S'agit-il de leur avis, de leur opinion, ou s'agit-il d'une conduite guidée par la rémunération et le marketing ? S'il s'agit d'une opinion ponctuelle et spontanée, ces influenceurs entrent dans le cadre de l'impermanence. *A contrario*, si les producteurs de contenus sont à assimiler à des représentants ponctuels ou réguliers de la marque, ils sortent du cadre de l'impermanence (Maigret, 2007). A l'origine, les influenceurs sont des personnes lambda sans qualité particulière qui ont émergé par l'intermédiaire de leurs groupes d'abonnés homophiles d'où provient ce *leadership*. Ce qui rejoint la caractéristique selon laquelle le leader d'opinion n'a pas de qualités particulières dans la définition lazarsfeldienne. Grâce à leurs nombres conséquents d'abonnés, certains influenceurs ont fait de leurs conseils, de leur nombre de *likes* et de leurs placements de produits, de véritables sources de revenus. Ainsi, les influenceurs, contrairement aux leaders d'opinion de Columbia, s'apparentent plutôt à des créateurs de publicité, d'envies commerciales, qu'à de réels vecteurs d'influence de comportement et d'opinions publiques. Au-delà de ces différences, les influenceurs au sens marketing évitent majoritairement tout sujet politique contrairement aux leaders d'opinion de l'école de Columbia. Un refus de prise de position que peut expliquer l'homophilie sur laquelle repose leurs groupes d'abonnés. Les influenceurs joueraient simplement de leur audience pour véhiculer le message marketing. En cela la notion d'information est elle-même à préciser. Une communication publicitaire peut-elle être une information ? C'est pourquoi les communications publicitaires sont le plus souvent masquées sous couvert de « *stories* » *Snapchat*, *Instagram*. Les influenceurs scénarisent ainsi leurs placements de produits pour donner l'illusion de la spontanéité. Or, les influenceurs à forte audience rencontrent des difficultés à produire du contenu spontané. C'est pourquoi certaines marques tentent de retrouver cette illusion de spontanéité en allant rechercher des influenceurs plus modestes, plus proches du marketing d'influence originel.

## Conclusion

En définitive, l'influenceur n'est pas un substitut naturel du leader d'opinion. Certes, le leader d'opinion par son caractère quotidien et

mouvant semble à l'image des réseaux socio-numériques. Et Paul F. Lazarsfeld a lui-même entretenu des liens étroits avec le marketing. Néanmoins, les caractéristiques du leader d'opinion originel comme le caractère commun, quotidien et son impermanence peuvent correspondre, comme ne pas correspondre, aux influenceurs des réseaux socio-numériques. Car par la professionnalisation et donc par la permanence, certains influenceurs dits « leaders d'opinion nouvelle génération » par la littérature marketing semblent en contradiction avec la définition de l'école de Columbia. C'est pourquoi notre démarche empirique en cours consiste à reformuler la figure du leader d'opinion en identifiant, ou non, la présence de leaders d'opinion *via* les réseaux socio-numériques au travers du seul modèle de l'école de Columbia. Pour ce faire, notre période d'observation qui se clôturera sous peu, devrait nous permettre cette reformulation ainsi qu'une catégorisation actualisée des leaders d'opinion présents sur les réseaux socio-numériques.

### Bibliographie

- Belvaux B., Marteaux S., « Les recommandations d'internautes comme source d'information. Quel impact sur les entrées des films au cinéma ? », *Recherche et application en Marketing*, vol. 22, n° 3, 2007 (pp. 65-82).
- Berelson R., Lazarsfeld P.F., Mc Phee W.N., *Voting : a study of opinion formation in a presidential campaign*, The University of Chicago Press, Chicago, 1954.
- Bertrandias L., *Tutorat ALM, Vers un modèle explicatif de l'influence des leaders d'opinion sur les consommateurs*, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 14 Novembre 2003.
- Bertrandias L., Vernet E., « Que valent les communications interpersonnelles ? Calibrage interpersonnel des connaissances et sélection des sources de conseil », *Recherche et Applications en Marketing*, vol. 27, n° 1, 2012 (pp. 33-57).
- Gitlin T., « Media Sociology : The dominant Paradigm. », *Theory and society*, vol. 6, n° 2, Amsterdam, 1978 (pp. 205-253) [<https://www.jstor.org/stable/657009>, consulté le 17 mars 2020].
- Katz, E., Lazarsfeld P.F., *Influence personnelle, ce que les gens font des médias*, Armand Colin éd., Paris, 2010.
- Lasswell H.D., *Propaganda technique in the World War*, Peter Smith, New York, 1938.
- Lazarsfeld P.F., « The art of asking why », *National Marketing Review*, n° 1, 1935 (pp. 32-43).
- Lazarsfeld P.F., Berelson, B., Gaudet, H., *The People's choice, How the voter makes up his mind in a presidential campaign*, Columbia University Press, 1968.

Mathien M., « « Tous journalistes » ! Les professionnels de l'information face à un mythe des nouvelles technologies. », *Verso e Verso*, XXIX (55), janvier-avril 2010 (pp. 2-10).

Maunier, C., « Les communications interpersonnelles, fondement des nouvelles techniques de communication en marketing ? », *La Revue des Sciences de Gestion*, vol. 6, n° 234, 2008 (pp. 85-95).

Merton R-K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, éd. Plon, Paris, 1965.

Stenger T., Coutant A., « Introduction », *Ces réseaux numériques dits sociaux*, *Hermès*, n° 59, CNRS éditions, 2011 (pp. 9-17).

Vernette E., Flores L., « Communiquer avec les leaders d'opinion en marketing : Comment et dans quels médias ? » in *Décisions Marketing*, n° 35, Juillet-Septembre 2004 (pp. 23-37). [[https://archive-sic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001586/document](https://archive-sic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001586/document) ; consulté le 10 mars 2020]

